

**Antoine Caplan :** *Oui, entre 1999 et 2014, la ville de Laval a loué un local, qui est situé au rez-de-chaussée d'un immeuble 12 rue Renaise, qui était loué à Monsieur et Madame Le Toux puis à la SCI Basalt. Il s'agissait initialement pour la ville de Laval d'y installer une activité artisanale, projet qui a été abandonné. Ensuite, la collectivité y a installé des services municipaux puis des associations. La ville a souhaité mettre fin à ce bail dont la dernière prolongation s'est achevée le 30 juin 2014. Malgré la demande du bailleur, l'état des lieux n'a été effectué par huissier que le 9 septembre 2014. S'en est suivi un constat à partir duquel la ville a conduit des travaux de rénovation du local, des travaux qui se sont achevés le 16 décembre 2014. La SCI Basalt a alors demandé à la ville de lui verser les loyers qui correspondent à la période comprise entre la fin du bail et la libération effective des locaux, 139 jours qui correspondent à un montant de 1 787,54 €. À l'époque, la ville a refusé au motif que le bail était achevé depuis le mois de juin. La SCI a alors saisi le délégué départemental du défenseur du droit et en 2015, le délégué a confirmé que la réalité des sommes réclamées n'était pas contestable. À notre arrivée, la SCI Basalt a demandé à nous rencontrer, a de nouveau sollicité la ville pour le paiement de ce qu'elle considère comme des sommes dues. Nous les avons reçus. J'ai également sollicité de nouveau l'avis du délégué départemental pour vérifier qu'il maintenait son analyse de 2015. Cela a été le cas et donc aujourd'hui, forts de cet avis nous vous proposons d'approuver le versement de ces 139 jours de loyer pour un montant de 1 787 €.*

*Au passage, c'est un différend qui donc a duré six ans et qui est emblématique d'autres litiges que la ville a à connaître, qu'elle soit dans son droit ou qu'elle ne le soit pas, des litiges qui traînent parfois pendant de longues années, de trop longues années et qui, d'une certaine manière, représentent aussi beaucoup d'heures travaillées des élus, des services. Je pense qu'il est temps que notre ville, à l'image d'ailleurs de nombreuses collectivités, se dote d'un médiateur municipal, qui pourra être saisi par les Lavallois si un litige n'est pas résolu ou s'ils estiment qu'une décision leur paraît injuste. C'est un enjeu important pour des valeurs qui le sont aussi pour nous, de transparence, de lisibilité de l'action publique entre les citoyens et les services municipaux. Je pense qu'on reviendra vers vous pour vous proposer ce dispositif.*

**Bruno Bertier :** *Merci, Antoine Caplan, très bonne initiative, je pense, et vous en serez tous d'accord pour la mise en place d'un médiateur, pour expurger aussi des contentieux qui durent dans le temps, et comme cela été dit par Antoine Caplan, qui nécessitent beaucoup d'heures, qui nécessitent aussi parfois des frais de justice. Et parfois, le contentieux est inférieur au coût réel du suivi du contentieux. La mise en place d'un médiateur essaiera de diminuer ces contentieux qui, parfois, peuvent se régler déjà dans le dialogue. C'est donc une délibération très complète qui resitue cette somme qui est demandée ce matin. Y a-t-il des prises de parole ? Je ne vois pas de main se lever. Nous avons quatre abstentions, plus l'ensemble de vos procurations, je suppose, soit 10 abstentions sur cette délibération. Très bien, elle est donc adoptée.*

N° S503 - RHTF - 8

INDEMNISATION DE LA SCI BASALT CONCERNANT LA LOCATION D'UN IMMEUBLE  
SITUÉ AU 12 RUE RENAISE

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code civil et notamment les articles 2044 à 2052,

Vu le contrat de bail en date du 26 janvier 1999 passé avec Monsieur et Madame Le Toux,  
prorogé le 31 mars 2014 avec la SCI Basalt,

Considérant que la ville de Laval a loué, au 12 rue Renaise, un local à la SCI Basalt,

Que le défenseur des droits estime que la somme de 1 787,54 €, au titre de retard dans la  
remise du bien, demandée par Madame Le Toux, gérante de la société, est justifiée,

Qu'il est nécessaire, pour mettre un terme définitif à ce litige, d'établir un protocole  
transactionnel,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la ville de Laval et la SCI Basalt, visant  
au versement d'une somme de 1 787,34 € en vue du règlement du litige, est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux s'étant abstenus (Isabelle Marchand,  
Chantal Grandière, Pierrick Guesné, et Vincent d'Agostino).

**PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL**

**ENTRE :**

La Commune de LAVAL, représentée par son Maire et demurant en cette qualité Hôtel de Ville, Place du 11 novembre, CS 71327, 53013 LAVAL

D'UNE PART

**ET :**

La SCI BASALT, représentée par Mme Sabine Le Toux et demurant au Landérisu, 53950 LOUVERNÉ

D'AUTRE PART

*DENOMMÉES ENSEMBLES « LES PARTIES ».*

## IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIV

---

En janvier 1999, la ville de Laval a pris à bail, pour une durée de 6 ans, un local commercial situé au rez-de-chaussée du 12 rue Rensise, propriété de Monsieur et Madame Le Toux.

Le bail a été par la suite prorogé et, en 2011, la propriété a été transférée à la SCI Basalt, dont Madame Sabine Le Toux est gérante.

La dernière prorogation du bail s'achevait le 30 juin 2014. Malgré la demande du bailleur, l'état des lieux n'a été effectué par huissier que le 9 septembre 2014 et a conduit la ville à réaliser des travaux de réhabilitation du local qui se sont achevés le 16 décembre 2014.

La SCI Basalt a demandé à la ville de lui verser les loyers correspondant à la période comprise la fin du bail et la libération effective des locaux, soit 139 jours, correspondant à un montant de 1 787,54 €.

N'obtenant pas satisfaction, la SCI Basalt a saisi le délégué départemental du Défenseur des droits qui, par courrier en date du 14 octobre 2015 adressé à la ville, a confirmé que "la réalité des sommes réclamées n'était pas contestable".

Afin de mettre un terme à ce litige, la ville souhaite se conformer à l'intervention du délégué du Défenseur des droits et verser à la SCI Basalt les loyers réclamés, soit une somme de 1 787,54 € en solde de tout compte.

C'est dans ce contexte que les parties se sont rapprochées pour mettre fin au litige qui les oppose par la conclusion du présent protocole.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

---

**ARTICLE 1<sup>er</sup> – OBJET**

Le présent protocole transactionnel a pour objet de mettre fin, de manière définitive, au différend existant à ce jour entre les parties, relatifs aux faits rappelés en préambule.

Le présent protocole transactionnel recueille l'accord de chacune des Parties.

**ARTICLE 2 – CONCESSIONS RECIPROQUES**

**1.1 Concessions de la commune de LAVAL**

La commune de LAVAL consent à verser à la SCI Basalt une somme globale et forfaitaire de 1 787,54 € en réparation de l'intégralité de ses préjudices.

Le paiement de cette somme interviendra dans un délai de deux (2) mois à compter de la signature par les parties du présent protocole.

**1.2 Concessions de la SCI Basalt**

En contrepartie du versement de la somme indiquée au point 1.1 du présent protocole, la SCI Basalt renonce à toute action devant les juridictions judiciaires et administratives de quelque nature que ce soit, relative aux faits relatés au préambule.

#### ARTICLE 3 – INTÉGRALITÉ

Sous réserve de l'exécution intégrale des engagements ci-dessus exposés, les parties entendent renoncer irrévocablement à tout droit, action ou indemnité de quelle que nature que ce soit qui résulterait du litige relaté dans ce protocole, considérant, conformément à l'article 2052 du Code Civil, que l'accord conclut fait obstacle à l'introduction et la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet.

#### ARTICLE 4 – VALEUR TRANSACTIONNELLE

La présente transaction a été conclue et régularisée de bonne foi, chacune des parties ayant fait des concessions réciproques et s'oblige à en respecter les termes sans s'y dérober de quelle que manière que ce soit.

Les parties sous signées confirment que le présent accord vaut transaction conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil et fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet conformément aux termes de l'article 2052 du même code.

L'ensemble des clauses du présent protocole transactionnel est indivisible.

La non-exécution de l'une de ces clauses entrainerait son anéantissement rétroactif.

#### ARTICLE 5 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent protocole transactionnel est régi par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

Tout différend relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution du présent protocole transactionnel sera soumis, à l'initiative de la Partie la plus diligente, à la juridiction compétente.

#### ARTICLE 6 – GARANTIE ET POUVOIRS

Les Parties garantissent :

- qu'elles disposent de tous les pouvoirs nécessaires pour signer le présent protocole transactionnel ;
- qu'elles sont seules titulaires des droits objet du présent protocole transactionnel ;
- qu'elles n'ont transféré aucun droit à agir concernant les droits visés dans le présent protocole transactionnel ;
- la jouissance paisible des droits consentis.

**ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent protocole transactionnel entrera en vigueur après sa signature par toutes les Parties.

Le présent protocole transactionnel a été établi en deux (2) exemplaires originaux.

<i>Signatures des Parties et de leurs représentants légaux dûment habilités suivi de la mention « bon pour transaction »</i>	
A _____, le _____  Pour la Commune de LAVAL Le Maire, Monsieur Florian Bercault	A _____, le _____  Pour la SCI Basalt La gérante, Madame Sabine Le Toux

**VIE QUOTIDIENNE ET CITOYENNE**

**Bruno Bertier** : *Nous passons désormais au chapitre vie quotidienne et citoyenne. Je vais laisser la parole à Marie-Laure Le Mée-Clavreul pour les dénominations des parkings du quartier Ferrié.*

## DÉNOMINATIONS DES PARKINGS DU QUARTIER FERRIÉ

Rapporteur : Marie-Laure Le Mée Clavreul

### I - Présentation de la décision

Quatre parkings sont à dénommer dans le quartier Ferrié. Les quatre noms proposés sont identiques aux dénominations données à des rues, impasses ou bâtiments dans le quartier Ferrié.

Il est donc décidé, afin de respecter les dénominations des voies, de proposer les dénominations suivantes des parkings :

1 -Parking Madeleine Brès : parking situé entre la rue Joséphine Baker et la rue Madeleine Brès

(La rue reliant la rue Avicenne à la rue du chef de bataillon Henri Geret a été dénommée rue Madeleine Brès, délibération n° S 432-AD-4 du 27 juin 2011) ;

2 -Parking Annie Rolland : parking situé entre l'EHPAD du quartier Ferrié et la rue Avicenne

(La voie de la rue Avicenne à partir de l'EHPAD et qui se dirige en impasse vers la rue de la Gaucherie pour la desserte d'îlots a été dénommée allée Annie Rolland, délibération n° S494 - AD - 6 du 14 novembre 2019) ;

3 -Parking Noël Meslier : parking situé entre la rue de Rastatt et la rue de la Gaucherie

(La maison des associations, située 17 rue de Rastatt au Quartier Ferrié à Laval, a été dénommée « Maison des Associations - Espace associatif Noël Meslier », délibération n° S485 - VQ - 3 du 16 avril 2018) ;

4 -Parking du Général Ferrié : parking situé entre la place Albert Jacquard et la place du Général Ferrié

(La voie débouchant de la rue Henri Geret (1955-1991) et de la rue de Rastatt a été dénommée "place du Général Ferrié", délibération n° S 432-AD-4 du 27 juin 2011).

### II - Impact budgétaire et financier

Néant

Il vous est proposé d'approuver ces dénominations et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

**Marie-Laure Le Mée-Clavreul :** *Merci, Monsieur le premier adjoint. Nous avons quatre parkings à dénommer dans le quartier Ferrié. Les quatre noms proposés sont identiques aux dénominations données à des rues, impasses ou bâtiments donc dans ce quartier Ferrié. Le premier, c'est le parking Madeleine Brès, parking situé entre la rue Joséphine Baker et la rue Madeleine Brès. Pour rappel, c'est la première femme médecin en France. Elle était spécialisée en pédiatrie. Le deuxième parking s'appellera le parking Annie Rolland, qui est connue par les Lavallois pour son engagement important pour le don d'organes. Le parking est situé entre l'EHPAD du quartier Ferrié et la rue Avicenne. Le troisième parking est le parking Noël Meslier, situé entre la rue de Rastatt et la rue de la Gaucherie. Noël Meslier a été animateur sur France bleue Mayenne pendant de nombreuses années, et speaker du Stade lavallois. Pour le quatrième parking, il s'agit du parking du général Ferrié, général et aussi ingénieur qui a été pionnier de la radiodiffusion. Ce parking est situé entre la place Albert Jacquard et la place du général Ferrié. Il vous est proposé d'approuver ces dénominations et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.*

**Bruno Bertier :** *Merci, Marie-Laure. Y a-t-il des prises de parole ? Nous allons procéder au vote. C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.*

N° S503 - VQC - 1

## DÉNOMINATIONS DES PARKINGS DU QUARTIER FERRIÉ

Rapporteur : Marie-Laure Le Mée Clavreul

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'article L2321-2-20 du code général des collectivités territoriales sur les frais d'établissement, d'entretien et de renouvellement des plaques de rues,

Vu les articles R2512-6 à R2512-8 du code général des collectivités territoriales sur les dénominations de voies,

Vu le décret n° 94-1112 du 19 septembre 1994 imposant la notification, par le maire, des listes alphabétiques des voies publiques et privées aux services de l'État,

Considérant que quatre parkings sont à dénommer dans le quartier Ferrié,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

## DÉLIBÈRE

Article 1er

Le parking situé entre la rue Joséphine Baker et la rue Madeleine Brès est dénommé parking Madeleine Brès.

Article 2

Le parking situé entre l'EHPAD du quartier Ferrié et la rue Avicenne est dénommé parking Annie Rolland.

Article 3

Le parking situé entre la rue de Rastatt et la rue de la Gaucherie est dénommé parking Noël Meslier.

Article 4

Le parking situé entre la place Albert Jacquard et la place du Général Ferrié est dénommé parking du Général Ferrié.

Article 5

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 6

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Bruno Bertier** : *La délibération suivante, Patrice Morin, concernant un point important de ce conseil, le contrat de ville 2021. Patrice Morin, je vous laisse la parole.*

## PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2021

Rapporteur : Patrice Morin

### I - Présentation de la décision

L'appel à projets du contrat de ville s'appuie sur trois piliers (cohésion sociale, habitat/cadre de vie et développement économique/emploi) et sur des priorités transversales (jeunesse, égalité femme/homme, lutte contre les discriminations). Il vise à faire émerger et soutenir des initiatives qui permettent de faire levier sur les politiques de droit commun.

Cet appel à projets 2021 s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire et socio-économique difficile. Les habitants des quartiers se heurtent à des pertes de revenus et à des difficultés accrues dans les domaines alimentaire, sanitaire et éducatif. L'appel à projets intègre ainsi un certain nombre d'enjeux renforcés par cette crise.

La programmation 2021 doit proposer des projets structurants destinés à lutter contre les inégalités de territoire. Des interventions en faveur d'une insertion sociale et professionnelle durable, des jeunes en particulier, sont attendues.

#### - Pilier cohésion sociale : axes d'intervention

Les actions relevant du pilier cohésion sociale visent à lutter contre les phénomènes de pauvreté, tisser le lien social, renforcer la solidarité et favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires en suscitant la curiosité intellectuelle, la confiance en soi et l'envie de parvenir à se réaliser.

La période de confinement a perturbé la vie familiale en mettant à l'épreuve beaucoup de parents. Il s'agit de rassurer les familles et leur capacité à remplir leurs rôles de parents quelles que soient les circonstances, particulièrement dans le cas des familles monoparentales et des familles nombreuses.

Les axes d'intervention retenus sont les suivants :

1. accompagner les politiques éducatives pour les 0-12 ans, pour lutter contre le décrochage scolaire en sécurisant les apprentissages,
2. soutenir la fonction parentale, avec une attention particulière aux familles monoparentales,
3. proposer des actions d'insertion sociale par la culture, le sport, les loisirs, adaptées aux 12-18 ans,
4. mobiliser les acteurs sur les questions de citoyenneté, de santé et de prévention.

- Pilier habitat / cadre de vie

L'objectif général du volet habitat / cadre de vie du contrat de ville est de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, en intégrant les problématiques d'habitat, de mobilité des habitants et d'attractivité des territoires prioritaires.

Les diagnostics "en marchant", organisés cet automne, ont montré la nécessité de valoriser les espaces de proximité en développant leurs usages : espaces de jeux, espaces de rencontres, liaisons douces, etc.

Dans ce contexte, les actions portées dans le cadre du contrat de ville pourront contribuer à la valorisation d'espaces naturels et végétalisés (embellissement des espaces verts, jardins partagés, etc.), la création d'aménagements permettant d'animer l'espace public et le développement du lien social : actions visant à favoriser la mixité des occupations et des usages de l'espace public.

Les axes d'intervention retenus sont les suivants :

1. soutenir l'implication des habitants dans la dynamique de rénovation urbaine,
2. agir pour favoriser la mixité sociale au sein des quartiers dans le cadre du programme local de l'habitat et de la rénovation urbaine,
3. renforcer l'attractivité des quartiers de la politique de la ville,
4. renforcer les pratiques de gestion urbaine de proximité en recherchant la coordination et la complémentarité des acteurs,
5. promouvoir les actions de prévention pour la maîtrise des charges dans le logement,
6. encourager les actes de citoyenneté.

- Pilier emploi / développement économique :

Le pilier emploi et développement économique du contrat de ville 2021 entend soutenir et mettre en œuvre des projets visibles s'inscrivant dans la durée. L'enjeu est de proposer des emplois et des services aux habitants, ainsi que de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus fragilisés.

Ainsi, le pilier s'articulera autour de la mise en place de projets structurants et d'orientations stratégiques permettant le déploiement d'actions en direction, prioritairement, des jeunes et des femmes des quartiers.

Il est demandé aux porteurs de projets de proposer des actions s'inscrivant dans ce cadre et nécessitant des crédits complémentaires du droit commun. Les porteurs devront préciser la plus-value attendue par les crédits spécifiques.

Trois axes prioritaires sont identifiés :

- l'accès et le retour à l'emploi des femmes (en particulier en situation de monoparentalité et les jeunes femmes),
- l'amélioration de l'accès aux contrats d'alternance,
- la connaissance des métiers et la valorisation des emplois (en direction des jeunes en particulier).

## II - Impact budgétaire et financier

La ville de Laval réserve 105 000 €, chaque année, destinés à accompagner des projets s'inscrivant dans ces priorités aux côtés de l'État (280 000 € au titre de l'ANCT - Agence Nationale de Cohésion des Territoires) et de l'ensemble des partenaires qui apportent également leur soutien en fonction de leur domaine de compétence. Les crédits de la politique de la ville sont des crédits spécifiques et subsidiaires qui sont mobilisés en complément des crédits des politiques de droit commun.

Les porteurs peuvent être des services municipaux ou des associations.

L'appel à projet 2021 se déroule dans un contexte particulier, avec des délais d'instruction courts, le comité de validation de la programmation étant d'ores et déjà fixé au 17 mars prochain en Préfecture.

La date limite de dépôt des dossiers étant fixée au 20 janvier 2021, un tableau récapitulatif des actions sera présenté après cette date.

Vous trouverez donc, ci-joint, les actions proposées pour lesquelles les crédits spécifiques ville seront mobilisés dans la limite du budget alloué à cette programmation annuelle.

Il vous est ainsi proposé d'approuver les orientations prioritaires pour la programmation 2021 du contrat de ville et d'autoriser le maire à verser les subventions qui seront accordées aux porteurs de projets, à recouvrer les recettes pour les actions portées par la ville de Laval et à signer la programmation 2021, ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

**Patrice Morin :** *Merci, Monsieur le premier adjoint. Mes chers collègues, il s'agit ici de présenter la déclinaison et la mise en œuvre de la politique de la ville, qui est une politique ancienne, de plus de 40 ans. C'est une politique forte aujourd'hui dans le cadre contraint de notre crise sanitaire et sociale, parce que politique d'accompagnement des publics les plus fragiles et les plus fragilisés. Le cadre d'intervention, c'est bien évidemment les quartiers prioritaires de la ville de Laval. Je les rappelle : le quartier des Fourches, le grand quartier Pavement, Charité, Mortier et enfin le quartier du nord de Saint-Nicolas, le quartier Kellermann. Je précise que vous avez sur table un document, qui est la préprogrammation. En fait, c'est le complément de ce qui vous avait déjà été expédié, qui a fait l'objet d'une réunion qui s'est tenue avant-hier. Il n'y avait donc pas la possibilité de vous envoyer cela de manière électronique. Il y a les choix qui ont été retenus avec l'ensemble des adjoints sur les propositions qui nous ont été faites.*

*Il est évident qu'aujourd'hui, ce qui n'a pas été désigné comme étant prioritaire dans l'accompagnement financier sur la partie ville du contrat de ville, peut et fera certainement l'objet d'un complément de financement par la suite. Préciser que le cadre financier est quand même contraint, puisque la dotation de la ville sur ce dispositif est de 105 000 €. En complément, l'agglomération abonde sur le volet emploi à hauteur de 20 000 € et l'État à hauteur de 280 000 €. Cet appel à projets du contrat de ville s'appuie comme vous le savez sur trois piliers, cohésion sociale, habitat cadre de vie et développement économique emploi, et sur des priorités transversales que nous avons souhaité prioriser, à savoir la jeunesse, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations. Il vise à faire émerger et soutenir des initiatives qui permettent de faire levier sur les politiques de droit commun. Cet appel à projets, précisément, s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire et socio-économique difficile. Les habitants des quartiers se heurtent à des pertes de revenus et à des difficultés accrues dans les domaines alimentaires, sanitaires et éducatifs. L'appel à projets intègre ainsi un certain nombre d'enjeux renforcés par cette crise. La programmation telle que nous la souhaitons doit proposer des projets structurants destinés à lutter contre les inégalités de territoire. Des interventions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle durable, des jeunes en particulier, sont attendues, et en particulier pour les femmes. Sur le pilier cohésion sociale, des actions relevant de ce pilier viseront à lutter contre les phénomènes de pauvreté, à tisser le lien social, à renforcer la solidarité et à favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires, en suscitant la curiosité intellectuelle, la confiance en soi et l'envie de parvenir à se réaliser. La période de confinement a perturbé gravement la vie familiale en mettant à l'épreuve beaucoup de parents. Il s'agit de rassurer les familles et leur capacité à remplir leur rôle de parents, quelles que soient les circonstances particulières dans le cas de familles monoparentales, qui sont très nombreuses sur ces quartiers, et des familles nombreuses. Il y a des axes d'intervention retenus autour de l'accompagnement des politiques éducatives, avec des piliers très importants comme le CLAS, le PRE. Le CLAS est financé à hauteur de 205 000 €. Il y a le soutien à la fonction parentalité avec une attention particulière encore une fois aux familles monoparentales, qui représentent 35 % des familles sur les quartiers prioritaires. Nous avons des propositions d'actions d'insertion sociale et une mobilisation des acteurs sur les questions de citoyenneté, de santé et de prévention.*

*Concernant le pilier cadre de vie, l'objectif général de ce volet est de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires en intégrant les problématiques d'habitat, de mobilité des habitants et d'attractivité des territoires prioritaires. Des diagnostics En marchant ont réuni une cinquantaine de personnes cet automne pour montrer la nécessité de valoriser les espaces de proximité en développant leurs usages, espaces de jeux, espaces de rencontre, liaisons douces, aujourd'hui plus que jamais. Dans ce contexte, les actions portées dans le cadre du contrat de ville pourront contribuer à la valorisation des espaces naturels et végétalisés, à la création d'aménagements permettant d'animer l'espace public et le développement du lien social. Nous avons des actions visant à favoriser la mixité des occupations et des usages de l'espace public. Nous avons des axes d'intervention retenus sur le soutien à l'application des habitants dans la dynamique de rénovation, agir pour favoriser la mixité sociale au sein des quartiers dans le cadre du programme local de l'habitat et de la rénovation urbaine.*

*Il y a le renforcement de l'attractivité des quartiers de la politique de la ville, le renforcement des pratiques de gestion urbaine de proximité en recherchant la coordination et la complémentarité des acteurs, la promotion des actions de prévention pour la maîtrise des charges de logement et enfin l'encouragement des actes de citoyenneté.*

*Un mot sur le pilier emploi, mais qui n'est pas concerné par le financement ville : le pilier emploi et développement économique du contrat de ville entend soutenir et mettre en œuvre des projets visibles s'inscrivant dans la durée avec une logique de continuité et de parcours. L'enjeu est de proposer des emplois et des services aux habitants ainsi que de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus fragilisés. Ainsi, le pilier s'articulera autour de la mise en place de projets structurants. On a évoqué ici et là les projets. Cela a été abordé autour de l'expérimentation Territoire zéro chômeur, entre autres. Il s'articulera autour d'orientations stratégiques permettant le déploiement d'actions en direction prioritairement des jeunes, des femmes et des quartiers. Il est demandé aux porteurs de projets de proposer des actions s'inscrivant dans ce cadre et nécessitant des crédits complémentaires de droit commun. Puisque ce n'est qu'un levier, évidemment. Les porteurs devront préciser la plus-value attendue sur les crédits spécifiques. Il y a des axes prioritaires : l'accès et le retour à l'emploi des femmes, sur des emplois durables et compatibles avec la vie de femme et la vie de maman, surtout pour les personnes qui sont en situation de famille monoparentale, l'amélioration de l'accès aux contrats d'alternance et enfin, la connaissance des métiers et la valorisation des emplois. L'impact budgétaire est de 105 000 €, destiné à accompagner les projets s'inscrivant dans ces priorités aux côtés de l'État. C'est l'ANCT qui pilote tout cela. L'ensemble des partenaires apporte également son soutien en fonction des domaines de compétences. L'appel à projets se déroule quand même dans un contexte particulier, avec des délais d'instruction courts. Ils seront étudiés pour les compléments, puisque je vous rappelle, pour repreciser les choses, qu'il y a une première commission qui donne une orientation forte sur le financement et la priorisation sur les 105 000 € versés par la ville au contrat de ville, et une réunion en préfecture pour aborder les compléments de financement.*

*Il vous est donc ainsi proposé d'approuver les orientations prioritaires pour la programmation 2021 du contrat de ville et d'autoriser le maire à verser les subventions qui seront accordées aux porteurs de projets, à recouvrer les recettes pour les actions portées par la ville de Laval et à signer la programmation 2021 ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.*

*Y a-t-il des questions à ce sujet ?*

**Bruno Bertier :** *Y a-t-il des prises de parole ? Je ne vois pas de main se lever. Ce contrat de ville est important. Cela a été dit par Patrice Morin. Il y a des actions importantes. Je ne rentre pas dans le détail. J'en ai noté deux ou trois qui me paraissent essentielles, surtout à la lumière de cette crise, qu'est le soutien à la scolarité à travers le programme CLAS pour les élèves du CP au CM2 qui, au sein de nos maisons de quartier, ont un soutien de suivi scolaire très important. C'est une somme de 205 000 € qui vous est présentée dans ce cadre du contrat de ville ce matin et qui est indispensable pour combattre le décrochage scolaire. La crise aujourd'hui peut accentuer ce décrochage. C'est la culture au sein de nos quartiers. C'est important également. C'est l'organisation d'un festival de culture urbaine et un soutien important à hauteur de 120 000 € sur ce type d'approche qui est essentiel.*

*Un troisième focus que je voulais apporter ce matin est le soutien aux lieux d'accueil pour les femmes victimes de violences intra familiales, avec ou sans enfants. Là aussi, c'est une somme importante puisque c'est 107 000 € qui vous sont proposés à travers ce contrat. On voit donc que ce contrat de ville est là pour tisser du lien dans nos quartiers. Je parlais tout à l'heure de fraternité, de solidarité et il est très important en cette année 2021, au vu de la situation dans laquelle nous sommes et au vu aussi de la détresse de beaucoup nos concitoyens... il y aura une sortie de crise sanitaire et peut-être le début d'une crise économique et sociale très importante à l'issue de tout cela. Il faudra renforcer les liens et ce contrat de ville est là pour ce faire. Madame Grandière.*

**Chantal Grandière :** *Nous nous réjouissons de ce contrat de ville, bien évidemment. Tout à l'heure, vous avez appuyé sur le CLAS. C'est quelque chose sur lequel nous avons été extrêmement attentifs. Et d'ailleurs, c'est pour cela aussi que nous avons recruté énormément de bénévoles pour pouvoir lutter aussi contre le décrochage scolaire.*

*Sur un autre registre, effectivement, sur les populations, nous devons être attentifs à tout le monde. Mais, moi, je voulais savoir ce que vous faites aussi pour les aînés. Parce qu'aujourd'hui, nos aînés sont très en souffrance. Il n'y a plus beaucoup de choix en tout cas pour eux. Qu'est-ce que la ville fait en tout cas pour eux ?*

**Bruno Bertier :** *Christine Droguet n'est pas là ce matin sur l'intergénérationnel. Y a-t-il des prises de parole ? Marjorie François.*

**Marjorie François :** *Oui, je tiens à vous rassurer sur le fait que le CCAS met tout en œuvre pour accompagner nos seniors de la meilleure manière qui soit. Il faut savoir qu'actuellement, il y a un fichier des personnes isolées qui est tenu par le CCAS. Des appels sont faits régulièrement auprès de ces personnes et nous travaillons sur des dispositifs supplémentaires en direction des personnes âgées, qu'elles soient isolées ou en perte d'autonomie. C'est un gros travail que nous menons actuellement au CCAS.*

**Bruno Bertier :** *Mais vous avez raison. C'est un point de vigilance important comme c'est le cas aussi sur nos étudiants. C'est au cœur de l'actualité. C'est toutes les strates de la population aujourd'hui qui sont en détresse et vous le savez très bien, Madame Grandière. Évidemment, nos services sont mobilisés au quotidien au niveau et avec les moyens que nous avons, nous, collectivité, qui ne sont pas non plus démultipliables à l'infini, pour être au plus proche et être à l'écoute en tout cas. Ce que nous disent aussi les directeurs des maisons de quartier, c'est que ce sont des familles qu'on ne voit plus. C'est là aussi qu'il faut qu'on soit très vigilant. Je regarde Camille Pétron au bout de cette table, mais attention à ne pas perdre ici ou là des gens qui sont dans la détresse, des familles qui sont dans la détresse. Mais je crois que nous sommes tous d'accord ce matin en effet sur ces suivis-là, et sur le fait de mettre les moyens qu'il faudra. Il faudra peut-être démultiplier demain d'autres moyens parce qu'il y aura nécessité, derrière.*

*Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? Nous allons donc procéder au vote, si vous voulez bien. Je vous remercie. Cette programmation du contrat de ville 2021 est adoptée à l'unanimité. C'est un geste important du conseil municipal ce matin, cette unanimité.*

N° S503 - VQC -2

PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2021

Rapporteur : Patrice Morin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les décisions du comité interministériel des villes du 19 février 2013,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixant les principes de la politique de la ville et les contrats de ville 2014-2020 du 21 février 2014,

Vu la circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville,

Considérant qu'un travail partenarial animé par l'agglomération, l'État et la ville de Laval a été réalisé concernant le contrat de ville sur la période de septembre 2014 à avril 2015,

Que la rédaction d'une convention-cadre énonçant les fondements du contrat, ses grands objectifs, ses conditions de mise en œuvre, a résulté de ces travaux et a fait l'objet d'une signature par l'ensemble des partenaires le 3 juillet 2015,

Que les orientations du contrat de ville sont prolongées jusqu'en 2022,

Que la programmation au titre de l'exercice 2021 doit faire l'objet d'une validation par le comité technique/pilotage du contrat de ville le 17 mars 2021 et être engagée rapidement dès le premier trimestre 2021,

Que l'engagement financier inscrit au budget à cet effet est de 105 000 €,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

## DÉLIBÈRE

Article 1er

Les orientations prioritaires pour la programmation 2021 du contrat de ville sont approuvées.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à verser les subventions qui seront accordées aux porteurs de projets après validation de la programmation par le comité technique du 17 mars 2021 et à recouvrer les recettes pour les actions portées par la ville de Laval.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la programmation 2021, ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

# PRE-PROGRAMMATION 2021 - CONTRAT DE VILLE LAVAL AGGLOMERATION

THEMATIQUE	INTITULE PROJET	PORTEUR	COUT INITIAL PROJET ETUDE	SUBV SOLICITEE	PRIORITE POUR UN FINANCIER VILLE	CONTRAT DE VILLE				AUTRES FINANCEMENTS ou VALORISATIONS						BENEVOLAT MAD	PRECISIONS	Type d'action
						CREDIT ETAT ANCI	CREDIT VILLE GREGAIRE	LAVAL AGGLO ACTION	CREDIT ETAT BC	CREDIT VILLE LAVAL AGGLO BC	CD 03	CAF	CONSEIL REGIONAL	AUTRES				
															CD 03			
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	9-R.E.	CCAS	116 150 €	105 000 €	OUI					15 000 €	16 000 €			55 000	Mise à disposition de 1000 € (donner) par CCAS et CCAS de la Ville de Laval pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Prise en charge globale d'une cohorte d'élèves et de leur famille sur le plus Adonis avec prise en charge des problèmes de santé. Accompagnement individualisé dans un cadre pluridisciplinaire.		
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Ateliers CLAS - Jeunesse	Ville de Laval - Service Jeunesse - démocratie locale	205 129 €	47 000 €	OUI					4 050 €	57 715 €			72 090 €	CCAS (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Sciences à la portée de tous : ateliers de découverte de la physique et de la chimie pour les jeunes de la ville de Laval. Ces ateliers se déroulent en maison de quartier ou écoles de 16h30 à 17h30 (saison des vacances scolaires). Ces ateliers sont financés par le CCAS de la Ville de Laval.		
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Projets Eco-citoyenneté - REP+	OCCE Ecole Jules Verne	300 €	900 €	OUI									300 €	CCAS (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Projet inter-écoles pour travailler les domaines transversaux et mathématiques et français avec des rencontres entre les classes du REP+ et du collège de secteur sur un projet commun (lecture au plateau de taxes, ateliers de découverte de la physique et de la chimie pour les jeunes de la ville de Laval).		
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Sciences des Merveilles - décrochers	Collège Alain Gerbault		3 000 €												OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Pour soutenir les jeunes en risque de décrochage, ateliers scientifiques et ateliers de découverte de la physique et de la chimie pour les jeunes de la ville de Laval.	
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Savoir rouler à vélo et à trottinette - Tour de France	Ville de Laval - Service Jeunesse - ALSH Fourches	7 393 €	6 494 €										7 393 €		OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Profiter d'un événement (Tour de France) pour renforcer la dynamique de la pratique du vélo auprès des enfants mais aussi d'aborder les questions sur l'environnement et le respect du code de la route. Une sortie de 4 jours de vacances en famille.	
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Initiation au voyage (club pour parents) Ecoles REP+	OCCE Ecole Badiner	1 887 €	2 900 €	OUI									500 €	OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Chaque école (depuis 2019) accueille élèves parents et familles professionnels. Travail réalisé avec les parents pour favoriser l'initiation au voyage.		
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Formation linguistique insertion sociale	Maïta formation	4 680 €	17 637 €										4 680 €	OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Formation linguistique pour des personnes souhaitant s'inscrire à moyen terme dans une démarche d'insertion professionnelle 3000 h pour une vingtaine de parcours (100 à 250 h - 2 à 5 demi-journées par semaine).		
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Résistance d'extrême TETE	LECTURE EN TETE	22 295 €	11 000 €	OUI					3 000 €	2 000 €			10 295 €	OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Résistance d'extrême sur le secteur du Pavement (suite des actions de promotion de la lecture par la Maison de quartier de la ville de Laval). Résistance d'extrême sur le secteur de la lecture urbaine pour la résidence et avec Atmosphère 53 pour la réalisation d'un film documentaire.		
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Théâtre et cirques	La Grande Surface	23 276 €	12 000 €	OUI									1 000 €	OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Poursuite dans le cadre de Quartiers en Scène (Quartier) d'un projet porté par la Grande Surface pour la résidence de la ville de Laval. Résistance d'extrême sur le secteur de la lecture urbaine pour la résidence et avec Atmosphère 53 pour la réalisation d'un film documentaire.		
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Form mon quartier	Ville de Laval - Service Jeunesse	8 500 €	1 000 €	OUI									2 220 €	OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Form mon quartier pour des personnes souhaitant s'inscrire à moyen terme dans une démarche d'insertion professionnelle 3000 h pour une vingtaine de parcours (100 à 250 h - 2 à 5 demi-journées par semaine).		
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Jeunesse et sport - La Pierre à Nicolas	Laval Agglomération - CRU	2 200 €	3 800 €	OUI											OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Jeunesse et sport - La Pierre à Nicolas pour des personnes souhaitant s'inscrire à moyen terme dans une démarche d'insertion professionnelle 3000 h pour une vingtaine de parcours (100 à 250 h - 2 à 5 demi-journées par semaine).	
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Culture en famille	Ville de Laval - Service Jeunesse	9 280 €	6 000 €	OUI											OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Culture en famille - La Pierre à Nicolas pour des personnes souhaitant s'inscrire à moyen terme dans une démarche d'insertion professionnelle 3000 h pour une vingtaine de parcours (100 à 250 h - 2 à 5 demi-journées par semaine).	
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Renforcement équipe sportive - Actions d'été	Ville de Laval - Service Jeunesse	12 000 €	4 500 €	OUI											OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Renforcement équipe sportive - La Pierre à Nicolas pour des personnes souhaitant s'inscrire à moyen terme dans une démarche d'insertion professionnelle 3000 h pour une vingtaine de parcours (100 à 250 h - 2 à 5 demi-journées par semaine).	
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	JJK	Ville de Laval - Service Jeunesse	120 450 €	8 500 €	OUI											OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	JJK - La Pierre à Nicolas pour des personnes souhaitant s'inscrire à moyen terme dans une démarche d'insertion professionnelle 3000 h pour une vingtaine de parcours (100 à 250 h - 2 à 5 demi-journées par semaine).	
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Muséologie - Le tour de France	USL	2 530 €	2 000 €												OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Muséologie - Le tour de France pour des personnes souhaitant s'inscrire à moyen terme dans une démarche d'insertion professionnelle 3000 h pour une vingtaine de parcours (100 à 250 h - 2 à 5 demi-journées par semaine).	
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Sport famille	Ville de Laval - Service Jeunesse	17 096 €													OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Sport famille - La Pierre à Nicolas pour des personnes souhaitant s'inscrire à moyen terme dans une démarche d'insertion professionnelle 3000 h pour une vingtaine de parcours (100 à 250 h - 2 à 5 demi-journées par semaine).	
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	sports femmes et santé	Ville de Laval - Service Jeunesse	34 659 €													OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	sports femmes et santé - La Pierre à Nicolas pour des personnes souhaitant s'inscrire à moyen terme dans une démarche d'insertion professionnelle 3000 h pour une vingtaine de parcours (100 à 250 h - 2 à 5 demi-journées par semaine).	
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Sport et insertion	Ville de Laval - Service Jeunesse	20 690 €	3 200 €	OUI											OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Sport et insertion - La Pierre à Nicolas pour des personnes souhaitant s'inscrire à moyen terme dans une démarche d'insertion professionnelle 3000 h pour une vingtaine de parcours (100 à 250 h - 2 à 5 demi-journées par semaine).	
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Jeunesse reste active	Ville de Laval - Service Jeunesse	17 142 €	5 110 €	OUI											OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Jeunesse reste active - La Pierre à Nicolas pour des personnes souhaitant s'inscrire à moyen terme dans une démarche d'insertion professionnelle 3000 h pour une vingtaine de parcours (100 à 250 h - 2 à 5 demi-journées par semaine).	
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Ateliers Impro	Ville de Laval - Service Jeunesse	8 120 €	3 500 €	OUI											OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Ateliers Impro - La Pierre à Nicolas pour des personnes souhaitant s'inscrire à moyen terme dans une démarche d'insertion professionnelle 3000 h pour une vingtaine de parcours (100 à 250 h - 2 à 5 demi-journées par semaine).	
PIER 1 sous-EDUCOSOCIAL	Inauguration nouveau Pôle Ados St Nicolas	Ville de Laval - Service Jeunesse	3 680 €	1 500 €	OUI											OCCE (action sociale) par la Ville de Laval (1000 €) et CCAS de la Ville de Laval (1000 €) pendant 12 mois pour l'achat de matériel pédagogique.	Inauguration nouveau Pôle Ados St Nicolas pour des personnes souhaitant s'inscrire à moyen terme dans une démarche d'insertion professionnelle 3000 h pour une vingtaine de parcours (100 à 250 h - 2 à 5 demi-journées par semaine).	

# PRE-PROGRAMMATION 2021 - CONTRAT DE VILLE LAVAL AGGLOMERATION

THEMATIQUE	INTITULE PROJET	PORTEUR	COUT INITIAL DU PROJET/AVANT ETUDE	SUBV. SOLICITEE	PRIORITE FINANCIERE VALLEE	CONTRAT DE VILLE				AUTRES FINANCEMENTS ou VALORISATIONS					BENEVOLAT MAO	PRECISIONS	Type d'action
						CREDITS VILLE AGGLO	CD 53	CAF	CONSEIL REGIONAL	CREDIT ETAT DC	CREDIT VILLE LAVAL AGGLO DC	CREDIT VILLE LAVAL AGGLO MAO	LAVAL AGGLO ACTION				
						LAVAL AGGLO ACTION	LAVAL AGGLO ACTION	LAVAL AGGLO ACTION	LAVAL AGGLO ACTION	LAVAL AGGLO ACTION	LAVAL AGGLO ACTION	LAVAL AGGLO ACTION	LAVAL AGGLO ACTION				
PIER 1 Sous-groupe CITOYENNETE	La brigade verte	Ville de Laval - Services Jeunesse	8 260 €	1 500 €	OUI	5 260 €			3 000 €					2 000 €	Programme du 12 au 2007 d'actions de sensibilisation sur l'environnement par des jeunes de 14/20 ans 8 jours bulgares (dans le cadre des jumelages) pour agir comme agents de changements sociaux (opérations nettoyage, pique-nique sans déchets, animation de quartier, etc) visant à impliquer les habitants de la commune et les sensibiliser à l'écologie. Pour l'instant un petit cahier de messages sous diverses formes (opérations nettoyage, pique-nique sans déchets, animation de quartier) visant à impliquer les habitants de la commune et les sensibiliser à l'écologie.		
PIER 1 Sous-groupe CITOYENNETE	Autoroute par groupes d'administrateurs	Ville de Laval - Quartier St Nicolas	32 814 €	16 000 €	OUI	15 814 €		15 000 €					2 000 €	Travaux de peinture de la zone 2011 - 2012 (requalification de l'avenue à commencer par le boulevard de la Vallée).			
PIER 1 Sous-groupe CITOYENNETE	Le film de film animation	Ville de Laval - Services de la jeunesse	22 907 €	3 600 €	OUI	9 400 €							7 507 €	Autres dons, mécénat			
PIER 1 Sous-groupe CITOYENNETE	Mardi et soir : drap pour une 5e inclusive	Culture du cœur	1 768 €	2 200 €			1 500 €						288 €	CD 53 : demande au titre de la jeunesse - autres : mutation associative	Action destinée à lutter contre le racisme et l'antisémitisme notamment en proposant à une classe (lycée Robor) d'organiser une semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme par la réalisation d'une exposition photo sur la rhétorique de l'identité collective.		
PIER 1 Sous-groupe CITOYENNETE	Malle des voyageurs	Culture du cœur	3 000 €	2 200 €		2 000 €							1 000 €	EUROSOC / DDCSPP FPAV - autres : Fondation S&W	Préparation de création d'une malle pédagogique pour une formation à l'attention des animateurs des maisons de quartier de la commune.		
PIER 1 Sous-groupe CITOYENNETE	Paroles de l'ombre	FAL	1 200 €	7 760 €									1 200 €	Financement par la commune	Organisation d'actions destinées à découvrir les téléphones liés aux différences culturelles et à la place de la femme en CPV - sensibilisation par des outils adaptés, espaces de parole avec des supports pédagogiques, des ateliers de travail, etc. en lien avec le quartier de la commune.		
PIER 1 Sous-groupe SANTE	Accompagnement individuel à la santé	Association AFD à Dom	32 050 €	15 540 €	OUI	25 000 €							7 050 €	Autres : équipes Phares année 2020	En lien avec le Comité Local de Santé Mental géré en interne au Centre de Ville avec l'initiative pour poursuivre le parcours de soins entrants.		
PIER 1 Sous-groupe SANTE	Atelier passerelles en art thérapeutique	Ville de Laval - Association S&W	9 610 €	3 168 €	OUI	4 688 €							7 050 €	Fin. DC. ARS - Ville, DDCAS - CS - autres : Fondation S&W	Atelier d'art thérapie (lien entre les ateliers menés à l'école et en maison de quartier)		
PIER 1 Sous-groupe SANTE	Soins de santé personnes migrantes	Association I-CARE	10 000 €	10 000 €	à étudier										Dépense à prévoir dans le budget de la commune pour l'achat de matériel et la formation des intervenants.		
Pier 1 Sous-groupe USPP	Chantiers éducatifs	Malta Prévention Spécialisée	1 000 €	1 000 €	Crédits AGGLO	83 359 €	1 000 €						23 000 €	Fin. DC DDCSPP - J112 et Doudes - autres : FAFD	Soutien au lieu d'accueil pour les femmes victimes de violences intrafamiliales, avec ou sans enfants. Participation au coût du foyer de l'hébergement réservé à cet effet.		
PIER 2 HABITAT CADRE DE VIE	La Citadelle	CHRIS REVIVRE	107 359 €	4 000 €	Crédits AGGLO	83 359 €	1 000 €						500 €	Fin. DC ARS - Ville, DDCAS - CS - autres : Fondation S&W	Organisation d'ateliers scientifiques sous forme ludique, en petits groupes (via une table) pour démocratiser l'accès aux magazines scientifiques - 2 semaines cet été, clubs réguliers à partir de sept 2021, amener les habitants à acquiescer au SDN.		
PIER 2 HABITAT CADRE DE VIE	Les petits débrouillards	Les petits débrouillards	1 700 €	8 000 €	OUI				1 200 €					Fin. DC ARS - Ville, DDCAS - CS - autres : Fondation S&W	Organisation d'ateliers scientifiques sous forme ludique, en petits groupes (via une table) pour démocratiser l'accès aux magazines scientifiques - 2 semaines cet été, clubs réguliers à partir de sept 2021, amener les habitants à acquiescer au SDN.		
PIER 2 HABITAT CADRE DE VIE	Le théâtre pédagogique	ZOOM	6 000 €	11 000 €	OUI	3 000 €	2 000 €		1 000 €				1 000 €	Fin. DC DDCSPP - J112 et Doudes - autres : FAFD	Démocratisation d'activités scientifiques sur St Nicolas par le ZOOM par la présence 2 jours par semaine pendant 70 jours de 2 médiateurs scientifiques. Partenariat étroit avec l'association.		
PIER 2 HABITAT CADRE DE VIE	Le club de Laval - Maison de quartier St Nicolas	Ville de Laval - Maison de quartier St Nicolas	27 378 €	4 000 €	OUI	17 550 €							9 828 €	Fin. DC DDCSPP - J112 et Doudes - autres : FAFD	Mise en place d'un club de théâtre avec les habitants de la commune de St Nicolas, en lien avec le Théâtre d'Avanture avec le soutien du CDRP pour les médiateurs de l'association pour faciliter l'organisation et la mise en place.		
PIER 2 HABITAT CADRE DE VIE	Quin d'été	Ville de Laval - Maison de quartier St Nicolas	975 €	600 €	OUI	403 €							576 €	Fin. DC DDCSPP - J112 et Doudes - autres : FAFD	Donner la parole aux habitants en partenariat avec : Auze Radio pour élargir son thème thématique dédiée à l'environnement, l'éducation, la culture, la jeunesse, la culture, la définition du vivre ensemble, la vision et son sentiment d'appartenance à la ville de Laval ainsi qu'au quartier St Nicolas, qui est actuellement en cours de réhabilitation.		
PIER 2 HABITAT CADRE DE VIE	Le club de Laval - Maison de quartier St Nicolas	MEDJANE HABITAT	5 000 €	5 000 €	OUI								5 000 €	Fin. DC DDCSPP - J112 et Doudes - autres : FAFD	Aménager un espace de mise à disposition d'outils informatiques PC, tablettes avec accès internet et permettre aux habitants de la commune de venir travailler sur leurs projets.		
PIER 2 HABITAT CADRE DE VIE	Le club de Laval - Maison de quartier St Nicolas	MAYENNE HABITAT	49 000 €	3 000 €	OUI	1 000 €	12 000 €	10 000 €					11 000 €	Fin. DC DDCSPP - J112 et Doudes - autres : FAFD	Promouvoir aux habitants des CPV de nouvelles formes d'habitat social (autres que les logements sociaux) en lien avec le territoire de la commune de Mayenne.		
PIER 2 HABITAT CADRE DE VIE	Portes d'habitats : tous différents mais tous parents	MAYENNE HABITAT	653 €	1 597 €	OUI								653 €	Fin. DC DDCSPP - J112 et Doudes - autres : FAFD	Offrir des supports (livrets, vidéo, atelier, photos) afin que les travaux et changements réalisés dans le cadre de l'AMU soient réutilisés par les habitants en 1995 - expliquer la transformation des logements qui subissent une dégradation des portes et de pièces avec la création des accueils - présenter les divers travaux et aménagements dans les logements (photos, vidéos et photos) et dans les parties communes.		
PIER 2 HABITAT CADRE DE VIE	Le club de Laval - Maison de quartier St Nicolas	MAYENNE HABITAT	1 000 €	3 000 €	OUI								1 000 €	Fin. DC DDCSPP - J112 et Doudes - autres : FAFD	Faciliter l'utilisation et la réparation des cycles et donner un nouvel usage au sous-sol en aménageant un local dédié dans la commune, soit 79 locaux. Amener les enfants et les jeunes vers les travaux de bricolage et renforcer leur lien avec le territoire de la commune de Mayenne.		
PIER 2 HABITAT CADRE DE VIE	Le club de Laval - Maison de quartier St Nicolas	MAYENNE HABITAT	573 €	1 717 €	OUI								573 €	Fin. DC DDCSPP - J112 et Doudes - autres : FAFD	Faciliter l'utilisation et la réparation des cycles et donner un nouvel usage au sous-sol en aménageant un local dédié dans la commune, soit 79 locaux. Amener les enfants et les jeunes vers les travaux de bricolage et renforcer leur lien avec le territoire de la commune de Mayenne.		
PIER 2 HABITAT CADRE DE VIE	Le club de Laval - Maison de quartier St Nicolas	MAYENNE HABITAT	12 800 €	1 700 €	OUI								12 800 €	Fin. DC DDCSPP - J112 et Doudes - autres : FAFD	Faciliter l'utilisation et la réparation des cycles et donner un nouvel usage au sous-sol en aménageant un local dédié dans la commune, soit 79 locaux. Amener les enfants et les jeunes vers les travaux de bricolage et renforcer leur lien avec le territoire de la commune de Mayenne.		
TOTAL Piliers 1 et 2			962 186 €	351 989 €		163 854 €	346 555 €	25 900 €	8 200 €	133 215 €	38 126 €	103 351 €					

# CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE

## PRE-PROGRAMMATION 2021

L'appel à projets s'appuie sur les trois piliers du Contrat de Ville et sur les volets transversaux : jeunesse, égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations. Il vise à faire émerger et soutenir des initiatives qui permettent de faire levier sur les politiques de droit commun.

Cet appel à projets 2021 s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire et socio-économique qui frappe les habitants des quartiers prioritaires. Ceux-ci se heurtent à des pertes de revenus et à des difficultés accrues dans les domaines alimentaire, sanitaire et éducatif. L'appel à projets 2021 intègre ainsi un certain nombre d'enjeux soulevés ou renforcés par cette crise.

La programmation 2021 doit proposer des projets structurants destinés à lutter contre les inégalités de territoire avec des interventions attendues en faveur d'une insertion sociale/professionnelle durable des jeunes en particulier

**Sur les trois piliers, les projets devront préciser les modalités d'intervention et de partenariats mis en oeuvre pour permettre la participation effective des publics ciblés.**

- ✓ la mobilisation du public par "l'aller vers" pour toucher un public non captif (interventions sur l'espace public, en pieds d'immeubles ou hors les murs)
- ✓ le développement de formes nouvelles de communication innovante et pédagogique auprès des publics (réseaux sociaux, web radio, etc),
- ✓ la médiation (renforcement de la présence de professionnels sur l'espace public comme relais auprès des habitants - communication/médiation, sur des temps décalés, etc.)

## MODALITES CONCRETES DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projet a été mis en ligne sur les sites de l'agglomération lavalloise, de la Ville de Laval et de la Préfecture de la Mayenne le 9 décembre 2020 avec une date de retour au 20 janvier 2021.

Chaque porteur de projet était invité à prendre contact préalablement avec les personnes en charge de chaque pilier :

1. Cohésion sociale : Christine BOULAY – chef de projet Contrat Ville
2. Habitat/cadre de vie : Christian PERRIER – chef de projet rénovation urbaine et référent politique de la Ville

### PILIER COHESION SOCIALE et HABITAT/CADRE DE VIE

Pour chaque projet présenté, il a été demandé aux porteurs de se mettre en relation avec les partenaires de proximité (maisons de quartier notamment) afin de pouvoir coordonner les actions tant sur les territoires qu'en matière de thématique abordée et de calendrier, pour permettre une programmation cohérente et complémentaire sur l'espace public et notamment pour permettre une mobilisation du public sur les actions à mener

Des rencontres ont eu lieu également avec nombre de porteurs de projets pour proposer des ajustements en matière budgétaire mais aussi en matière de partenariats ou de modes de faire ou pour affiner les contenus et apporter des éléments de compréhension quant au déroulement de l'action ou aux modalités pour cibler le public.

Etablissement d'une fiche synthèse par le chef de projet Contrat de Ville pour chaque projet, destinée à l'ensemble des partenaires pour permettre avant toute instruction de prendre connaissance des projets.

Envoi des dossiers complets à la Préfecture et aux partenaires (selon leur domaine de compétence)

L'instruction des projets et les rencontres avec les partenaires se feront pendant le mois de Février (selon les conditions sanitaires en vigueur (soit en présentiels soit en visio))

## Pilier 1 Cohésion sociale

### Principes et orientations prioritaires:

Les actions relevant du pilier cohésion sociale visent à lutter contre les phénomènes de pauvreté, tisser le lien social, renforcer la solidarité et favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires en suscitant la curiosité intellectuelle, la confiance en soi et l'envie de parvenir à se réaliser.

La période de confinement a perturbé la vie familiale en mettant à l'épreuve beaucoup de parents. Il s'agit de rassurer les familles et leur capacité à remplir leurs rôles de parents quelles que soient les circonstances, particulièrement dans le cas des familles monoparentales et des familles nombreuses.

### Axes d'intervention stratégiques :

1. accompagner les politiques éducatives des 0-12 ans (lutter contre le décrochage scolaire en sécurisant les apprentissages)
2. soutenir la fonction parentale, avec une attention particulière aux familles monoparentales,
3. proposer des actions d'insertion sociale par la culture, le sport, les loisirs, adaptées aux 12-18 ans
4. mobiliser les acteurs sur les questions de citoyenneté, de santé et de prévention.

### Par des actions structurantes qui s'inscrivent dans le temps :

#### En matière de réussite éducative

- ✓ les actions de lutte contre le décrochage, sur et hors temps scolaire pour répondre aux difficultés accentuées par le confinement et les conditions sanitaires dues à la Covid 19.

#### En matière de soutien aux familles

- ✓ l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours
- ✓ la lutte contre l'illectronisme et contre la fracture numérique dans un cadre coordonné

### En matière d'insertion culturelle et sociale

- ✓ l'accès à la culture prenant en compte les 3 piliers de la charte d'éducation artistique et culturelle du Ministère de l'Éducation nationale :
  - \* pratique artistique : engagement dans le processus de création
  - \* culture artistique : dispositifs de médiation et apport théorique
  - \* rencontre avec l'oeuvre ou l'artiste : première approche du monde artistique

Cela peut concerner des actions de jumelage avec les manifestations culturelles de la collectivité (artistes, écrivains ou architectes en résidence, etc), des micro-festivals, des interventions en pieds d'immeubles, etc.

- ✓ le départ en vacances des enfants en soutenant les familles sur les freins (psychologiques, matériels, financiers, etc) ; colos-apprenantes, écoles ouvertes, etc.
- ✓ la découverte des métiers dès le collège (lien avec le pilier emploi)

Sur ces questions, il convient de pouvoir organiser de façon cohérente et complémentaire les propositions sur les temps scolaires, péri et extra-scolaires et en lien étroit avec la collectivité et l'éducation nationale mais également avec les associations intervenant auprès de ces mêmes publics.

### En matière de santé

- ✓ développer la formation des professionnels afin de mieux repérer et accompagner le public vulnérable,
- ✓ organiser avec les partenaires des actions destinées à renforcer la dé stigmatisation, à lutter contre l'incurie dans l'habitat.

### En matière de citoyenneté

- ✓ des actions destinées à soutenir les habitants les plus vulnérables dans la maîtrise et la compréhension des gestes barrières au regard de la crise actuelle, etc
- ✓ des actions pour favoriser le vivre ensemble (partenariat avec l'éducation nationale sur les questions de laïcité, de harcèlement, de violence, d'égalité garçons/filles, etc.)

## **ENSEMBLE DES REPONSES A L'APPEL A PROJETS 2021**

Les fiches synthèse ci-après correspondent à l'ensemble des réponses reçues suite à l'appel à projets 2021.

L'instruction partenariale doit se dérouler à compter du 25 janvier pour pouvoir présenter une programmation en Préfecture lors du comité de pilotage arrêté au 17 mars 2021.

**Objectif : définir l'éligibilité des projets par pilier et affiner les plans de financement avec une répartition des crédits spécifiques (Etat, Ville et Agglo) après avoir mobilisé les crédits de droit commun le cas échéant.**

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMÉRATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique Accompagner les 0-12 ans pour sécuriser les apprentissages	Objectif opérationnel Prendre en charge individuellement des 3-12 ans en grande difficulté et accompagner les parents.
---	---

**INTITULE : PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)**

**PORTEUR DE PROJET : CCAS**

**DATES :** du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021 (travail mené sur l'année scolaire)

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Accompagner individuellement, dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, des enfants et des adolescents notamment issus des quartiers prioritaires et qui présentent des signes de vulnérabilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.

Accompagner parallèlement les parents dans leur fonction éducative.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Un parcours individualisé est mis en place pour répondre aux difficultés identifiées avec des actions correspondant aux besoins. Les parents peuvent être à l'origine de la demande et sont associés au parcours de l'enfant. L'objectif 2021 sera de favoriser l'accès à un orthophoniste pour les enfants repérés par les enseignants dès la maternelle.

**\* favoriser les démarches d'accès aux soins en proposant :**

- bilans neuropsychologiques psychomoteurs et en ergothérapie - des séances de suivis/remédiations,
- accompagnement des familles dans le parcours de soins - articulation PRE/acteurs médicosociaux : CMP / CMPP/CAMPS/MDA

**\* favoriser le repérage précoce (enfants suivis en maternelle) :**

- sensibiliser les enseignants de maternelles à orienter dès 2 ans : le repérage précoce facilite les prises en charge

**\* Accompagner soutenir la fonction parentale**

- sur les démarches administratives nécessaires pour l'enfant (demandes de bourses, courriers familles école, inscription Clas ou à l'offre de service sportive/culturelle et de loisirs qui contribue à l'ouverture culturelle des enfants
- favoriser l'accès à l'apprentissage de la langue (cours existants, école ouverte aux parents, etc), interprétariat pour soutenir des familles lors de rendez-vous/réunions pour faciliter échanges, communication, compréhension, etc
- organiser des cafés parents (espace d'écoute, parole et ressources) : en mobilisant les compétences d'un groupe parental, en favorisant l'aide mutuelle entre les familles (partage de pratiques et acquisition de savoir-faire), en développant la confiance en soi dans leur rôle d'éducateur.)
- proposer aux parents, si besoin, des séances individuelles avec une conseillère conjugale et familiale

**PUBLIC CIBLE :** environ 150 Enfants de 0 à 16 ans et familles

**TERRITOIRE :** QPV en priorité

**CRITÈRES ÉVALUATION :** le Comité de pilotage réunit les partenaires y compris financiers et valide les orientations.

- Bilan quantitatif et qualitatif de la cohorte d'enfants suivis.- Évolution/répartition des élèves selon niveau scolaire - Évolution nbre de situations présentées en EPS - Repérage et origine des saisines.- Actions menées par domaine (scolaire, accès aux soins, soutien parentalité, accès aux loisirs.- État des parcours/durée moyenne - Évolution du parcours de l'enfant sorti du dispositif.

**COÛT DE L'ACTION :** 221 150 € (dont valorisation psychologue scolaire 40 000 € et fonctionnement du dispositif)

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	CAF	Conseil Département	CCAS)	Autres dont MAD psycho DSDEN
Etat ANCT	Ville	Agglo					
85 000 €	20 000 €		16 000 €	16 000 €	15 000 €	14 150	55 000 €

**NATURE DES DÉPENSES LIÉES A LA SUBVENTION :** prestations/salaire des intervenants Note : l'Éducation Nationale met à disposition un psychologue scolaire pour un coût estimé à 40 000 €.

Fonctionnement évalué à 15 000 € (environ 10 % du coût global hors contributions volontaires).

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMÉRATION 2021

## PILIER COHÉSION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

**Axe stratégique 1**  
**ACCOMPAGNER LES POLITIQUES ÉDUCATIVES DES 0/12 ANS POUR SÉCURISER LES APPRENTISSAGES**

**Objectif opérationnel**  
 Prévenir le décrochage scolaire en organisant l'accompagnement à la scolarité et l'ouverture culturelle sur le territoire

**INTITULE : ATELIERS CLAS (PRIMAIRE ET COLLÈGE)**

**PORTEUR DE PROJET :** VILLE DE LAVAL – Service démocratie locale – Maisons de quartier

**DATES :** année scolaire de septembre 2021 à juin 2022

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Proposer des temps d'appui et de ressources nécessaires à la réussite scolaire des enfants et des jeunes (cf. charte nationale) par des temps d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles en utilisant des pédagogies de détour visant à leur redonner confiance et estime de soi et en valorisant leurs compétences afin de les rendre acteurs de leur scolarité.

Permettre aux familles d'y trouver un accueil, des conseils, un accompagnement dans leur rôle de parents.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Organisation d'ateliers dans les écoles ou les MQ : orientation des enfants par les enseignants en partenariat avec les parents avec formalisation par un engagement (enfant, famille, enseignant, accompagnant) pour la durée de l'année scolaire. 1 accompagnateur pour maximum 6 enfants.

Une intervention complète comprend :

- un temps d'accueil - un temps dévolu à une aide aux devoirs et méthodologique,
- des apports culturels (élaborés si possible en collaboration avec l'enfant)
- un temps de communication avec les parents.

Une fréquence d'intervention est adaptée aux besoins des enfants soit 2 jours/semaine permettant aux enfants d'intégrer les 2 autres jours l'offre de service municipale ouverte à tous les enfants (TAP).

Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité s'adressent aux enfants et jeunes scolarisés (écoles élémentaires/collèges). Elles s'exercent dans un cadre laïc, avec une mixité garçons/filles. Elles se déroulent hors du temps de l'école et sont distinctes de celles que l'école met en œuvre pour les élèves en difficulté.

Mise en cohérence avec les TAP (temps d'activité péri-scolaires) et le PRE. Inscription dans le cadre du PEL.

**PUBLIC CIBLE :**

Environ 140 élèves de primaire en difficulté d'apprentissage scolaire et 80 collégiens

**TERRITOIRE :** les quartiers lavallois avec un soutien accru sur les trois QPV

**CRITÈRES ÉVALUATION :**

Nbre d'enfants participants.

Mesure de la progression (fiche individualisée-cahier de liaison inter-intervenants.)

Mesure de l'assiduité des enfants (état de présence.)

**COUT DE L'ACTION :** 252 129 € dont valorisation bénévolat de 72 090 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	CAF	Conseil Dé-part	CCAS)	Autres : bénévolat
État ANCT	Ville	Agglo					
27 000 €	20 000 €		71 274 €	57 715 €	4 050 €		72 090 €

**NATURE DES DÉPENSES LIÉES A LA SUBVENTION :** prise en charge des frais des personnels vacataires, achats et fournitures, prestations culturelles. Note : les projets sur chaque secteur seront réajustés dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité de la CAF.

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 1

ACCOMPAGNER LES POLITIQUES EDUCATIVES DES 0/12 ANS POUR SECURISER LES APPRENTISSAGES

Objectif opérationnel

Renforcer la maîtrise du langage : développer l'accès à la culture par des expériences vécues

**INTITULE : PROJETS ECOLES COLLEGE REP +**

**PORTEUR DE PROJET :** OCCE Ecole Jules Verne (primaire)

**DATES :** du 01/02 au 30/06/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Travailler dans les domaines fondamentaux des mathématiques et du français.

Favoriser les échanges interclasses

Favoriser la mixité sociale et la rencontre des élèves des diverses écoles du secteur et du collège A. Gerbault

Faire sortir les enfants du quartier St Nicolas

Valoriser la place du collège et son image à l'échelle du secteur

**CONTENU DE L'ACTION :**

Il s'agit d'un projet inter-dégré sur le théâtre contemporain jeunesse autour de la pratique théâtrale et la lecture pupitre pour faire découvrir les textes de théâtre contemporain jeunesse aux élèves, travailler ensemble les mêmes supports = avoir un bagage commun, un socle commun, qui fait du lien entre les écoles du REP, du secteur et du collège et pour travailler les compétences langagières (oral, entrer dans le sens des textes...) et les compétences sociales (être attentif aux productions des autres élèves, travailler en groupe...). Organisation sur 3 grands temps

1) des rencontres entre les classes du REP + au collège. Lectures au pupitre de textes de la sélection AMLET.

2) rencontre avec un auteur de théâtre jeunesse : 4 séances d'1 h avec à chaque fois 2 classes avec un temps de présentation de travaux/un temps de questions d'élèves. 3) Une journée de rencontre entre les 8 classes : à la Perrine II Rencontre défi mathématiques départemental et sciences : construire pour les années qui viennent un projet de travail commun entre toutes les classes de CM1, CM2 et 6ème autour des mathématiques et des sciences. Les pistes évoquées sont le défi mathématique départemental, expo-sciences, le planétarium. Afin d'amorcer la démarche, il a été décidé de commencer dès cette année un échange entre les élèves de CM2/CM1 et de 3 classes de 6ème avec la participation et la collaboration des professeurs du collège.

1) Phase par classe : chaque classe participe au défi maths 2019/2020 sur tout ou partie des problèmes proposés niveau 2 et/ou niveau 3 pour familiariser les élèves avec cet outil. 2) Journées de rencontre autour de 3 actions : - défi maths (12 défis-6 niveau 2- 6 niveau 3 -défi maths 2017), formation d'équipes mixtes inter écoles - Jeux de société et jeux sportifs organisés par les écoles qui accueillent - Visite du village par les élèves qui accueillent les lavallois.

**PUBLIC CIBLE :**

Ces projets concernent les élèves du cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) sur l'ensemble des écoles primaires du secteur et sur le collège.

**TERRITOIRE :** QPV : Kellermann Ecoles du secteur du collège REP + A. Gerbault

**CRITERES EVALUATION :**

Bilan qualitatif portant à la fois sur les compétences psycho-scolaires et les acquisitions des élèves.

**COÛT DE L'ACTION :** 1 200 € (dont 300 € pris en charge par les communes concernées)

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	Coopéra-tive Ecole	Asso de Parents	CCAS	Autres
Etat ANCT	Ville	Agglo					
900 €							300 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :**

Intervenant théâtre jeunesse + transport pour défi math (600 € + 300 €)

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 1

ACCOMPAGNER LES POLITIQUES EDUCATIVES DES 0/12 ANS POUR SECURISER LES APPRENTISSAGES

Objectif opérationnel

Renforcer la maîtrise du langage : développer l'accès à la culture par des expériences vécues

**INTITULE : ACCUEIL DES 6èmes et RENFORT DES COMPETENCES**

**PORTEUR DE PROJET :** collège A. Gerbault – Patrick DUPREY – Principal

**DATES :** Année 2021 (se déroule sur l'année scolaire 2021/2022)

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Accompagner et soutenir des élèves qui ne maîtrisent que trop partiellement le français et en risque de décrochage vers la réussite scolaire et leur redonner de l'appétence dans les apprentissages  
Leur redonner de la confiance en soi par un accompagnement spécifique

**CONTENU DE L'ACTION :**

Organisation d'un soutien spécifique aux élèves par une formatrice de l'AME (Association Montessori Education :

1. Repérage des élèves lors d'une commission de travail enseignants des écoles du quartier (Badinter et Jules Verne)/enseignants du collège au mois de juin pour préparer la rentrée.
2. Au 1<sup>er</sup> trimestre l'équipe pédagogique affine et complète le repérage à partir d'évaluation en classe.
3. Intégration possible d'élèves de 5<sup>ème</sup> ayant toujours besoin de ce soutien.

**Le projet se décompose comme suit :**

En premier, un stage d'accompagnement et de remise en confiance les premiers jours de l'année scolaire pour montrer à l'élève qu'il est en capacité de réussir, lui permettre d'appréhender le collège de manière positive et constructive tout en s'engageant dès la rentrée dans les apprentissages scolaires.

**Au cours de l'année, les élèves repérés sont pris en groupes restreints par l'intervenante :**

- En français travail spécifique pour renforcer les compétences à l'oral, enrichir le vocabulaire (pédagogie basée sur la manipulation pour des élèves n'ayant pas le niveau d'abstraction nécessaire. En gommant partiellement les difficultés liées à la langue, l'élève mieux armé se retrouve dans une posture valorisante.
- En math, travail à partir de matériel spécifique pour accéder progressivement à l'abstraction nécessaire.

La méthode utilisée (Montessori) repose sur un climat de mise en confiance, d'auto-analyse de son travail avec des phases d'autoévaluation. Cette pédagogie permet de rendre plus explicite les attentes et le contenu des apprentissages scolaires. L'objectif est d'accompagner le jeune dans une posture d'apprenant, de collégien.

**PUBLIC CIBLE :** 30/40 élèves des quartiers Pavement et St Nicolas. Plus de 2/3 des familles de CSP défavorisées

**TERRITOIRE :** QPV Kellermann et Pavement/charité/mortier/murat

**CRITERES EVALUATION :**

Réussite scolaire des élèves - Observation et suivi des résultats - Acceptation aux règles de l'établissement.  
Engagement dans le travail et postures d'élèves

**COUT DE L'ACTION :** 3 000 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	CAF	Conseil Départ	CCAS)	Autres
Etat ANCT	Ville	Agglo					
3 000 €							

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** intervention de l'association AME (ateliers Montessori)

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 1 ACCOMPAGNER LES POLITIQUES EDUCATIVES DES 0/12 ANS POUR SECURISER LES APPRENTISSAGES	Objectif opérationnel Renforcer la maîtrise du langage : développer l'accès à la culture par des expériences vécues
---	--

**INTITULE : SAVOIR ROULER A VELO ET/OU TROTINETTE pour le Tour de France**

**PORTEUR DE PROJET :** Ville de Laval – Service Enfance – ALSH les Fourches

**DATES :** 01/03/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Associer dès le plus jeune âge, le plaisir de se déplacer et pratiquer le vélo - Sensibiliser les enfants à une pratique régulière, sécurisée et autonome  
Permettre aux enfants de progresser vers une compétence de pilotage de type pratique tout terrain tout en respectant l'environnement.  
Prendre contact et associer différents partenaires à l'évolution de ce projet.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Proposer des animations vélos aux enfants du quartier afin de favoriser leur apprentissage en la matière dans le respect du code de la route. S'appuyer sur l'événement Tour de France pour engager la démarche.

- Le Tour des Maisons de Quartier : sous la forme d'une étape, départ du square de Boston pour rallier les maisons de quartier via un circuit ou des circuits à travers la ville avec des pauses pour des animations dans les différents quartiers et une petite clôture au square de Boston ou dans le dernier quartier « visité » en fonction de la formule.
- Une semaine banalisée avec des animations sur le thème , dans chaque quartier en y associant des partenaires sur les différents quartiers
- Des défis sportifs ou autres mais en lien avec la thématique du tour de France
- Réalisation de structures par quartier en lien avec les ALSH et les comités d'animation ou d'autres partenaires
- Atelier autour du code de la route « spécial vélo » pour tout public - Stand réparation de vélos

NOTE : ce projet est partenarial et s'inscrit en cohérence avec le projet de Mayenne Habitat pour l'aménagement dans les caves d'ateliers réparation de vélos. (voir pilier Habitat Cadre de vie)

En préalable : Achat de vélos pour les 2/5ans (4), les 6/8ans (12) et les 9/12ans (12), de 20 trottinettes, de 24 casques.  
Encadrement : Animateurs de l'ALSH + implication des partenaires (maison de quartier, école...)

**PUBLIC CIBLE :**

enfants 2/12 ans du quartier des Fourches (école, maison de quartier, ALSH, etc.)

**TERRITOIRE :** QPV : Les Fourches

**CRITERES EVALUATION :**

Nombre de participants aux actions

Nombre d'enfants ayant acquis une pratique du vélo, degré d'autonomie des enfants

**COUT DE L'ACTION :** 13 887 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	Etat DC	CAF	CD53	Autres
Etat ANCT	Ville	Agglo					
6 494 €			7 393 €				

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** Achats vélos, trottinettes, casques, etc.

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 1 ACCOMPAGNER LES POLITIQUES EDUCATIVES DES 0/12 ANS POUR SECURISER LES APPRENTISSAGES	Objectif opérationnel Renforcer la maîtrise du langage : développer l'accès à la culture par des expériences vécues
---	--

**INTITULE : INVITATION AU VOYAGE : DES MUSICIENS, UN CHŒUR (3<sup>ème</sup> étape)**

**PORTEUR DE PROJET :** OCCE Ecole Badinter

**DATES :** année scolaire 2021/2022 (suite du projet démarré en 2019/2020 puis 2020/2021)

- OBJECTIF DE L'ACTION :** pérenniser la chorale d'école initiée en 2019 et associant élèves, parents et musiciens
- Progresser dans la pratique du chant choral par une pratique régulière de l'activité en présence de musiciens professionnels : Chef de chœur du CRD, accordéoniste et pianiste professionnel, guitariste professionnel.
  - Associer les parents d'élèves à l'apprentissage des chants pour participer au spectacle de fin d'année.
  - en 2021/2022 : nouveauté : y associer les élèves du collège A. Gerbault
  - Acquérir du vocabulaire, favoriser la compréhension de la langue.
  - Créer une culture commune parents/enfants/école autour de chants français, sousou, romani, portugais, arabe...

**CONTENU DE L'ACTION :**

- Construction d'une relation école/famille autour de la pratique commune du chant valorisant les cultures d'origine.
- Création de 8 bandes-son par les 2 musiciens professionnels, sur un thème choisi collégalement. Enregistrement des bandes-son par des professionnels dans le studio de l'association PUSH-PULL.
  - Travail régulier en chant choral avec le chef de chœur du Conservatoire à rayonnement départemental de la Mayenne. Les parents sont invités à participer à toutes les répétitions. Les horaires et dates sont fournis à toutes les familles avant chaque période pour permettre à chacun de s'organiser.
  - Des répétitions pour les collégiens sont organisées au collège par la professeure de musique du collège Alain Gerbault et à l'école, sur temps hors-scolaire par une enseignante de Badinter
  - 4 Répétitions avec les musiciens sous forme d'un spectacle interclasse : Les classes (et parents) sont regroupées par 2, 3 ou 4, selon les effectifs et travaillent directement avec les musiciens sous la baguette du chef de chœur.
  - Répétitions avec les musiciens à prévoir : fin décembre, fin février, mi-avril, fin mai.
  - Spectacle en juin 2022, sonorisé, dans la salle polyvalente de LAVAL en présence des musiciens et des parents volontaires sur scène. - Les bandes-son sont mises à disposition des collègues du secteur de collège Alain Gerbault. Le projet leur sera présenté le jeudi 21 janvier.

**PUBLIC CIBLE :** Nombre d'élèves concernés : 180 école élémentaire + 20 collège + Elèves autres écoles à définir  
Age des élèves concernés : de 6 à 14 ans - Nombre de familles concernées : 90 au minimum

**TERRITOIRE :** QPV : Pavement/charité/mortier/murat/davoust

**CRITERES EVALUATION :**

Nbre de parents présents aux répétitions et au spectacle - Nbre d'élèves intéressés par la pratique instrumentale ou le chant choral hors école à la fin de l'action - Nbre d'inscriptions au CRD - Amélioration relation école/famille - Création d'une culture commune élèves/familles/école

**COUT DE L'ACTION :** 4 786.82 €

L. BARROCHE, dumiste : 7 gpes de travail, 20 séances/groupe X 0,75 h + 7 h concertation = 112 h (financée par le CRD)

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	Etat DC (Educ Nat)	OCCE	CCAS)	Autres
Etat ANCT	Ville	Agglo					
2 900 €				1 386.82 €	500 €		

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** Prestations : - Musiciens et ingénieur du son asso PUSH-PULL

**Complément d'informations sur le projet 2019/2020 :**

- Un groupe de parents est assidu et vient aux répétitions quinzomadaires.
  - Des parents souhaitent venir à des répétitions toutes les semaines pour apprendre les chansons.
  - D'autres parents ayant moins de temps viennent ponctuellement en répétition pour l'apprentissage d'un seul chant. Ils nous offrent leur expertise en matière de prononciation et de compréhension des chants dans leur langue maternelle.
  - Sur demande de certaines familles, des vidéos des chants seront proposées aux volontaires pour qu'ils puissent travailler quelques chants et nous accompagner au spectacle de juin.
  - En amont, certains parents d'élèves se réunissent en Espace parents suite à l'impulsion des travaux menés avec l'association ATD ¼ monde. Ce sont ces parents, qui entre autres, sont assidus aux répétitions.
- En parallèle, ces mêmes parents veulent créer une association dont l'objectif est de financer à terme des projets alliant pédagogie/élèves/familles.

**En cours : projet 2020/2021 (2<sup>ème</sup> étape)**

**Bénévolat :** Laurence BARROCHE, cheffe de chœur a enregistré les 8 playbacks sur son temps personnel. Les musiciens et l'association Pull Push travaillent avec l'école Badinter qu'ils savent classée en REP+. A ce titre, ils ont réduit leurs marges au maximum pour que le projet soit financièrement viable. Les enseignants à l'origine du projet le montent entièrement sur leur temps personnel : réunions avec les différents protagonistes, mise en place des emplois du temps, demandes de financement.

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 1 ACCOMPAGNER LES POLITIQUES EDUCATIVES DES 0/12 ANS POUR SECURISER LES APPRENTISSAGES	Objectif opérationnel Renforcer la maîtrise du langage : développer l'accès à la culture par des expériences vécues
---	--

### INTITULE : FORMATION LINGUISTIQUE INSERTION SOCIALE

**PORTEUR DE PROJET :** Inalta – Formation – Karine HUNAUT directrice

**DATES :** 01/03/ au 31/12/2021

#### **OBJECTIF DE L'ACTION :**

La formation linguistique proposée dans le cadre de ce dispositif vise le renforcement des compétences langagières pour un public en alphabétisation ou post-alphabétisation à visée sociale :  
Développer les compétences langagières en vue d'engager à moyen terme une démarche d'insertion professionnelle.  
Développer la mobilité : savoir se déplacer dans la ville, se repérer sur une carte, utiliser une application de géolocalisation

#### **CONTENU DE L'ACTION :**

Dispositif de formation en entrées et sorties permanentes sur toute la durée de l'exercice. Chaque personne est reçue individuellement et à l'issue de l'entretien individuel et du positionnement initial, un parcours de formation est formalisé par un contrat et un plan de formation individualisé, co-construit dans le cas où le bénéficiaire intègre un autre dispositif financé dans le cadre du contrat de ville.

Dans ce dernier cas, nous préconisons une démarche d'évaluation de fin de parcours commune afin de mesurer les compétences acquises et définir un plan d'action partagé.

Volume horaire prévisionnel : 3000 h - Nbre de parcours moyen : 20 - Durée : de 100 heures à 250 heures

Rythme hebdomadaire : à temps partiel de 2 à 5 demi-journées par semaine - en fonction du diagnostic initial, des besoins de la personne et de ses objectifs. Une régularité est recommandée afin de favoriser les apprentissages.

L'organisation du dispositif à temps partiel permet aux bénéficiaires d'accéder à d'autres dispositifs renforçant certaines compétences ou complémentaires, garantissant ainsi la sécurisation des parcours.

#### **PUBLIC CIBLE :**

Public migrant statutaire ou ressortissant de l'Union Européenne rencontrant des freins liés à l'acquisition de la langue française écrite souhaitant s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle.

Public résidant en quartiers prioritaires Age : 18/25 ans - 26/64 ans

**TERRITOIRE :** QPV : Pavement/charité/mortier/murat/davoust

#### **CRITERES EVALUATION :**

Nombre de personnes accueillies en phase de diagnostic -- niveau de maîtrise linguistique à l'entrée en formation

- niveau de maîtrise linguistique à la sortie de formation - nombre d'heures de formation dispensées

- nombre de parcours réalisés - durée moyenne d'un parcours de formation - nombre de bilans individualisés rédigés

intégrant des préconisations en termes de suite de parcours en lien avec les autres dispositifs financés dans le cadre du contrat de ville - caractéristiques du public accueilli : lieu de résidence, âge, genre, situation au regard de l'emploi, mobilité, freins à l'emploi - origine des prescriptions de formation - nombre d'attestation de fin de formation émises

- nombre de visites réalisées

**COUT DE L'ACTION :** 22 317 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	Etat DC	CD 53	CAF	Autres
Etat ANCT	Ville	Agglo					
14 712 €		2 925 €					4 680 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** dispositif global

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 2 DEFINIR UN PROGRAMME SPECIFIQUE POUR SOUTENIR LES FAMILLES DONT MONOPARENTALES	Objectif opérationnel Renforcer le lien social et soutenir la fonction parentale par des actions collectives de parentalité
--	---

**INTITULE :** RESIDENCE D'ECRITURE "Portraits d'habitants qui racontent le quartier"

**PORTEUR DE PROJET :** Association Lecture en Tête

**DATES :** 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet 2021 (action ayant fait l'objet d'un travail partenarial toute l'année 2020)

**OBJECTIF DE L'ACTION :** donner la parole et accompagner les habitants à penser, raconter et écrire leur quartier au travers des histoires et des expériences de vie dans le quartier du Pavement. "Déstigmatiser le quartier", volonté des habitants.

**CONTENU DE L'ACTION :** accueil de l'écrivaine Perrine LE QUERREC dans le quartier du Pavement pendant 3 mois (entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 juillet 2021) logée dans un appartement de Méduane Habitat pour créer du lien et proposer des RDV aux habitants du quartier.

50 % du temps sera dévolu au travail d'écriture, 50 % à l'animation auprès des habitants.

Les animations littéraires (entretien impromptu entre l'écrivain(e) et des habitants, ateliers d'écriture, ateliers lecture, balades littéraires, salons littéraires chez l'habitant) seront réfléchies entre les habitants et l'écrivain(e) par l'intermédiaire des acteurs culturels, sociaux, éducatifs et associatifs du quartier (Conseil citoyen, association DRITA, association LANY de Guinée, le CLAS, la cabane et le jardin, le collège Alain Gerbault, la maison de quartier du Pavement et Lecture en Tête).

Un projet de ce type mérite de laisser une ou des trace(s) 'mémoire du quartier' sous différentes formes: archivage du matériau brut, publication d'un recueil de textes, spectacle lecture, film documentaire (des contacts sont pris en ce sens avec Atmosphère 53)

**PUBLIC CIBLE :** Habitants du quartier du Pavement de 14 ans aux adultes de tous âges

**TERRITOIRE :** Quartier du Pavement

**CRITERES EVALUATION :** temps de présence de l'écrivain/proportion création/animation – participation des habitants – diversité d'actions – diversité des partenaires – lieux d'intervention – création littéraire – pertinence du format de restitution

**COUT DE L'ACTION :** 33 295 €

PLAN DE FINANCEMENT								
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DC (DRAC)	Ville DC	Conseil Départ	CAF	Conseil Régional	Autres
Etat ANCT	Ville	Agglo						
11 000 €			5 000 €		3 000 €	2 000 €	2 000 €	10 295 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** coût intervenants (écrivaine, contrebassiste et vidéastes monteurs de Atmosphères Production)

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 2 DEFINIR UN PROGRAMME SPECIFIQUE POUR SOUTENIR LES FAMILLES DONT MONOPARENTALES	Objectif opérationnel Renforcer le lien social et soutenir la fonction parentale par des actions collectives de parentalité
--	---

**INTITULE : THEATRE ET CINEMA "BELLEVILLE LES BAINS"**

**PORTEUR DE PROJET :** La Grande Surface

**DATES :** 15 décembre 2019 au 31 décembre 2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Objectif 1 : réunir un groupe de personnes de milieux, de cultures, d'origines, âges, de genres différents autour d'un projet commun qui valorise les habitants et le quartier du Grand Saint Nicolas.

Objectif 2 : créer le projet "Belleville-les-Bains" dans des conditions professionnelles.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Belleville-les-Bains est le titre d'un projet de court-métrage qui sera réalisé par les habitants du Grand Saint Nicolas et porté par l'association La Grande Surface (lieu de fabrique artistique mutualisé mis à disposition de 3 cics par la ville de Laval). Sur le modèle de la création en 2018 "Cendrillon", proposition par les équipes d'Art Zygote et du Théâtre d'Air d'un projet échelonné sur 2 ans autour de l'image et du jeu cinématographique, à la fois hors des murs de la Grande Surface et in-situ dans le quartier de Saint Nicolas. Ce projet proposera un parcours s'articulant autour de 8 sessions de 2 jours de tournage + quelques journées de tournage en équipe réduite, 1 stage "jeu cinématographie" avec l'actrice Mireille PERRIER, 1 stage "création et manipulation de marionnettes avec Valérie BERTHELOT et 5 ateliers participatifs ouverts aux habitants pour la réalisation du projet : atelier couture et accessoires avec Annabelle MALASSET, costumière.

**PUBLIC CIBLE :** Enfants 8/12 ans du CLSH Les Chemins St Nicolas - jeunes des classes APA et CHAT du collège Alain Gerbault – adultes et ados quartier et de l'atelier théâtre Pavement-Association Jean Macé

**TERRITOIRE :** Saint Nicolas-Pavement-Charité-Mortier-Murat-Thévalles

**CRITERES EVALUATION :**

**Objectif 1 :** Nombre de personnes et pourcentage de participants habitants du quartier, de participants habitants du centre ville et par classe d'âge - Nombre des anciens participants et nombre de structures partenaires avec suivi de l'évolution de ces valeurs entre les 2 années du projet

**Objectif 2 :** Feuille de présence – outil de suivi de la diffusion du projet

**COUT DE L'ACTION :** 35 276 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DC	Ville DC	Conseil Régional	CAF	Autres
Etat ANCT	Ville	Agglo					
12 000 €			16 056 €		4 000 €		3 320 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :**

Achat matériaux, décors, costumes, accessoires et marionnettes

Coûts intervenants

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 2 DEFINIR UN PROGRAMME SPECIFIQUE POUR SOUTENIR LES FAMILLES DONT MONOPARENTALES	Objectif opérationnel Renforcer le lien social et soutenir la fonction parentale par des actions collectives de parentalité
--	---

**INTITULE : TOT'M MON QUARTIER**

**PORTEUR DE PROJET :** Ville de Laval – service Patrimoine Amelie DE SERCEY GRANGER Médiatrice

**DATES :** 6 au 23 juillet 2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Ce projet s'inscrit dans la démarche effectuée depuis deux ans avec les enfants des écoles Jules Verne et Badinter. Elle leur permet de mieux connaître leur environnement proche à travers son histoire, y compris très lointaine et son évolution tant architecturale qu'urbaine. Il renvoie aussi au PRU car les travaux entrepris dans ce contexte sont évoqués, notamment à travers la volonté d'améliorer le cadre de vie. Enfin, il pourra aussi être prolongé avec une résidence d'architecte envisagée au cours de l'année scolaire 2022-23.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Faire réaliser, l'été 2021, par les enfants un livret illustré évoquant les quartiers de Laval, dans leur diversité, leur identité propre. Cette publication, éditée à 500 exemplaires, viendra témoigner d'un vécu du territoire et de l'appréhension de ses richesses. Une réflexion plastique sera également menée autour de la création, à partir des illustrations du livret, d'un animal totem qui aura vocation à devenir un fétiche identitaire de chaque quartier.

**Déroulement pour chaque quartier : deux jours d'intervention en juillet**

**1/ Découverte ludique du quartier avec Laval Patrimoine**

Esprit "carte au trésor" : on parcourt le quartier avec un plan avec un trajet à effectuer. On s'arrête à chaque point mentionné et on essaie de deviner quel est son intérêt historique ou patrimonial en s'aidant d'un détail. Douze détails seront à trouver. Une fois le monument / le lieu trouvé, l'enfant le prend en photo. Si au cours du trajet, les enfants repèrent d'autres éléments intéressants, il est possible de les prendre en photos. Cette interaction nourrira le côté participatif du projet.

**2/ Travail d'illustration**

Les enfants sélectionnent en groupe les détails qu'ils vont ensuite illustrer (un détail par enfant). Illustration = dessin + mise en couleur. Sur le livret, chaque détail aura un numéro à replacer au bon endroit sur le plan du quartier.

**3/ Réflexion autour de la création d'un totem identitaire du quartier**

Le totem doit essayer de regrouper l'essentiel des détails du quartier sélectionnés par les enfants. Chaque enfant, guidé par l'illustratrice Suzon, dessine son totem à partir de ces différents éléments.

**4/ Fin du travail d'illustration et de création du totem**

Echanges enfants/illustratrice sur la création du totem final et participent à sa réalisation (dessin/mise en couleur). Le livret sera distribué gratuitement dans les maisons de quartier et aux Journées Européennes du Patrimoine les trois premières semaines de septembre.

**PUBLIC CIBLE :**

Enfants de 7/13 ans - mixité

**TERRITOIRE :**

Quartier St Nicolas (Kellerman/Pavement)

**CRITERES EVALUATION :**

Bilan avec les enfants : - nombre de visiteurs dans les maisons de quartier - retours sur les réseaux sociaux

**COUT DE L'ACTION :** 9 562 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	Etat DC DRAC	Conseil Dé- part	Agglo DC	Autres
Etat ANCT	Ville	Agglo					
1 000 €			3 740 €	4 822 €			

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** participation coût illustratrice

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 2

DEFINIR UN PROGRAMME SPECIFIQUE POUR SOUTENIR  
LES FAMILLES DONT MONOPARENTALES

Objectif opérationnel

Renforcer le lien social et soutenir la fonction  
parentale par des actions collectives de parentalité

**INTITULE : PORTRAITS DE QUARTIER A ST NICOLAS**

**PORTEUR DE PROJET :** Laval Agglomération – CRD - Carine MOTTIN

**DATES :** 18 au 22 octobre 2021

### **OBJECTIF DE L'ACTION :**

Dans le cadre du projet d'Education Artistique et Culturelle et du Contrat de ville de LAVAL, le Conservatoire de Laval Agglo et le Service des Piscines s'associent aux partenaires sociaux-éducatifs du quartier St Nicolas pour co-construire un projet d'éducation artistique et culturelle à l'adresse de tous les habitants.

Appliquer les 3 piliers de l'éducation artistique/culturelle en tenant compte des objectifs propres de la piscine

**Découvrir – s'approprier :** l'univers de Stéphane Dardenne via une résidence - le pop art Expressionniste - l'atelier de L'artiste - Redécouvrir le complexe aquatique et la nouvelle offre diversifiée de St Nicolas

**Partager – pratiquer :** entrer dans l'univers grâce à la pratique - Création d'un portrait - Echange et Ecriture d'un mot symbolique

**Se rencontrer et mélanger les publics – fréquenter :** l'éducation artistique se veut un moment d'échange entre les générations et les différentes structures du territoire (Ecoles, Centre aéré, maison d'ados, Maison de quartier, Piscine St Nicolas, Conservatoire) pour garantir un lien social fort grâce à des moments partagés.

Les participants se rencontreront au travers de la réalisation et du vernissage d'une exposition grandeur nature sur le site de la piscine St Nicolas. Occasion également pour les familles de découvrir la Piscine. (Ticket entrée gratuite)

### **CONTENU DE L'ACTION :**

Créer une oeuvre collective dans laquelle chaque participant devient acteur à part entière par son engagement volontaire ou par la conception entière de son tableau. La présentation de la totalité des portraits en extérieur met en avant ce lien fort existant entre chaque individu et traduit l'unité constituante et plurielle d'une Société.

Format polaroid pour montrer l'instantanéité de l'action dans le temps – type pop-art Expressionniste.

Chaque participant intégrera un mot, dans sa langue maternelle (adultes), ou leur prénom (enfants) ou un mot réconfortant (ados) en cette période incertaine.

### **PUBLIC CIBLE :**

Ecoliers du secteur st Nicolas, - enfants de l'accueil de loisirs – ados des pôles ados – habitants volontaires  
Tous âges et mixité

### **TERRITOIRE :**

Quartier St Nicolas (Kellerman/Pavement)

### **CRITERES EVALUATION :**

Volet plasticien : Implication sur toute la durée du projet - Volet découverte : participation du public

Quelle fluidité de travail avec les professionnels du monde socio-éducatif - Résonance au sein du quartier

**COUT DE L'ACTION :** 6 000 €

### PLAN DE FINANCEMENT

Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC + DRAC	CAF	Conseil Dé- part	Agglo DC	Autres
Etat ANCT	Ville	Agglo					
3 800 €						2 200 €	

### **NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :**

La participation contrat ville permettra d'ajouter un volet participatif autour des arts plastiques en mettant en place un atelier avec un artiste invité et une restitution publique de la réalisation en fin de période : demande : 3800€

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 2

DEFINIR UN PROGRAMME SPECIFIQUE POUR SOUTENIR  
LES FAMILLES DONT MONOPARENTALES

Objectif opérationnel

Renforcer le lien social et soutenir la fonction  
parentale par des actions collectives de parentalité

### INTITULE : CULTURE EN FAMILLE

**PORTEUR DE PROJET :** Ville de Laval – démocratie locale – Maison quartier Fourches – O. BONSERGENT

**DATES :** 1er janvier au 31 décembre 2021

#### OBJECTIF DE L'ACTION :

- Favoriser l'accès à la culture pour les familles
- Favoriser l'ouverture culturelle des familles par la découverte des lieux de diffusion et la rencontre d'artistes
- Développer la solidarité par la création de liens entre les familles
- Inciter les familles à s'impliquer dans des projets collectifs

#### CONTENU DE L'ACTION :

Le projet s'articule autour de quatre types d'actions complémentaires déclinées tout au long de l'année :

- "Clin d'oeil artistique" : diffusion auprès des familles via les réseaux sociaux ou par mail via des liens internet de "teasers" de sensibilisation à la culture. (20 teasers entre le mois de Février et Avril 2021)
- "Laval Culture tour" : découvertes des différents lieux de diffusion culturels existant sur l'Agglomération Lavalloise, rencontres d'artistes ou de "personnalités" gravitant sur ces différents lieux (directeurs, techniciens, intervenants...) et accompagnement sur des événements locaux (expositions, spectacle, festivals locaux...) (à partir de Juin 2021)
- "mur-mur de culture": programmation d'événements artistiques sur des espaces non institutionnels du quartier (Place, bas d'immeuble...) et rencontre des artistes (4 événements de Juillet à Décembre 2021).
- "Fest'10 family" : programmation d'un temps fort culturel dédié à la famille sur un week-end avec rencontre des artistes et intervenants (musiciens, danseur, illustrateur, peintre...), spectacles, exposition, atelier de pratique (Octobre 2021).

Ce projet se veut complémentaire de ceux organisés sur le quartier en matière de culture (ex : cadre du CLEA)

#### PUBLIC CIBLE

Familles du quartier prioritaire des fourches. Pour rappel sur ce secteur prioritaire :

- Au 31/12/2018 : 21% des familles étaient des familles monoparentales, 21% des ménages étaient des couples avec au moins un enfant à charge, 374 enfants de moins de 18 ans étaient à la charge des familles. 264 de ces enfants vivaient dans des foyers où les revenus étaient inférieurs à un smic. 81% des enfants de moins de 20 ans vivaient dans des foyers dont le quotient familial était inférieur à 600 euros.

**TERRITOIRE :** QPV Fourches

#### CRITERES EVALUATION :

\* Indicateurs quantitatifs : - nombre d'actions effectivement réalisées - nombre de familles concernées par les actions - nombre de partenaires associés et mobilisés

\* Indicateur qualitatif : - Caractéristique de la participation : ponctuelle, régulière, passive ou active - Autonomie dans l'accès à la structure culturelle...

**COUT DE L'ACTION :** 14 280 €

#### PLAN DE FINANCEMENT

Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	CAF	Conseil Dé- partemental	CCAS)	Mise à dispo
Etat ANCT	Ville	Agglo					
6 000 €			8 280 €				

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** prestations culturelles

## CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021 PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Axe stratégique 2

SOUTENIR L'INTEGRATION DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectif opérationnel

Favoriser la participation des habitants au travers de diagnostics en marchant, d'actions d'animation de proximité etc. en impliquant les habitants

**INTITULE : RENFORT EQUIPE ANIMATION PERIODE ESTIVALE**

**PORTEUR DE PROJET :** Ville de Laval – démocratie locale – Maison quartier St Nicolas – Samuel BASCOU

**DATES :** année 2021 du 05/07 au 27/08/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

- Proposer une programmation culturelle, de loisir et conviviale adaptée au plus grand nombre d'habitants,
- Permettre aux habitants de pouvoir se ressourcer en sortant du quartier
- Proposer des actions aux plus proches des habitants et permettre la mixité et les échanges,
- Donner les moyens humains à la maison de quartier, d'assurer ses objectifs durant les vacances d'été après cette période sanitaire compliquée pour les habitants.

**CONTENU DE L'ACTION :**

L'enjeu pour l'équipe d'animation durant la période estivale sera double. En effet, après avoir subi cette longue période difficile, les habitants souhaitent pouvoir se retrouver et partager, mais également de changer d'air en sortant du quartier. L'équipe devra trouver le juste équilibre entre animations de proximité et les sorties à la journée. Les moyens humains étant limités sur cette période, ce projet devra permettre d'étoffer l'équipe afin de proposer une programmation répondant aux besoins des habitants.

Durant toute la période estivale une programmation d'animation sera proposée de façon quotidienne sur le site de la plaine d'aventure, au cœur du quartier mais également vers l'extérieur. Cette programmation sera accessible à tous afin de créer une dynamique de convivialité et de partage.

Des temps supplémentaires pourront être proposés le week-end et en fonction de l'encadrement; Des temps de présence sociale permettront d'aller à la rencontre des habitants du quartier. Le dispositif cahier de vacances sera de nouveau mis en place auprès des plus jeunes.

Moyens :

2 animateurs permanents Maison de quartier (1 par mois)

1 animateur saisonnier durant les deux mois (recrutement ville)

**1 animateur saisonnier durant les deux mois (subvention Contrat de Ville)**

Jeunes chantier argent de poche soutenus par l'agglomération dans le cadre du service Contrat de Ville

Equipe ALSH les chemins

Matériels : 2 chalets, 15 barrières, raccordement électrique, poubelles tri sélectif ...

**PUBLIC CIBLE :**

Tous les habitants de St Nicolas petits et grands - Ouverture sur les habitants Lavallois et extérieurs

**TERRITOIRE :** QPV Kellermann

**CRITERES EVALUATION :**

Nombre de participants - Mixité des participants - Nombre d'initiatives habitantes.

**COUT DE L'ACTION :** 14 600 € + 2500 € (valorisation matériel ville)

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DC DDCSPP	Ville DC	CD 53	CAF	Bénévolat Mise à dispo
Etat ANCT	Ville	Agglo					
4 500 €				10 100 €			

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** salaire de l'animateur complémentaire sur l'été

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

<p>Axe stratégique 3  <b>MAINTENIR DES ACTIONS ADAPTEES AUX 12-18 ANS ET          PRENDRE EN COMPTE L'ACCES DES FILLES AUX ACTIVITES          DANS UN SOUCI DE MIXITE</b></p>	<p>Objectif opérationnel          Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives          et de loisirs (y compris séjours vacances)</p>
---	--

**INTITULE : JEUNESSE 2 KARACTERE**

**PORTEUR DE PROJET :** Ville de Laval – Pôle artistique Direction Action Culturelle – Baba DIAWARA

**DATES :** 18/10/2021 au 30/10/2021 soit deux semaines de festival

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Programmer des temps d'animation, spectacles, et ateliers découvertes autour des cultures urbaines (hip hop). Favoriser la cohésion et la mixité sociale par la proposition d'actions interculturelles et intergénérationnelles. Accompagner le public dans l'acquisition de nouveaux savoirs et nouvelles expériences (éducation, culture, etc.) Développer la solidarité (intergénérationnelle et interculturelle).

**CONTENU DE L'ACTION :**

Prévisionnel :

- Du 18 au 20/10/2021 : parcours collèges/lycées : Ateliers, conférences
- 20/10 : ateliers culturels éducatifs tous publics (après-midi)
- 21/10 : Karactère talks (théâtre ou Avant-scène)
- 22/10 : Spectacles scolaires danses – hip hop (théâtre de Laval)
- 23-24/10 : spectacles tous publics (théâtre laval)
- 25 et/ou 26/10 : ateliers découvertes et restitution (art oratoire, éloquence)

Ateliers culturels – éducatifs et/ou conférences

- 27/10 spectacles enfants/famille (salle polyvalente)
- 28/10 : concert ou spectacle (avant-scène)
- 29/10 : Soirée 6nergie : Présentation projets de jeunes lavallois (théâtre, danse, chant, etc) + spectacle professionnel.
- 30/10 : Battle J2K (Break Dance salle polyvalente de Laval).

**PUBLIC CIBLE :** base du bilan 2020

70 participants identifiés des structures maisons de quartier de Laval et Pôles ados (QPV)

247 participants sur le parcours scolaire

180 enfants des divers ALSH dont QPV sur le temps fort enfance

10 enfants de la maison d'accueil d'Argentré

En moyenne, 80 % des événements du festival sont gratuits et ouverts à tous les publics.

**TERRITOIRE :** Echelle de la Ville avec une attention particulière sur les jeunes et les familles habitant les quartiers prioritaires (via les ALSH, pôles ados de la Ville et les maisons de quartier)

**CRITERES EVALUATION :**

- Fréquentation du public aux différents temps forts- Temps de discussion avec le public- Échanges/discussions (bilans) avec les participants/partenaires/associations...- Fréquence des visites sur les pages (réseaux sociaux) et site Internet dédiés à l'événement - Commentaires et impressions recueillis sur les réseaux sociaux/sites Internet

**COUT DE L'ACTION :** 128 958 € (dont 3 408 € de bénévolat)

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DC DDCSPP	CAF	Théâtre de Laval	Ville DC	Autres (asso K danse) + bénévolat
Etat ANCT	Ville	Agglo					
8 500€			2 500 €	4 500 €	19 700 €	87 850 €	2 500 € - 3408 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** prestations de service (artistes).

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHÉSION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 3

MAINTENIR DES ACTIONS ADAPTEES AUX 12-18 ANS ET  
PRENDRE EN COMPTE L'ACCES DES FILLES AUX ACTIVITES  
DANS UN SOUCI DE MIXITE

Objectif opérationnel

Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives  
et de loisirs (y compris séjours vacances)

**INTITULE : VIENS VOIR MON SPORT**

**PORTEUR DE PROJET :** USL Section Tir à l'arc et Basket

**DATES :** 26/04 au 31/12/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

- renforcer la culture du sport dans les quartiers :
- permettre aux enfants/jeunes des QPV de pratiquer et découvrir en toute sécurité des sports pendant les vacances
- valoriser le savoir-faire des clubs et susciter l'envie de poursuivre une activité sportive en club à la rentrée 2021 ;

**CONTENU DE L'ACTION :**

- Organisation de journées découvertes de l'activité tir à l'arc (St Nicolas) lors des vacances scolaires de 13h30 à 18h30. Accès gratuit - pas de limite de place
- Organisation de journées découvertes de Handball (Fourches) lors des vacances scolaires.
- Matinée autour de la découverte de la pratique du hand (sport, arbitrage...) après midi autour de la cohésion, de la convivialité et des valeurs du sport (jeu de piste, course d'orientation...). Inscription à la journée ou à la semaine (1 € symbolique la journée pour les enfants du quartier) - 24 participants maximum par jour - 6-10 et 11-15 ans.
- Organisation de journées "ramène tes potes le samedi. Gratuit. pas de limite de place

Ces propositions exigent un relais important des acteurs des quartiers et en particulier des maisons de quartier..

**PUBLIC CIBLE :**

120 habitants 6/15 ans du quartier prioritaire Kellermann pour le tir à l'arc et des Fourches pour le Handball.

**TERRITOIRE :**

Kellermann / Fourches

**CRITERES EVALUATION**

Nombre de participants dans les activités proposées

**COUT DE L'ACTION :** 5 030 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	CAF	Autres	Produits gestion courante	bénévolat
Etat ANCT	Ville	Agglo					
2 000 €					480 €	750 €	1 800 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** coût des éduc sportif tir à l'arc et hand ball + achats matériel

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 2 DEFINIR UN PROGRAMME SPECIFIQUE POUR SOUTENIR LES FAMILLES DONT MONOPARENTALES	Objectif opérationnel Renforcer le lien social et soutenir la fonction parentale par des actions collectives de parentalité
--	---

**INTITULE : SPORT EN FAMILLE**

**PORTEUR DE PROJET :** Ville de Laval - Service des sports – Michel COUE

**DATES :** 01/01/2021 au 31/12/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Créer des temps qui permettront aux familles de vivre des moments de plaisir à travers l'activité sportive.  
 Permettre aux parents d'affirmer leur place d'éducateur par le jeu.  
 Véhiculer des valeurs telles que : l'entraide, le dépassement de soi, le goût de l'effort.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Reconduction des actions prévues en 2020 et des nouvelles seront mises en place à savoir:

- Les vendredis de 18h30 à 20h30 : partenariat avec la MQ d'Avesnières pour un créneau multisports
- Les mercredis de 16h/18h30 : MQ du Bourny au Tertre, un créneau motricité pour les 2-5 ans et jeux de société accompagnés de leurs parents.
- Les lundis de 18h15/19h30 : avec la MQ des Pommeraies un créneau multisports en famille
- actions famille mises en place sur les quartiers de St Nicolas en partenariat avec les Fourches.
- A chaque vacance scolaire des projets comme la fête du sport en famille, la semaine de la motricité, les terrasses de printemps des Fourches seront proposés par les services des sports, petite enfance ou maisons de quartiers.
- Des temps ponctuels : l'atelier du lundi soir remise en forme adulte au Palindrome se transformera pendant les vacances en créneau sport en famille. Une sensibilisation sur l'hygiène et la sécurité sera faite, sous forme d'affichage, de dialogue. Les conditions de vie actuelle n'encouragent plus les parents à faire des activités avec leurs enfants, les parents sont accaparés par des travaux ou soucis diverses : par cette action, il s'agit d'encourager les liens familiaux et sociaux, pour que les familles retrouvent peu à peu le plaisir de faire ensemble

**PUBLIC CIBLE :**

Toutes les familles Lavalloises et plus spécifiquement celles issues des quartiers prioritaires tels que le grand St Nicolas et le quartier des Fourches

Les tarifs pour les ateliers accueillant un public en majorité d'actif résidant sur Laval et ses environs : carte famille. Pour la carte famille la tarification est de 25€ pour les quotients familiaux 1 et 2, 30 € pour les quotients 3 et 4, 35€ pour les quotients à 5, 40€ pour les codes 6, 45€ pour les codes 7 et 50€ pour les codes 8, les inscrits hors Laval paieront 65€. Ces tarifs encouragent la participation de tous les membres de la famille.

**TERRITOIRE :** Laval avec une attention pour les habitants de Saint-Nicolas et Fourches

**CRITERES EVALUATION :** - le nombre de personnes participantes aux ateliers sportifs - leur assiduité

- l'implication des parents dans l'activité de leur enfant (participe avec leur enfant, regarde leur enfant, aide leur enfant ou accompagne uniquement leur enfant)

**COUT DE L'ACTION :** 17 096 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	CAF	Conseil Dé-part	CCAS)	Autres : les familles
Etat ANCT	Ville	Agglo					
			12 596 €	2 000 €			2 500 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** achat de fournitures et prestations service

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 2

DEFINIR UN PROGRAMME SPECIFIQUE POUR SOUTENIR  
LES FAMILLES DONT MONOPARENTALES

Objectif opérationnel 2C

Lutter contre le non-recours pour améliorer l'accès  
aux droits y compris l'accès aux soins

**INTITULE : SPORT SANTE et FEMMES**

**PORTEUR DE PROJET :** Ville de Laval – service des sports – Michel Coué

**DATES :** 01/01/2021 au 31/12/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

La pratique sportive doit permettre de développer des sensations de bien être et de confiance en soi. Un suivi individualisé permettra d'adapter les réponses des professionnels aux besoins du public (rencontre avec des diététiciennes, des spécialistes des addictions...) Le sport est utilisé comme moyen de prévention en direction du jeune public (lutte contre l'obésité, hygiène de vie...)

**CONTENU DE L'ACTION :**

Des ateliers sportifs à l'année orientés vers la santé, le bien-être et l'hygiène de vie sont proposés. Pas moins de 14 ateliers hebdomadaires sont programmés pour le public. Ceux-ci, nécessitent une inscription préalable. Certains sont gratuits et d'autres nécessitent la perception de la carte famille soit au Palindrome soit auprès des différentes maisons de quartiers (cf feuille annexe de la liste des ateliers).

Nous cherchons à mettre en place une ambiance conviviale afin de créer des affinités au sein du public, ce qui nous permettra, notamment dans la période hivernale d'avoir moins d'absentéisme.

Il est également proposé des activités ponctuelles, sous forme de temps forts, en direction de l'ensemble des publics dont nous avons la charge. Ces activités sont souvent organisées au Palindrome mais aussi en "extérieur" et peuvent être en direction des enfants, des jeunes mais aussi des adultes. Pour la réalisation de ces temps forts, il n'est demandé aucune participation financière supplémentaire aux participants.

**PUBLIC CIBLE :**

Public mixte, âgé de 5 à 80 ans, issus prioritairement de quartiers sensibles, mais aussi de toute la ville voir de l'agglomération. Les tarifs pour les ateliers accueillant un public en majorité d'actifs résidant sur Laval et ses environs : carte famille. Pour la carte famille la tarification est de 25€ pour les quotients familiaux 1 et 2, 30 € pour les quotients 3 et 4, 35€ pour les quotients à 5, 40€ pour les codes 6, 45€ pour les codes 7 et 50€ pour les codes 8, les inscrits hors Laval paieront 65€. Ces tarifs encouragent la participation de tous les membres de la famille.

La gratuité sera appliquée pour les personnes vulnérables et issues du quartier du grand St Nicolas ou du quartier des Fourches

**TERRITOIRE :** QPV Kellermann, Pavement/Charité/Mortier/Murat et Fourches – Pommeraies, et Laval

**CRITERES EVALUATION :**

Evaluation Quantitative:

- Le nombre de personnes participantes aux ateliers sportifs - Leur assiduité - Le nombre de personnes provenant des quartiers prioritaires - Le nombre de personnes qui rechercheront un complément d'activité auprès des associations sportives de la ville

Evaluation qualitative:

- Mesurer le ressenti des participants quant aux bienfaits sur leur corps et leur esprit (bien être, confiance en soi...)

**COUT DE L'ACTION :** 34 659 €

**PLAN DE FINANCEMENT**

Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	ETAT DC ARS	Conseil Dé- part	CCAS)	Autres : cartes fa- milles
Etat ANCT	Ville	Agglo					
			26 959 €	3 500 €			4 200 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** achat fournitures et prestations spécialisées

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 2

DEFINIR UN PROGRAMME SPECIFIQUE POUR SOUTENIR  
LES FAMILLES

Objectif opérationnel 2C

Lutter contre le non-recours pour améliorer l'accès  
aux droits y compris l'accès aux soins

**INTITULE : INSERTION SPORT ET EMPLOI**

**PORTEUR DE PROJET :** Ville de Laval - Service des sports – Michel COUE

**DATES :** 01/01/2021 au 31/12/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

L'activité physique sera un vecteur de l'insertion sociale et professionnelle. Conforter l'estime de soi et faciliter les rencontres personnelles comme professionnelles. Faciliter l'accès à l'activité physique pour des groupes déjà répertoriés: mission locale, avenir 53 ou école de la 2ème chance. Permettre de découvrir une hygiène de vie propice à la recherche d'emploi; Ne pas créer de frein à la pratique sportive en offrant la gratuité à un public ciblé. Encourager les jeunes à suivre des formations professionnelles ou à persévérer au niveau scolaire.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Des créneaux Sport insertion emploi seront proposés à un public ciblé:

9 ateliers hebdomadaires au minimum (en fonction du nombre de groupes de futsal filles) sont ainsi programmés variant de 1h à 3h d'activités. Les activités sont gratuites pour le public cible et doivent permettre aux participants de se rencontrer et d'échanger. Le sport n'est qu'un moyen de rapprochement entre les participants. Toutes les activités se déroulent au Palindrome et nécessitent une inscription préalable. Elles sont encadrées par la Direction des sports mais aussi par des clubs sportifs Lavallois disposant d'une fibre sociale plus affirmée.

Accompagnement également des publics vers des forums autour de l'emploi et organisation des rencontres sportives avec des chefs d'entreprises pour les aider à s'insérer socialement et faciliter leurs recherches éventuelles d'emploi. En contrepartie, les chefs d'entreprises exposent à notre public leurs besoins.

Organisation de journées solidaires, journées ludiques permettant au public de rencontrer les principaux acteurs de la cohésion sociale du quartier.

**PUBLIC CIBLE :** 16/60 ans, hommes/femmes, toutes nationalités ciblés par l'éducateur sportif en charge du dossier L'activité Futsal et multisports féminins sera ouverte aux jeunes de 10-15 ans détenteur de la carte famille sur deux créneaux horaires pour une pratique annuelle. Des groupes ciblés de 16/17 ans, 18/25 ans, et 26/60 ans mixtes seront mis en place

**TERRITOIRE :** sur les QPV notamment le secteur Kellermann

**CRITERES EVALUATION :**

Nombre de personnes participant aux ateliers; Nombre de personnes participant aux rencontres avec des professionnels

Nombre de personnes ayant postulé vers différentes structures en recherche d'emploi ; Nombre de personnes ayant retrouvé un emploi ; Ressenti du public par rapport à son hygiène de vie

Avis des partenaires

**COUT DE L'ACTION :** 23 890 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	CAF	Conseil Dé- part	CCAS)	Autres
Etat ANCT	Ville	Agglo					
3 200 €			19 940 €				750 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** achat petit matériel et prestations spécifiques

## Éléments de contexte dans le cadre du Contrat Local de Santé de la Ville de Laval

Les actions relatives à la pratique sportive s'inscrivent dans la philosophie du Contrat Local de Santé sur un axe destiné à :

**PROMOUVOIR LA DEMARCHE « ETRE ACTEUR DE SA SANTE » ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE, DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES RISQUES**

**Poursuivre les actions de prévention auprès de publics ciblés et sur la base d'un état des lieux partagé pour une offre coordonnée sur le territoire**

Objectifs opérationnels de l'action :

- o Promouvoir l'activité physique en direction des publics qui en sont éloignés, en recommandant une pratique « régulière, raisonnée, raisonnable et progressive » et en facilitant son accès.
- o Rompre l'isolement par la pratique sportive.
- o Améliorer la notion de bien-être et aider à la reprise de confiance en soi pour faciliter la resocialisation afin de retrouver un équilibre personnel et de s'intégrer dans un parcours de réinsertion sociale.
- o Prévenir l'obésité, le surpoids et à terme les pathologies associées dont le diabète.
- o Favoriser un entretien pour les personnes touchées par des pathologies chroniques (en lien avec des interventions en diététique)

Public bénéficiaire et zone géographique :

Personnes en situation de précarité et/ou d'isolement dans leur diversité : femmes, personnes très isolées, seniors, familles, jeunes 11-15 ans

Public mixte pour certaines actions et public exclusivement féminin pour d'autres. Age de 20 à 80 ans

### Description de l'action

Utiliser le sport comme tremplin : intervention des Éducateurs sportifs de la Direction des sports et des associations sportives label "sport-santé" ou non

Donner aux participants à ces ateliers sportifs une sensation de bien-être indispensable au développement de la motivation. Le bien être de chaque participant sera encouragé, des rencontres avec des professionnels spécialistes des publics précaires seront effectuées (diététicienne, médecins, ...)

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Un éducateur sportif référent dans chaque quartier (dont 3 QPV) avec une mission d'aller vers les habitants en lien avec les centres sociaux et un éducateur dédié au Centre multi-activités (quartier Saint Nicolas).

Tarifs : gratuité ou tarif très accessible (carte famille 10€/an)

Organisation souple pour intégrer/accrocher des publics en situation précaire : 2 ateliers par semaine, proposent au CMA un accueil inconditionnel (liberté horaire, pas d'inscription préalable, pause-café, ...)

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 3

MAINTENIR DES ACTIONS ADAPTEES AUX 12-18 ANS ET  
PRENDRE EN COMPTE L'ACCES DES FILLES AUX  
ACTIVITES DANS UN SOUCI DE MIXITE

Objectif opérationnel

Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs (y compris séjours vacances)

### INTITULE : LA JEUNESSE RESTE ACTIVE

**PORTEUR DE PROJET :** Ville de Laval – direction jeunesse – Karim BAIMOUT animateur Pôle ados Fourches

**DATES :** Janvier à décembre 2021

#### **OBJECTIF DE L'ACTION :**

- retisser et renforcer le lien social effrité, aller vers le public et se réappropriier les espaces jeunesse
- prévenir les conduites à risques et les possibles dérives sanitaires,
- reprendre confiance en soi et favoriser les échanges par la pratique d'activités culturelles, sportive, sociales, ...

#### **CONTENU DE L'ACTION :**

L'année 2020 et la crise du Coronavirus a eu un impact très fort sur le lien social, la construction et l'autonomie des jeunes et leur projection dans l'avenir. Face à cette situation, le service jeunesse de la Ville de Laval poursuit sa mobilisation pour être au plus près de ceux qui en ont le plus besoin à travers plusieurs actions renforcées portant sur les thématiques de la citoyenneté, de l'éducation à l'environnement, de l'égalité filles/garçons et de l'accès à la culture, au sport, aux loisirs.

1) lutte contre les dérives du numérique : un stage de plusieurs séances, en collaboration avec un intervenant spécialisé (youtuber), permettra de créer des scénettes vidéo racontant le quotidien des jeunes et en mettant l'accent sur les dangers liés au numérique et à l'e-image (report de l'action prévue en 2020).

2) soirées "jeunes en action": sur chaque période de vacances scolaires, une animation thématique de sensibilisation en soirée par période de petites vacances (bien être, vivre ensemble, lutte contre les discriminations) en lien avec les acteurs éducatifs du territoire (maison quartier, éducateurs de rue, médiateurs, éts scolaires...).

3) stages multi-activités (et report de quartier d'été 2020) : sur chaque période de vacances scolaires, 2 stages multi-activités (culture, sport, citoyenneté, nouvelles technologies) sont proposés aux jeunes encadrés par les animateurs, les éducateurs sportifs et les intervenants spécialisés et une semaine "santé" sera fléchée sur cette thématique (sommeil, nutrition, addiction, ...) dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du CLS

Pour favoriser le retour vers les structures, des présences sociales dans les quartiers seront menées en amont.

**PUBLIC CIBLE :** 250 Jeunes entre 12 et 16 ans issus des quartiers prioritaires Saint Nicolas, Fourches et Kellerman.

Participation d'environ 250 jeunes différents, 12 places par stages et 24 places par soirées.

Tarifification des activités selon le quotient familial.

Ouverture partielle à d'autres quartiers pour favoriser la mixité sociale et les échanges avec d'autres jeunes.

**TERRITOIRE :** QPV avec une ouverture pour faciliter la mixité

#### **CRITERES EVALUATION :**

Indicateurs quantitatifs : nombres de jeunes concernés par les actions, par âge et par sexe.

Indicateurs qualitatifs : taux de satisfaction des jeunes/familles, retour qualitatif des intervenants et des partenaires.

**COUT DE L'ACTION :** 22 258 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	CAF	ARS (CLS)	Report ANCT 2020 quartiers d'été	Autres : Bé- néficiaires
Etat ANCT	Ville	Agglo					
5 116 €			11 458 €		1 000 €	3 884 €	800 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** prestations (intervenants, transports) et divers achats

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 3

MAINTENIR DES ACTIONS ADAPTEES AUX 12-18 ANS ET  
PRENDRE EN COMPTE L'ACCES DES FILLES AUX  
ACTIVITES DANS UN SOUCI DE MIXITE

Objectif opérationnel

Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs (y compris séjours vacances)

**INTITULE : XTREM IMPRO au service des compétences psychosociales**

**PORTEUR DE PROJET :** Ville de Laval – direction jeunesse – Karim BAIMOUT animateur Pôle ados Fourches

**DATES :** Janvier à décembre 2021 Les mardis soirs 17h30 à 19 h (sauf périodes de vacances)

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

- Développer des capacités d'écoute et d'expression, renouer le lien social et les interactions (rapport au public)
- Favoriser l'engagement personnel et l'investissement collectif
- Renforcer les compétences psychosociales des jeunes
- Découvrir l'environnement culturel du territoire
- Construire collectivement une représentation théâtrale à partir de la vie quotidienne

**CONTENU DE L'ACTION :**

Le service jeunesse de la Ville, en lien avec l'association "la petite compagnie" poursuit le dispositif Xtrem Impro. Pour cette année 2021, l'accent est mis sur le renforcement du lien social, rompu en mars dernier. Chaque mardi, entre 17h30 et 19h, les ateliers se déroulent au théâtre de la Ville et mobilisent les jeunes sur leur capacité à s'exprimer et à verbaliser leurs émotions. Un nouveau créneau fixe a été mis en place le lundi soir (16h30-18h) à la Maison Bleue aux Fourches afin de pouvoir accueillir de nouveaux jeunes car la demande de leur part est croissante. Les interactions et les temps d'échanges communs entre les 2 groupes renforcent les liens et permettre aux jeunes de faire davantage connaissance. Cette année, l'objectif sera d'organiser et accueillir un match d'impro mené par des équipes professionnelles où les jeunes se produiront en 1ère partie. Des stages de découverte se poursuivent durant les vacances scolaires pour permettre aux débutants de découvrir cet art d'expression.

lundi : 25 séances - mardi : 25 séances - 2 stages de 5 séances de 2h pendant les vacances scolaires - 67€/atelier..

**PUBLIC CIBLE :** jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

15 jeunes par créneau actuellement sur les ateliers de théâtre d'improvisation : le projet a pour objectif de valoriser leurs prestations au sein des quartiers pour attirer d'autres jeunes des QPV sur ce type d'atelier.

La tarification est calculée selon le quotient familial.

L'ouverture partielle à des jeunes issus d'autres quartiers n'est pas exclue. Ce qui favorise la mixité sociale et par conséquent, l'ouverture et les échanges avec d'autres jeunes..

**TERRITOIRE :** QPV avec une ouverture pour faciliter la mixité

**CRITERES EVALUATION :**

Indicateurs quantitatifs: nombre de jeunes participants au programme par âge, par sexe et par lieu d'habitation.

Indicateurs qualitatifs: taux de satisfaction (jeunes et familles). Retour animateurs et partenaires sur les projets..

**COUT DE L'ACTION :** 11 620 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	CAF	Conseil Départ	CCAS)	Autres : participation bénéficiaires
Etat ANCT	Ville	Agglo					
3500 €			7 320 €				800

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** La Petite Cie : 92 h à 38 € (sur 140 h d'ateliers à l'année)

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 3 MAINTENIR DES ACTIONS ADAPTEES AUX 12-18 ANS ET PRENDRE EN COMPTE L'ACCES DES FILLES AUX ACTIVITES DANS UN SOUCI DE MIXITE	Objectif opérationnel Accompagner les jeunes dans l'identification de leur projet
---	--

**INTITULE : INAUGURATION NOUVEAU POLE ADOS ST NICOLAS**

**PORTEUR DE PROJET :** Ville de Laval -Service jeunesse : Jonathan LEBOURDAIS – chef de Pôle 16-25 ans

**DATES :** 01/04 au 09/06/2021 (date de l'inauguration)

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

- Promouvoir l'espace Pôle ados au plus grand nombre de jeunes présents sur le territoire
- Favoriser son appropriation et faciliter les échanges entre les jeunes
- Valoriser le lieu auprès des familles et partenaires afin qu'il devienne ressource pour tous en lien avec les maisons de quartier du territoire
- Accentuer la dynamique jeunesse sur le territoire au travers de ce nouvel espace

**CONTENU DE L'ACTION :**

Dans le cadre de la rénovation annuelle des bâtiments municipaux, des travaux vont permettre une extension du Pôle ados situé dans le quartier Saint-Nicolas.

Après un travail de concertation avec les élus, les services de la ville, l'équipe pédagogique du service jeunesse et les souhaits remontés par les jeunes, le réaménagement doit prévoir un agrandissement de l'espace (doublement de la surface) et ainsi une diversification des activités à travers plusieurs espaces (bureau animateurs, espace jeux, espace informations/réunions).

Afin de favoriser également le lien social suite à l'année dernière éprouvante, un temps d'inauguration permettra d'associer l'ensemble des usagers (jeunes, parents, services municipaux, partenaires,...) à ce nouveau lieu sous la forme d'animations collaboratives (réalisation de graff, confection de mobilier à partir de matériaux de récupération, ...).

**PUBLIC CIBLE :** QPV

L'ensemble des jeunes de 12 à 25 ans présents sur le territoire.

Espace Pôle ados en accès libre (hors activités soumises au quotient familial).

Ouverture de l'espace en fonction des tranches d'âges (12/16 ans et 16/25 ans).

**TERRITOIRE :** Fourches / Kellermann / Pavement-Charité-Mortier-Murat

**CRITERES EVALUATION :**

Indicateurs quantitatifs : nombres de jeunes concernés par l'action.

Indicateurs qualitatifs : taux de satisfaction des jeunes, des familles et des partenaires sur l'action

**COUT DE L'ACTION :** 5 180 €

PLAN DE FINANCEMENT						
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	CAF	Conseil Départ	Valorisation
Etat ANCT	Ville	Agglo				
1 500 €			3 680 €			

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** location structure gonflable 500 €, Collectif R pour fabrication mobilier à partir de matériaux de récupération 1 000 €)

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

<p>Axe stratégique 4          PROPOSER DES ACTIONS FAVORISANT LES ECHANGES          LA LAICITE LE RESPECT DES DIFFERENCES</p>	<p>Objectif opérationnel          des actions pour favoriser le vivre ensemble</p>
---	--

**INTITULE : BRIGADE VERTE**

**PORTEUR DE PROJET :** ville de Laval – Direction Jeunesse

**DATES :** 01/02/2021 au 18/09/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

- Favoriser l'engagement des jeunes pour l'intérêt général, la préservation de la planète et la vie de la cité
- Sensibiliser les habitants aux thématiques de l'environnement
- Respecter le lieu où l'on vit
- Inciter les jeunes à échanger entre eux et à découvrir d'autres cultures européennes

**CONTENU DE L'ACTION :**

Cet été, du 12 au 26 juillet 2021, une programmation d'actions de sensibilisation sur la thématique de l'environnement dans les différents quartiers de la Ville sera menée par 8 jeunes âgés de 14 à 20 ans auxquels s'ajouteront 8 jeunes bulgares et 8 jeunes allemands issus des villes jumelles Lovetch et Metmann. Durant 2 semaines, en lien avec les acteurs thématiques et éducatifs des quartiers (centres de loisirs, maisons de quartier, centre initiation nature, comités de jumelage, maison de l'Europe, association zéro déchet Mayenne, ...), les 24 jeunes, répartis en plusieurs groupes et encadrés par les animateurs du pôle 16-25 ans, iront à la rencontre des différents publics pour délivrer leurs messages sous différentes formes (opérations nettoyage, pique nique sans déchet, animations de quartier, ...). Ce projet, interdisciplinaire et interculturel, sera préparé en amont lors d'un stage de préparation (27 au 29 avril au CIN) puis de participations aux événements phares de la Ville en mai et juin 2021 (3 éléphants, Tour de France) afin de favoriser la cohésion du groupe et de nouer les contacts avec les jeunes allemands et bulgares via skype ou zoom. Enfin, la conclusion de cette action pourra être le World Cleaning Day (18 septembre 2021). Tout au long du projet, les jeunes seront suivis par un intervenant cinéaste qui produira un montage final permettant de retracer l'évolution de l'action. Ce volet de la communication associe également les jeunes de manière active où chacun pourra avoir un rôle (acteur, prise de son, filmer, ...) comme cela a pu avoir lieu lors des clips de prévention réalisés l'été dernier.

**PUBLIC CIBLE :**

Ce projet est à destination de 8 jeunes de la ville de Laval principalement issus des quartiers prioritaires de 14 à 20 ans. Le recrutement des jeunes se fera selon leurs disponibilités en favorisant une mixité du groupe. Afin de favoriser une mixité sociale, il se peut que des jeunes des autres quartiers soient associés au projet..

**TERRITOIRE :** Les QPV Kellermann, Pavement/charité/mortier/murat et les Fourches

**CRITERES EVALUATION :**

Indicateurs quantitatifs : nombres de jeunes et publics concernés et touchés par l'action.

Indicateurs qualitatifs : taux de satisfaction des jeunes, mise en application des éco-comportements, participation active à la manifestation, découverte de la culture des autres pays, pratique de la langue..

**COUT DE L'ACTION :** 9 760 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	CAF	Etat DC DDCSPP	CCAS)	Autres / Bénéficiaires
Etat ANCT	Ville	Agglo					
1 500 €			5 260 €	3 000 €			

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** prestataires : Association Zéro déchets – Cinéaste Réalisateur Arnaud RAY – autres prestataires culturels/interprétariat, etc. (non encore défini) -

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet citoyenneté

Axe stratégique 4

PROPOSER DES ACTIONS FAVORISANT LES ECHANGES LA  
LAICITE LE RESPECT DES DIFFERENCES

Objectif opérationnel

lutter contre la fracture numérique en amenant les usagers à se familiariser durablement avec les outils et les sites dématérialisés des divers services

**INTITULE : CITOYENNETE PAR L'ACCES AUX DROIT – AUTONOMIE PAR LA PRATIQUE DE LA LANGUE**

**PORTEUR DE PROJET :** Ville de Laval – Direction démocratie locale - Samuel BASCOU – MQ Saint Nicolas

**DATES :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 – (démarrage avril 2018.)

**OBJECTIF DE L'ACTION :** l'action poursuit un triple objectif :

- Développer l'accompagnement vers l'accès aux droits
- Favoriser l'autonomie des personnes dans les démarches administratives de la vie quotidienne
- Favoriser l'insertion culturelle, sociale et professionnelle, en lien avec les partenaires relais du droit commun

**CONTENU DE L'ACTION :**

Au regard de l'évaluation de l'expérimentation ayant débutée en avril 2018, le dispositif tend maintenant à se pérenniser et même à se déployer afin d'accompagner plus largement et plus efficacement les usagers dans leur accès aux droits en apportant une aide aux démarches administratives

Temps individuel :

- Accompagner les personnes dans les démarches administratives lors des permanences (MQ St Nicolas et Fourches),
- Orienter vers l'offre de services existante pour des situations complexes, dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, des loisirs ou sur les problématiques d'ordre social,
- Accompagner physiquement si besoin vers les services compétents.

Temps collectif :

- En lien avec la dématérialisation des démarches et l'autonomisation de nos publics : Ateliers « accès numérique » permettant la réalisation de certaines démarches administratives en ligne
- Inciter les publics accompagnés éprouvant des difficultés liées à la langue à participer aux activités existantes pour leur permettre d'échanger en français (via des outils pédagogiques, des projets culturels (projet théâtre : visite du théâtre, lecture d'affiche, pièces de théâtre adaptées), des temps de discussion (café-papote)

Souhait d'intervenir rive droite et rive gauche en s'appuyant sur les maisons de quartier Fourches et St Nicolas :

Recrutement d'un agent permanent par la ville de LAVAL à compter d'avril 2021 (actuellement en cdd)

Ouverture d'un deuxième poste pour une expérimentation à partir de septembre 2021

**PUBLIC CIBLE :** habitants des 3 QPV en difficulté par rapport à la dématérialisation des services et l'accès aux droits

Ouverture à tous publics, mixité, égalité femmes-hommes, non discrimination.

Une attention particulière est portée auprès des Lavallois éprouvant des difficultés avec la lecture, écriture, compréhension de la langue française et/ou éprouvant des difficultés face à la complexité administrative/dématérialisation des démarches (fracture numérique).

**TERRITOIRE :** Fourches / Kellermann / Pavement-Charité-Mortier-Murat

**CRITERES EVALUATION :**

- Public : nbre de personnes, sexe, quartier, âge (16-25 ans, 25-60 ans, retraité), "difficulté de compréhension" du français
- Types de démarches : nature de la démarche (ex : aide à la constitution d'un dossier, démarche en ligne...), quel accès aux droits ? (CAF : ouverture, maintien/renouvellement ou information)
- Thématiques (ex : Préfecture, CAF...) -- Fréquentation mensuelle

**COUT DE L'ACTION :** 48 814 € (dont 2 000 € de mise à dispo de matériel, bureau, etc)

### PLAN DE FINANCEMENT

Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	CAF	Conseil Départ	Valorisation	Mise à disposition (ordinateur)
Etat ANCT	Ville	Agglo					
16 000 €			15 814 €	15 000 €			2 000 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** coût de la médiatrice recrutée à cet effet

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet politiques éducatives et sociales

Axe stratégique 4

PROPOSER DES ACTIONS FAVORISANT LES ECHANGES  
LA LAICITE LE RESPECT DES DIFFERENCES

Objectif opérationnel

des actions pour favoriser le vivre ensemble

**INTITULE : LA FABRIQUE DU FILM D'ANIMATION**

**PORTEUR DE PROJET :** ville de Laval – Direction du musée

**DATES :** 15/03/2021 au 11/06/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Favoriser l'inclusion et la rencontre entre différentes typologies de public et sensibiliser au handicap

- Participer collectivement à une production artistique
- Développer le croisement de différents médiums de la création (Vidéos, théâtre et arts visuels)
- Favoriser l'aisance avec le support multimédia
- Découvrir le Musée, son propos scientifique et se l'approprier

**CONTENU DE L'ACTION :**

Le projet porte l'ambition de croiser différents domaines de la création. Il s'articule en 3 volets permettant de créer des passerelles entre l'animation audiovisuelle, le théâtre et les arts visuels et favorisera le croisement des publics.

- 1) Conception/réalisation d'une marionnette inspirée de la collection naïve et singulière par les usagers du Centre d'Accueil et d'Activité en compagnie de DROLATIC INDUSTRY.
- 2) Conception/réalisation d'un film d'animation par les usagers du Centre d'Accueil et d'Activité avec Philippe JULLIEN.
- 3) Conception/réalisation d'un documentaire radio «making of» par des élèves sur la vidéo en stop motion réalisée par Philippe JULLIEN avec les adultes du Centre d'Accueil et d'Activité. Un reportage radio sera fait sur le film pendant sa réalisation par les enfants.

Le projet propose deux parcours incluant la pratique artistique avec les artistes associés au collège A. Gerbault. Pour les usagers du C2A, la confection d'une marionnette inspirée de la collection naïve et singulière et la participation à la réalisation d'un film d'animation permettront d'expérimenter/découvrir des modes d'expressions artistiques. Pour les élèves impliqués dans le projet de documentaire radio, le projet permettra de développer les compétences fondamentales en lecture, écriture et oralisation mais également en éducation aux médias et à l'information. En manipulant et abordant la question technique du support radio, l'enjeu concerne également les compétences liées à l'usage du numérique. Enfin, en œuvrant à un projet collectif avec un accent fort sur la question de l'inclusion, les élèves travailleront leurs compétences sociales et civiques.

Pour tous les participants, élèves et usagers du C2A, le programme prévoit d'une part la fréquentation du musée et l'appropriation de son propos, la rencontre avec des œuvres et des artistes (Drolatic Industry et Philippe Jullien) ainsi que la mise en place de temps de pratique artistique.

**PUBLIC CIBLE :**

élèves de 5<sup>ème</sup> du collège A. Gerbault et personnes handicapées en ESAT au C2A (situé à Laval-nord)..

**TERRITOIRE :** Les QPV Kellermann, Pavement/charité/mortier/murat et les Fourches

**CRITERES EVALUATION :**

- . - Nombre de bénéficiaires concernés - Satisfaction des publics et partenaires vis-à-vis de la collaboration (Enquête)
- Évaluation des compétences numériques et de l'appropriation du media web-radio - Mise en place d'un outil "Passeport" pour mesurer le nombre de visites des bénéficiaires suite au projet.

**COUT DE L'ACTION :** 9 760 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	CAF	Etat DC DDCSPP	CCAS)	Autres / Bénéficiaires
Etat ANCT	Ville	Agglo					
1 500 €			5 260 €	3 000 €			

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** participation intervenants Philippe JULLIEN

## CENTRE D'ACCUEIL ET D'ACTIVITES (C2A)

Le centre d'accueil et d'activités – C2A- est une structure d'accueil de jour de type foyer de vie qui s'adresse à des personnes adultes en situation de handicap mental avec ou sans troubles associés.

Les personnes accompagnées possèdent une autonomie suffisante pour bénéficier d'activités organisées en petits groupes. Ces activités sont le support de leur accompagnement et contribuent au développement de leurs capacités réelles ou potentielles.

Les personnes accompagnées sont orientées vers l'établissement par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie) de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) dans le cadre de leur Plan Personnalisé de Compensation. Un accompagnement médico-social leur est proposé. Il prend la forme de prestations individualisées déterminées à partir de leurs attentes et besoins. Elles sont formalisées par un projet personnalisé.

### MISSIONS

Les activités de journée visent à favoriser le développement personnel et les liens de proximité. Elles sont collectives, adaptées au rythme de chacun et variées dans leurs thématiques.

### SERVICES

- Des activités à caractère social et des actions d'utilité sociale où le **service rendu tient lieu de travail avec le sentiment de se sentir utile (bricolage, jardinage...)**
- Des activités d'expression avec des ateliers spécifiques d'arts plastiques (peinture, sculpture...) et des arts de la scène (musique, théâtre, danse, chant...)
- Un soutien à la communication avec des modalités d'information et des supports de communication appropriés pour aider la personne à comprendre son environnement et exprimer ses préférences et ses choix
- Des activités corporelles, physiques et sportives pour favoriser le bien-être, améliorer le contrôle du geste, de l'équilibre et des coordinations motrices
- Un programme d'activités ponctué et enrichi par des événements festifs, des rencontres dans le cadre du Sport Adapté

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION

## PILIER COHESION SOCIALE – volet citoyenneté

Axe stratégique 4  
 PROPOSER DES ACTIONS FAVORISANT LES ECHANGES  
 LA LAICITE LE RESPECT DES DIFFERENCES

Objectif opérationnel  
 Prévenir les phénomènes de radicalisation  
 idéologique et religieuse et toutes les formes de  
 discriminations

**INTITULE : MEMOIRE ET POUVOIR D'AGIR POUR UNE STE INCLUSIVE**

**PORTEUR DE PROJET :** CULTURE DU CŒUR – Pauline LE ROUGE – animatrice/médiatrice

**DATES:** DU 01/09/ AU 15/12/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

But du projet global : Lutter contre le racisme et l'antisémitisme par l'accès à la culture.

Objectifs généraux et intermédiaires : Comprendre notre histoire commune et œuvrer pour une société

inclusive : Travailler autour du devoir de mémoire par l'accès à un lieu culturel ; Développer l'esprit critique des participants ; Favoriser le vivre ensemble et la citoyenneté.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Ce projet est construit autour de différentes approches pédagogiques :

Il sera proposé aux jeunes investis : la visite guidée du mémorial des déportés de la Mayenne, suivie d'un atelier pédagogique intitulé "Plus jamais ça !"

À la suite de ces deux premières actions, un cycle de 4 séances de deux heures est prévu pour accompagner les élèves vers la création d'une exposition photos à destination du grand public ayant pour thématique la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination. Les séances seront co-animées par Cultures du Coeur et Bastien Bonhure (Photographe professionnel). L'exposition sera empruntable par les structures adhérentes à Cultures du Cœur.

La démarche d'accompagnement de Cultures du Cœur Pays de la Loire :

- Faciliter l'expression de chacun par l'action collective.
- Promouvoir la participation à la fois comme pratique pédagogique et comme principe démocratique. Ce qui implique de reconnaître la capacité de chacun à comprendre, s'exprimer, et agir. La parole des élèves devra être écoutée, entendue et traduite dans les faits, avec eux.

**PUBLIC CIBLE :** 30 élèves de filière professionnelle du Lycée R. Buron à Laval

**TERRITOIRE :** Kellermann / Pavement-Charité-Mortier-Murat

**CRITERES EVALUATION :**

Compréhension et conscientisation des mécanismes du racisme et des discriminations - Évolution des comportements

Connaitre les bases de la photographie (prises de vue, lumière, mise en scène...)-Savoir construire une exposition photos

de A à Z - Nombre de participants lors des ateliers - Auto-évaluation des participants et accompagnateurs par un questionnaire - Évaluation qualitative des photos finales par les participants et le grand public

Investissement de chaque participant dans le travail d'élaboration des contenus - nombre de tâches réalisées pour aboutir à la concrétisation - Témoignages et photos

**COÛT DE L'ACTION :** 3 968 € + (1300 € Mise à dispo de biens)

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DILCRA	DC	CAF	Conseil Départ	Mutualisation associative
Etat ANCT	Ville	Agglo					
1 100 €	1 100 €					1 500 €	268 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** coût de l'animatrice sur l'action + photographe

## CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION PILIER COHESION SOCIALE – volet citoyenneté

Axe stratégique 4

PROPOSER DES ACTIONS FAVORISANT LES ECHANGES  
LA LAICITE LE RESPECT DES DIFFERENCES

Objectif opérationnel

Prévenir les phénomènes de radicalisation  
idéologique et religieuse et toutes les formes de  
discriminations

**INTITULE : LA MALLE DES VOYAGEURS "ROUTES ET CHEMIN CROISES"**

**PORTEUR DE PROJET :** CULTURE DU CŒUR – Pauline LE ROUGE – animatrice/médiatrice

**DATES:** DU 01/02/ AU 31/12/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Former, outiller et venir en appui des équipes des MQ grâce à la malle des voyageurs afin d'aider à recréer une dynamique de quartier, faire se retrouver les habitants lors de moments conviviaux au sein des MQ et hors les murs lors de temps d'animation et de présence sociale.

Aider les équipes des MQ à mieux se faire connaître et à mieux connaître les habitants.

Œuvrer en appui vers l'objectif d'accès à la culture des nouveaux projets sociaux.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Une malle pour les équipes des MQ des QPV et une formation de 2 jours (1 jour de formation à l'utilisation de la malle + 1 jour de retours d'expériences et d'échanges de pratiques entre les animateurs)

Trois types d'offres d'animation sont proposés:

- des animations introduites par un livre, la tablette ou encore un jeu pour traiter d'un sujet en particulier /
- des animations plus longues et transversales utilisant plusieurs outils de la malle/
- des parcours d'animation à construire soi-même : des pistes sont proposées à chaque fin de fiche pour faire le lien avec d'autres éléments de la malle.

Note : la malle réalisée restera propriété des maisons de quartier.

**PUBLIC CIBLE**

- Les habitants des quartiers prioritaires de la ville,
- Les équipes des maisons de quartiers des QPV.

**TERRITOIRE :** Kellermann / Pavement-Charité-Mortier-Murat

**CRITERES EVALUATION :**

Nombre d'animations proposées avec l'appui de la malle des voyageurs ;

Nombre de fois où les animateurs ont utilisé un outil pédagogique de la malle des voyageurs ;

Retours et auto-évaluation des animateurs lors de temps d'échanges après quelques mois et lors de la seconde journée de formation et d'échanges de pratiques ; Nombre de participants lors des animations ; Auto-évaluation des participants par le recueil des ressentis ; Investissement de chaque participant lors des temps d'animation ;

Nombre de sorties culturelles individuelles, familiales ou collectives générées par l'utilisation de la malle ;

Nombres de récits partagés par les habitants et collectés par les équipes des MQ ; Témoignages et photos.

**COUT DE L'ACTION :** 5 200 €

**PLAN DE FINANCEMENT**

Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DDCSPP	CAF	Conseil Départ	Fondation SAFRAN	
Etat ANCT	Ville	Agglo					
1 100 €	1 100 €		2 000 €			1 000 €	

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** participation au coût de l'animatrice

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION

## PILIER COHESION SOCIALE – volet citoyenneté

Axe stratégique 4

PROPOSER DES ACTIONS FAVORISANT LES ECHANGES  
LA LAICITE LE RESPECT DES DIFFERENCES

Objectif opérationnel

Prévenir les phénomènes de radicalisation  
idéologique et religieuse et toutes les formes de  
discriminations

**INTITULE : PAROLES DE L'OMBRE**

**PORTEUR DE PROJET :** FAL – François Illand – chargé de mission

**DATES:** DU 01/05/ AU 29/09/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Déconstruire les stéréotypes liés aux différences culturelles et à la place de la femme dans un quartier prioritaire  
Valoriser la parole des habitant.e.s dans une démarche partagée et conscientisée  
Faciliter l'expression des habitant.e.s en lien avec leur lieu d'habitation  
Permettre l'engagement d'un groupe d'habitant.e.s dans une démarche participative et active  
Participer aux espaces de parole existants en lien avec la dynamique du projet de quartier

**CONTENU DE L'ACTION :**

- Sensibilisation aux discriminations par des outils adaptés (malles pédagogiques, supports numériques, centre de ressources des 3 mondes) : exposition *parentalité interculturelité, brève de comptoir.*
- Mise à disposition de matériel d'enregistrement auprès des jeunes afin qu'ils puissent enregistrer en autonomie
- Création d'espaces de parole avec des supports pédagogiques (livret parole de femmes de Tisse et Métisse)
- Illustration des récits par la création d'un recueil de témoignages
- Création d'espaces de discussion au sein du quartier (porteur de parole, rencontre cage d'escaliers,...)
- Installation de caissons d'écoute radiophonique dans les locaux des structures partenaires (3 mondes, Inalta,...).

*Mai/Juin* : rencontres avec les jeunes/sensibilisation aux discriminations/aux techniques d'interviews/au matériel.

*Sept/Nov* : mise en place d'espace de rencontre sur le quartier et collecte de témoignages (porteur de parole, agora citoyenne, permanence cage d'escalier, entretiens individuels, espace parents,...)

*Déc à février 2022* : recueil de la parole des habitants, construction et montage de capsules sonores.

*Mars 2022* : présentation du projet et diffusion des capsules sonores (semaine de lutte contre les discriminations)

*Avril/Mai 2022*: conception d'un support de valorisation des extraits sonores et illustration de ces derniers par un artiste local et en lien avec l'association lecture en tête.

*Juin 2022* : présentation de ce recueil par des lectures publiques (maison de quartier, hôtel de ville, ...)

**PUBLIC CIBLE**

habitant.e.s du quartier du Pavement. Les jeunes du quartier déjà accompagnés dans des démarches collectives et d'engagement par des structures sociales (maisons de quartier, éducateurs de rue,...) ainsi que les femmes isolées, sorties des dispositifs sociaux et d'insertion.

**TERRITOIRE :** Pavement-Charité-Mortier-Murat

**CRITERES EVALUATION :**

- Accomplissement des actions en termes d'accessibilité, et de continuité avec le public visé. - Capacité du partenariat à faciliter les objectifs fixés en amont - Participation des partenaires dans la prise de décision des actions - Participation du public ciblé aux actions proposées - satisfaction des acteurs du projet sur la réalisation de ce dernier

**COÛT DE L'ACTION :** 11 200 €

PLAN DE FINANCEMENT						
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DDCSPP	CAF	Conseil Départ	AUTRES autofinancemen
Etat ANCT	Ville	Agglo				
10 000 €						1 200 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** participation au coût de l'animatrice

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet santé

Axe stratégique 5

RÉPONDRE AUX ENJEUX DE SANTE SPÉCIFIQUES AUX PUBLICS EN ADAPTANT LA PROMOTION DE LA SANTE ET EN AMÉLIORANT ACCÈS/RECOURS EFFECTIFS AUX SOINS

Objectif opérationnel

Soutenir l'accompagnement individualisé vers la santé et l'accès aux soins des publics en situation de rupture dans le cadre d'un parcours coordonné

**INTITULE : AIDE A DOMICILE ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE EN SANTE**

**PORTEUR DE PROJET** : association AID A DOM – Stéphane LOURDAIS - directeur

**DATES** : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 (reconduction depuis 2007)

### **OBJECTIF DE L'ACTION :**

Accompagner des publics isolés et/ou en rupture de soins (santé mentale et addictions) sur les QPV et sur laval-agglomération : prévention, éducation à la santé et accès aux soins. C'est aussi accompagner les publics fragiles sur le logement (encombrement, incurie), face à l'isolement, aux violences conjugales, à la crise sanitaire actuelle (compréhension et respect/gestes barrières) en allant vers les personnes.

### **CONTENU DE L'ACTION :**

En l'absence de droit commun, accompagnement individualisé de publics isolés et/ou en rupture de soins (santé mentale et addictions notamment) pour compléter l'action menée en interne au Contrat de Ville de l'agglomération lavalloise via le Conseil local de santé mentale. (besoin très largement identifié par l'ARS, l'Etat, l'ensemble des travailleurs sociaux sur le territoire, le Centre Hospitalier, le SPAL, les bailleurs sociaux, les référents et partenaires du CLSM et sa coordinatrice (IDE), mais aussi par nos propres professionnelles TISF (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale). Aid'a dom agit sur ce besoin d'accompagnement depuis 2007.

Après repérage par l'assistante sociale de secteur, le centre hospitalier de Laval, les bailleurs sociaux, le voisinage, etc... La personne est rencontrée par la coordinatrice CLSM au Contrat Ville qui peut déterminer d'un accompagnement par les TISF de l'association Aid'a dom. L'action vise alors à un accompagnement vers l'accès aux soins des personnes isolées, en rupture familiale, pour faire évoluer favorablement une problématique santé (éviter les complications, hospitalisation, assurer les rendez-vous médicaux et spécialistes), l'adhésion à un parcours de soins ou de veille. 2 TISF assurent annuellement les prestations et leurs suivis (accompagnement individualisé, veille, évaluation, synthèse, bilan, visites...). Les TISF adaptent leur emploi du temps aux besoins des rdv et des urgences. Elles utilisent aussi le téléphone pour s'organiser, contacter les différents partenaires et être en veille. Le suivi est personnalisé, individualisé et adapté à chacun et toujours en lien avec l'ensemble des partenaires, notamment l'IDE Coordinatrice du CLSM. La situation sanitaire 2020 a accentué les problématiques de souffrance psychique.

**PUBLIC CIBLE** : Les personnes isolées et/ou en rupture de soins sur le territoire

**TERRITOIRE** : QPV et Laval et de façon plus marginale, agglomération lavalloise

### **CRITERES EVALUATION :**

Plusieurs éléments d'évaluation en partenariat étroit avec le CLSM de l'agglomération lavalloise :

Les données d'accompagnement à partir des objectifs de chaque situation sont saisies en direct sur les tablettes,

\* une fiche indicateurs des personnes accompagnées (sexe, tranche d'âges et quartier),

\* un tableau mensuel et annuel de suivi des heures par situation et au global de l'action

\* une analyse financière entre le prévisionnel et le réalisé.

**COÛT DE L'ACTION** : 47 590 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			ARS - FIR	CAF	Conseil Département	Valorisation	Autre : reliquats heures 2020
Etat ANCT	Ville	Agglo					
15 540 €			25 000 €				7 050 € €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION** : 1 178 H x 39,72 €/H = 46 790 € + 800 € frais de déplacements

## **ELEMENTS DE BILAN**

- **2015/2018** : environ 50 personnes accompagnées chaque année en grande majorité avec des minimas sociaux et avec des problématiques addictives. L'accompagnement TISF se fait notamment sur des questions d'accès aux soins, d'aide administrative, d'hygiène corporelle et vestimentaire, d'entretien de logements très insalubres, de lien social (accès vers des activités) selon diagnostic établi par l'infirmière du Contrat de Ville qui valide les interventions d'Aid à Dom. Origine du public : + de 50 % QPV mais nombreuses situations également dans d'autres secteurs de l'agglomération.

### **- 2018 :**

60 personnes ont été accompagnées sur l'année civile 2018 (21 femmes et 39 hommes entre 26 et 75 ans). Les retours des personnes sont ++. La durée des interventions est de + en + longue avec des situations repérées assez tard. De + en + de logements insalubres, avec incurie, syndrome de diogène, aggravé par un état dépressif. Addictions et maladies Psy sont toujours très présentes + Addiction au sucre

Pour un meilleur suivi, il faudrait faire une évaluation à 6 mois. Les TISF adaptent leur emploi du temps aux besoins des rdv et des urgences. Elles utilisent aussi le téléphone pour s'organiser, contacter les différents partenaires et être en veille. Le suivi est personnalisé, individualisé et adapté à chacun et toujours en lien avec l'ensemble des partenaires, notamment l'IDE Coordinatrice du contrat ville. L'action s'inscrit donc pleinement aujourd'hui dans le dispositif Conseil Local de Santé Mentale du Contrat de Ville mais également dans les objectifs du Projet Territorial de Santé à l'échelle départementale.

- **2019** : 55 personnes accompagnées. 2 TISF sont dédiées depuis plusieurs années dans cet accompagnement. L'accompagnement est environ de 1 120 heures annuelles. Les professionnelles utilisent leur véhicule personnel pour assurer et garantir les déplacements des personnes aux différents rendez-vous. Depuis cette année 2019 les TISF sont équipées de tablettes pour l'accès aux données des personnes accompagnées sur une plate-forme commune avec l'IDE du Contrat Ville. Cette base de données facilite les échanges, les saisies de l'accompagnement et donc le suivi et les avancées de chaque situation.

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet santé

Axe stratégique 5  
 RÉPONDRE AUX ENJEUX DE SANTE SPÉCIFIQUES AUX  
 PUBLICS EN ADAPTANT LA PROMOTION DE LA SANTE ET  
 EN AMÉLIORANT ACCÈS/RECOURS EFFECTIFS AUX SOINS

Objectif opérationnel  
 Adapter la promotion de la santé aux publics  
 éloignés des pratiques de soins/prévention.

**INTITULE : ÊTRE ACTEUR DE SA SANTE – ATELIERS PASSERELLES D'ART THERAPIE**

**PORTEUR DE PROJET :** Ville de Laval – DGA Education sport et démocratie locale – chargée de mission CLS

**DATES :** du 01/01 au 31/12/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Redonner à des personnes fragilisées, du pouvoir d'agir sur leur parcours de santé et leur parcours de vie.  
 Proposer une offre d'ateliers ciblés, pour amorcer avec les participants une dynamique collective et individuelle.  
 Créer des passerelles entre action sociale du CCAS et les structures sociales de proximité des quartiers.  
 La demande porte sur un atelier passerelle Epicerie Sociale/Maison de quartier des Fourches

**CONTENU DE L'ACTION :**

Le contexte - Dans le cadre du Contrat local de santé et du projet social du CCAS, l'épicerie sociale de Laval a ouvert des ateliers pour les bénéficiaires, visant à restaurer l'estime de soi, à retrouver du pouvoir d'agir dans une approche positive "Santé bien être" : sophrologie et art thérapie

Le contexte de pandémie de Covid 19 et les mesures sanitaires afférentes ont généré pour ces personnes un risque accru de repli sur soi, d'isolement et donc de souffrance psychique. Il s'agit de prendre en compte la spécificité des publics pour travailler l'estime de soi, le lâcher prise dans un climat bienveillant. Le cycle de ces ateliers est long (33 semaines dans l'année) pour installer un climat de confiance. L'orientation des bénéficiaires se fait par l'épicerie sociale et la maison de quartier des fourches.

La dimension collective des ateliers est un axe important à travailler dans la recherche de lien social. La peur de l'autre et l'isolement sont des éléments récurrents dans les parcours des personnes accueillies sur les ateliers. Le choix est celui d'une re-socialisation en douceur de personnes qui cumulent de nombreuses difficultés.

Accueil attentionné, orientation des personnes et si besoin accompagnement physique, par les professionnels de l'épicerie sociale du CCAS et du centre social du quartier des Fourches : estimé 60 H/an base 25€/H = 1500€

- encadrement des ateliers par une professionnelle / association Bulles d'art et nature - base 48€/H x 2H x 33 semaines/an = 3168€ par atelier, soit 6336€

> 2 Ateliers sophrologie pris en compte par le Contrat local de santé Ars-Ville : 5400 €

> Mise à disposition des salles et infrastructures par le CCAS et la Ville-service Vie des quartiers

**PUBLIC CIBLE :**

Bénéficiaires de l'épicerie sociale du CCAS et/ou du centre social des fourches et cumulant problématique de santé et difficultés d'insertion socio-professionnelle

Personnes présentant pour certaines des fragilités psychiques qui contribuent à l'isolement.

**TERRITOIRE :** QPV de Laval : Kellermann, Pavement, Fourches et personnes vulnérables isolées en centre ville ou petits quartiers. (Poches de précarité).

**CRITERES EVALUATION :**

Public ciblé : nbre et qualité des participants - assiduité et régularité - investissement dans la vie de l'atelier, participation aux activités proposées par les Maisons de quartier : suivi partenarial par des points d'étape

**COUT DE L'ACTION :** 13 400 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC (CLS)	CCAS	Etat DC ARS	Conseil Départ	Autres
Etat ANCT	Ville	Agglo					
3 200 €			5 200 €		5 000 €		

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** prestataire spécialisé en art thérapie

## QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE

Le contexte initial et quelques éléments de bilan suite à l'action menée en 2019 :

- Dans le cadre du Contrat local de santé et du projet social du CCAS, l'épicerie sociale de Laval a ouvert des ateliers pour les bénéficiaires, visant à restaurer l'estime de soi, à retrouver du pouvoir d'agir dans une approche positive "Santé bien être" : sophrologie et art thérapie. Ces ateliers, fréquentés principalement par des personnes, qui cumulent précarité et problèmes de santé, sont en cohérence avec le volet prévention du Conseil local en santé mentale.

Lors des bilans, les participants expriment l'importance de ces ateliers pour les personnes, la nécessité "d'avoir le temps" et le besoin de poursuivre la pratique de l'activité au-delà du droit à l'épicerie.

Un premier atelier passerelle sophrologie hebdomadaire a été expérimenté en 2018 au centre social du Pavement. L'atelier passerelle "Art thérapie" a ouvert en mars 2019 au Centre social des Fourches. Les participants viennent aux ateliers, soit à la suite de l'épicerie, soit encouragés à participer par l'équipe du Centre social et/ou par des habitants déjà investis dans l'atelier.

Les intervenantes animent à la fois l'atelier de l'épicerie sociale et l'atelier dans les maisons de quartier.

Les participants expriment régulièrement le bénéfice qu'ils retirent des ateliers en matière de santé et de lien social.

L'atelier Art thérapie est particulièrement fréquenté par des personnes pour qui "la peur de l'autre" est un facteur déterminant. Cet atelier facilite une socialisation en douceur. 50% des participants sont venus après l'épicerie sociale et 50% par le Centre social Maison de quartier des Fourches.

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet santé

Axe stratégique 5  
RÉPONDRE AUX ENJEUX DE SANTE SPÉCIFIQUES AUX  
PUBLICS EN ADAPTANT LA PROMOTION DE LA SANTE ET  
EN AMÉLIORANT ACCÈS/RECOURS EFFECTIFS AUX SOINS

Objectif opérationnel  
Adapter la promotion de la santé aux publics  
éloignés des pratiques de soins/prévention.

**INTITULE : SOINS DE SANTE MENTALE auprès des personnes réfugiées et migrantes**

**PORTEUR DE PROJET :** Association ICARE – Yanick GARNIER

**DATES :** du 01/09 au 31/08/2022

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Réduire la vulnérabilité des personnes migrantes et contribuer à l'amélioration de l'état psychologique et des capacités de résilience des personnes présentant un état de stress post-traumatique (ESPT).  
Renforcer les connaissances transculturelles des partenaires sociaux, médicaux et associatifs sur la prise en charge des personnes en situation de migration.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Le Centre de Ressources et de Prestations de Soins de Santé mentale (CRPS) propose des interventions dans les domaines du psycho-traumatisme et de l'interculturalité, auprès des personnes en situation de migration et auprès des professionnels intervenant près de ce public.

Il propose une prise en soin spécifique prenant en compte le psycho-traumatisme et l'interculturalité, avec un dispositif de soin innovant qui suit les recommandations de l'OMS en matière de santé mentale des réfugiés et des exilés, et de la HAS en matière de psycho-traumatisme. Il s'ouvre avec une séance collective de psycho-éducation autour du psycho-traumatisme, dans le but de sensibiliser le public concerné et d'identifier les personnes nécessitant un accompagnement. Une évaluation de la détresse psychique permet ensuite d'orienter les personnes vers le protocole de soin le plus adapté: le protocole groupal (5 séances), le protocole individuel (5 séances), un accompagnement psychologique individuel ou des séances d'EMDR, méthode recommandée par la HAS dans le traitement du psycho-traumatisme. Evaluation à partir d'échelles standardisées à l'issue de chacun des protocoles.

Le CRPS propose un accompagnement psycho-social, avec des ateliers d'art-thérapie et à médiation thérapeutique. Les groupes sont constitués selon différents critères évalués par les psychologues superviseurs. Des groupes de femmes et de mineurs peuvent ainsi être proposés. Des consultations interculturelles à destination de familles touchées par la migration et orientées par des professionnels sont également proposées.

Le CRPS offre de la formation, de la sensibilisation et des ressources théoriques et pratiques aux professionnels sur le département de la Mayenne autour de ces deux axes, le psycho-traumatisme et l'interculturalité. Il réalise des séances d'analyse clinique, d'analyse de la pratique et intervient ponctuellement avec les équipes près des usagers.

**PUBLIC CIBLE :**

Le projet s'inscrit dans une démarche d'"aller-vers", proposant des interventions au sein des structures accompagnant et accueillant le public bénéficiaire, tout en proposant des actions au sein de ses locaux selon les activités proposées et les spécificités du public, professionnels ou usagers..

**TERRITOIRE :** Kellermann, Pavement, Fourches et personnes vulnérables isolées (poches de précarité).

**CRITERES EVALUATION :**

- Recours à des échelles de mesure standardisées et validées comme indicateurs de suivi et d'évaluation du programme de soin, mesurant les traumatismes et la résilience

**COUT DE L'ACTION :** en cours actuellement 10 000 € ?

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC (CLS)	CCAS	Etat DC ARS	Conseil Départ	Autres
Etat ANCT	Ville	Agglo					

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** en cours de détermination

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER COHESION SOCIALE – volet prévention délinquance

Axe stratégique 6

PREVENTION SENSIBILISATION FORMATION AUX RISQUES LIES A LA DELINQUANCE

Objectif opérationnel

Actions de prévention auprès des jeunes exposés à la délinquance

**INTITULE : CHANTIERS EDUCATIFS**

**PORTEUR DE PROJET :** Service Prévention INALTA – Laurent BERTHO – directeur adjoint

**DATES :** 02/01 au 31/12 2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires (Kellerman, Pavement-Charité Mortier-Murat, Les Fourches) âgés de 16 à 21 ans, en rupture scolaire et en difficulté d'insertion professionnelle ou de formation.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Le chantier éducatif répond aux besoins d'insertion sociale et professionnelle de jeunes la plupart du temps sans diplôme et sans qualification, éloignés de l'emploi et des dispositifs d'insertion professionnelle dans un cadre éducatif structurant. Il consiste en la réalisation de travaux demandant une faible compétence technique, pour lesquels le jeune accompagné est salarié via une association intermédiaire.

En 2021, organisation de chantiers éducatifs selon les opportunités : travaux de peinture, travaux autour du bois, travaux de nettoyage, événements culturels.

Le chantier éducatif permet de travailler plusieurs objectifs :

- inscrire le jeune dans la réalité du travail (respecter des horaires, répondre à des consignes techniques avec obligation de résultat, reprendre un rythme adapté au monde du travail ...).
- aider le jeune à découvrir ses ressources et à mettre en oeuvre ses capacités. Les jeunes concernés ont souvent une mauvaise estime de soi (parcours scolaires chaotiques, marqués par l'échec, la rupture, voire l'exclusion.)
- utiliser le chantier comme support d'acquisition ou de mise en oeuvre de savoir-être et de savoir-faire.
- lutter contre le risque de marginalisation (prévention de la délinquance, isolement social, rythme de vie décalé)

Les chantiers éducatifs s'adressent à des jeunes de 16 ans et plus (jusqu'à 21 ans en général) sortis du système scolaire la plupart du temps sans diplôme ni qualification et en difficulté dans leur insertion professionnelle. Ces jeunes sont inscrits dans un rythme de vie décalé du fait de leur inactivité.

**PUBLIC CIBLE :** 7 à 10 jeunes 16/17 ans et 18/25 ans – mixte – demandeurs d'emploi ou inactifs

**TERRITOIRE :** Kellermann / Pavement-Charité-Mortier-Murat

**CRITERES EVALUATION :**

Nombre de jeunes participants

Respect des horaires - Respect des consignes au cours du chantier (consignes techniques, consignes de sécurité,...) ; évaluation du savoir-être - Démarches d'inscription dans des dispositifs d'insertion professionnelle au cours ou à l'issue du chantier réalisé - Eventuellement réalisation des démarches administratives lorsqu'elles sont nécessaires.

**COUT DE L'ACTION :** 4 400 €

PLAN DE FINANCEMENT						
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Ville DC	Méduane habitat	Cons Départ (valorisation temps de travail éducateurs)	FIPD
Etat ANCT	Ville	Agglo				
1 000 €					3 400 €	

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** salaires des jeunes

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION

## PILIER COHESION SOCIALE – volet prévention délinquance

Axe stratégique 6 PREVENTION SENSIBILISATION FORMATION AUX RISQUES LIES A LA DELINQUANCE	Objectif opérationnel Prévention des violences intrafamiliales
--	---

**INTITULE : LA CITADELLE (lieu d'accueil femmes victimes de violences intra-familiales)**

**PORTEUR DE PROJET :** CHRS Revivre

**DATES :** 1er janvier au 31 décembre 2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Écoute, information, orientation des femmes, et notamment dans les zones rurales  
Préparation du départ du domicile  
Reconstruction de la femme

**CONTENU DE L'ACTION :**

Accueil, écoute, information, évaluation et orientation au 4 rue du Britais à Laval ouvert tous les jours de 9h30 à 17h (possibilité de RV excentré pour les zones plus éloignées).

Préparation de la mise à l'abri

Lieu de vie, d'échange, de socialisation

Renforcement du développement des entretiens en direction de femmes victimes de violences en milieu rural. La salarié de l'association se déplace à la demande de la femme pour un rendez-vous fixé dans la commune la plus proche de son domicile (dans un bureau mis à disposition de la mairie, le plus souvent).

Cette modalité rend plus facile l'accès au service, la distance et les difficultés de mobilité constituant un frein supplémentaire pour demander de l'aide.

**Moyens :** La cheffe de service (0.12 ETP)

En 2020, la répartition des fonctions supports prévue par le CPOM 2018-2022 est de 1 % pour la Citad'Elle.

Prestataire et professionnelle de la Citad'Elle : 2 groupes de parole à Laval et Mayenne, et atelier socioesthétique (rompre l'isolement, favoriser l'expression et la parole propre de chacune pour leur redonner leur place de sujet)

L'analyse de la pratique professionnelle pour les salariés.

**PUBLIC CIBLE :** toute femme majeure victime de violences conjugales ou intra-familiales, avec ou sans enfant ayant quitté le domicile ou non, souhaitant le quitter ou non. Principes : confidentiel, inconditionnel, anonyme et gratuit

**TERRITOIRE :** Agglomération Lavalloise et Département

**CRITERES EVALUATION :** file active, nombre de situations nouvelles,

nombre d'enfants à la charge de la femme au moment de la demande, concernés par la situation de violence

nombre d'accueils, d'entretiens téléphoniques, d'entretiens partenaires - nombre d'entretiens sur le territoire rural (communauté de communes identifiée, qui demande ?) - nombre d'actions de prévention- nombre de nouveaux partenariats - nombre de séances de groupe de parole, d'atelier socio-esthétique

Indicateurs parcours : durée moyenne d'assiduité au groupe de parole ; nature de la première demande ; nature de l'orientation et durée moyenne d'accueil ; champ d'accompagnement

**COUT DE L'ACTION :** 111 359 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DC Droits des femmes	Etat DC DDCSPP	Ville DC	CAF	AUTRES
Etat ANCT	Ville	Agglo					
		4 000 €	40 207 €	43 152 €	1 000 €	23 000 €	

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** participation coût du loyer

## Pilier 2 Cadre de vie et renouvellement urbain

### Principes et orientations prioritaires :

L'objectif général du volet habitat – cadre de vie du contrat de ville est de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, en intégrant les problématiques d'habitat, de mobilité des habitants et d'attractivité de ces territoires.

Les diagnostics en marchant organisés cet automne ont montré la nécessité de valoriser les espaces de proximité en développant leurs usages : espaces de jeux, de rencontres, liaisons douces, etc.

Dans ce contexte les actions portées dans ce cadre devront contribuer à :

- ✓ la valorisation d'espaces naturels et végétalisés (embellissement des espaces verts, jardins partagés, etc.)
- ✓ la création d'aménagements permettant d'animer l'espace public
- ✓ le développement du lien social : actions visant à favoriser la mixité des occupations et des usages de l'espace public

### Des axes d'intervention stratégiques pour permettre :

1. de soutenir l'implication des habitants dans la dynamique de rénovation urbaine
2. d'agir pour favoriser la mixité sociale au sein des quartiers dans le cadre du programme local de l'habitat et de la rénovation urbaine
3. renforcer l'attractivité des quartiers de la politique de la ville
4. renforcer les pratiques de gestion urbaine de proximité en recherchant la coordination et la complémentarité des acteurs
5. promouvoir les actions de prévention pour la maîtrise des charges dans le logement,
6. encourager les actes de citoyenneté

### Les actions qui peuvent être instruites dans ce volet sont à titre d'exemple :

- ✓ des projets permettant d'associer les habitants aux projets d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine bâti
- ✓ des projets de mise en valeur d'espaces de vie co-construits avec les habitants
- ✓ un soutien à des aménagements de proximité (espaces verts, jardins...) sollicités par les habitants
- ✓ des études concourant à alimenter les réflexions sur l'attractivité du territoire
- ✓ des projets de sensibilisation des ménages au bon usage d'un logement dans l'objectif de favoriser la maîtrise des charges et le bien être intérieur

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Axe stratégique 2

SOUTENIR L'INTEGRATION DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectif opérationnel

Favoriser leur mobilité vers les équipements culturels et sportifs

**INTITULE : QUARTIERS DE LA CONNAISSANCE**

**PORTEUR DE PROJET :** Les petits débrouillards

**DATES :** de Juillet à déc 2021 (deux semaines cet été et dernier trimestre 2021 pour les clubs)

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Principal objectif : proposer des actions à destination des habitants des quartiers politiques de la ville, afin de favoriser la parentalité et encourager à la culture scientifique pour tous

**CONTENU DE L'ACTION :**

**1) Deux semaines d'animations de rue « Science en Bas de Chez Toi » pour les 6/12 ans (environ 100)**

- laboratoire ambulant en pieds immeubles, sous une tente jaune reconnaissable par les habitants : expériences sur les phénomènes scientifiques du quotidien, activités sportives et fonctionnement du corps, débats sur la thématique du « vivre ensemble » à l'échelle du quartier et à l'échelle de la planète.

**Dates et lieux :** 5 demi-journées quartier Saint-Nicolas et 5 demi-journées quartier Pavement, fin d'été 2021

**2) Des animations famille sur 2 jours :** action famille/enfants (25 personnes maxi)

1<sup>er</sup> jour, parents/enfants participent aux activités. 2<sup>ème</sup> jour, visite d'un lieu de culture scientifique type Zoom.

**Dates et lieux :** 2 demi-journées dans le quartier Pavement, 2 demi-journées dans le quartier Saint-Nicolas  
exemple : un week-end (samedi + dimanche après-midi) ou 2 mercredis après-midi si période scolaire, 2 après-midi consécutifs si vacances scolaires

**En cas de restrictions sanitaires :** des alternatives, par exemple :

- animations en soirée, sur une thématique particulière (par exemple : les usages des écrans en famille)
- participation à des temps forts du quartier (exemple une fête de quartier)
- organisation d'un café des sciences en distanciel

**3) Deux clubs Science :** 12 jeunes maxi de 7/12 ans avec 5 parents pour chaque club

Proposer à un groupe d'enfants de participer toutes les semaines à des activités scientifiques ; visite du Zoom, rencontre avec un universitaire, etc). Temps de valorisation ouvert aux parents prévu en dernière séance du club.

**Dates :** Tous les mercredis après-midi (hors vacances scolaires) d'octobre à décembre 2021

**Lieu :** Un club (soit 10 séances de 2h) quartier Saint Nicolas et un club (10 séances de 2h) quartier Pavement).

**PUBLIC CIBLE :** enfants et parents

**TERRITOIRE :** QPV Kellermann / Pavement-Charité-Mortier-Murat

**CRITERES EVALUATION**

Nombre de participants sur chaque action – participation des parents – implication des partenaires - etc

**COUT DE L'ACTION :** 9 700 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DC (bop 163)	CAF	Ville DC	FEDER	Conseil régional
Etat ANCT	Ville	Agglo					
8 000 €						500 €	1 200 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** salaires des animateurs, déplacements, matériel.

## CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021 PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Axe stratégique 2

SOUTENIR L'INTEGRATION DES HABITANTS DANS LES  
QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectif opérationnel

Favoriser leur mobilité vers les équipements  
culturels et sportifs

**INTITULE : "DANS TOUS LES SCIENCES"**

**PORTEUR DE PROJET :** ZOOM (ex CCSTI)

**DATES :** été 2021 du 01/07 au 31/08/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

- Amener les sciences et techniques à un public non captif;
- Apprendre de manière ludique, par la manipulation, l'observation et l'expérimentation;
- Appréhender la démarche expérimentale par le biais de défis à relever;
- Permettre au public de s'approprier un lieu de sciences dans son lieu de vie.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Le ZOOM propose un projet immersif au sein d'un quartier prioritaire de Laval. Le but est de proposer aux jeunes un lieu dans lequel ils pourront venir créer, imaginer et expérimenter. En respectant une démarche scientifique et expérimentale ils devront relever des défis techniques et scientifiques. Deux médiateurs scientifiques assureront leur accompagnement afin de leur permettre de s'approprier le lieu ainsi que les outils mis à disposition.

Pour mettre en place ce projet, les acteurs locaux tels que les maisons de quartier, les associations seront un appui pour la réalisation efficiente du projet être à la fois relais de l'évènement mais aussi pour mobiliser les habitants autour de ce projet se déroulant au plus près d'eux. De par leur proximité en tant qu'acteurs de terrain auprès des publics concernés, ces partenaires locaux peuvent apporter leur soutien afin de rendre le projet vivant auprès des jeunes des quartiers. Le projet a pour priorité de toucher tous les publics, jeunes filles, jeunes garçons, adolescents, parents, et curieux de tous âges. Ce sont là nos valeurs institutionnelles qui guideront ce projet dans toutes ses composantes.

Cet espace sera aménagé et équipé de manière à le rendre convivial, accueillant où il fait bon y passer une demi-journée autour de jeux, manips. Ateliers scientifiques, et tout une série d'outils pédagogiques conçus pour découvrir les sciences et les techniques autrement qu'à l'école. Une équipe de médiateurs scientifiques seront présents pour accueillir, animer, encadrer et faire vivre le lieu – durant l'été 2021 (juillet et août – à raison de 2 jours par semaine) Une communication spécifique (visuel, affichage grand format, ...) sera mise en place autour du lieu.

- L'espace "Les sciences nomades" est un lieu en accès libre et gratuit pour tous.
- La règle "Tu rentres quand tu veux, tu sors quand tu veux."

Ce projet s'inscrit dans les orientations prioritaires du pilier cohésion sociale "favoriser l'égalité des chances pour les habitants des QPV en suscitant la curiosité intellectuelle, la confiance en soi et l'envie de parvenir à se réaliser.

**PUBLIC CIBLE :** ateliers enfants à partir de 6 ans – ateliers ados et adultes tous âges, parents, etc.

**TERRITOIRE :** QPV Kellermann / Pavement-Charité-Mortier-Murat

**CRITERES EVALUATION** bilan quantitatif et d'un bilan qualitatif faisant la répartition comme suit :

Enfants moins de 12 ans filles / garçons - Adolescents entre 12 – 16 ans filles / garçons - Adultes (parents) hommes / femmes - Badauds, visiteurs de passages, etc. - Résidents quartiers / autres...

**COUT DE L'ACTION :** 17 000 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DC (bop 163)	CAF	Conseil Régional	AGGLO DC	Cd 53
Etat ANCT	Ville	Agglo					
11 000 €					2 000 €	3 000 €	1 000 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** salaire des médiateurs scientifiques recrutés pour 2 mois.

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Axe stratégique 2

SOUTENIR L'INTÉGRATION DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectif opérationnel

Favoriser la participation des habitants au travers de diagnostics en marchant, d'actions d'animation de proximité etc. en impliquant les habitants.

**INTITULE : EXPERIMENTATION D'AMENAGEMENT/ANIMATION DE LA PLAINE D'AVEVENTURE 2021**

**PORTEUR DE PROJET :** Ville de Laval – démocratie locale – Maison quartier Saint Nicolas – Samuel BASCOU

**DATES :** (La mobilisation des habitants a démarré dès septembre 2019) d'avril à juin puis été 2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

- Permettre aux Habitants de découvrir ce site et de s'approprier cet espace,
- Expérimenter un aménagement "provisoire" conçu avec les habitants, afin de rendre le site plus agréable,
- Dégager des constats afin d'envisager, ultérieurement, des aménagements définitifs sur cet espace,
- Proposer une programmation d'animation (culturelle, loisir et convivialité) afin de faire vivre le site et d'éveiller la curiosité durant la période estivale.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Cette action est une première étape dans la réflexion sur la réhabilitation de la Plaine d'aventure en imaginant le site de demain. Il est envisagé une réflexion avec les habitants et les partenaires du secteur (services de la ville, associations, institutions ...) sur la réhabilitation de la plaine en se basant sur les travaux des différents groupes qui se sont intéressés au sujet (Conseil des sages, Conseil citoyen ...). En partant d'un diagnostic, il s'agit de réaliser une installation expérimentale de ce que pourrait offrir la Plaine d'aventure dans les années à venir. Les différents chantiers collaboratifs seront accompagnée par des associations (Collectif R, collectif vent d'ouest ...) afin de réaliser avec les habitants un mobilier provisoire avec des matériaux de récupération et écologiques (fabrication de table banquet, assises, hamacs, coussins, transats...).

Cette phase de construction s'étendra donc d'avril à juin avec une inauguration durant la fête de quartier de St Nicolas courant juin. Un travail particulier pourra être proposé en direction des plus jeunes afin de leur permettre de découvrir les métiers de l'artisanat au travers l'implication des différentes associations qui collaboreront à ce projet.

Cet espace ainsi créé sera animé durant toute la période estivale par l'équipe d'animation de St Nicolas ainsi que les différents acteurs du quartier. Il sera proposé une programmation d'animation hebdomadaire (culturelle, loisir et convivialité) afin de faire vivre le site et d'éveiller la curiosité des habitants, mais également faire découvrir ce site naturel aux Lavallois..

**PUBLIC CIBLE :** Une centaine de familles et habitants du quartier tous âges confondus ainsi que les instances participatives - Les Lavallois ainsi que toutes les personnes curieuses de découvrir ce parc.

**TERRITOIRE :** QPV St Nicolas Kellermann

**CRITERES EVALUATION :**

La participation des habitants est attendue dans la réflexion de l'utilisation du site, son implantation ainsi que dans la construction de celui-ci. Différents groupes pourront également s'investir dans la programmation et dans la vie du site.

Les résultats de ce travail pourront être évalués lors de la deuxième étape du projet (phase de programmation d'animation)

Nombre d'habitants impliqués dans le projet - Nombre de groupes d'habitants -Nombre de partenaires mobilisés (associatifs ou institutionnels) - Rayonnement de l'action

**COUT DE L'ACTION :** 21 550 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DC DDCSPP	Ville DC	Conseil Départ	CAF	Bénévolat Mise à dispo
Etat ANCT	Ville	Agglo					
4 000 €				17 550 €		1 000 €	

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** achat pour le montage de la structure par le Lycée professionnel Gaston Lesnard

## CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021 PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Axe stratégique 2

SOUTENIR L'INTEGRATION DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectif opérationnel

Favoriser la participation des habitants au travers de diagnostics en marchant, d'actions d'animation de proximité etc. en impliquant les habitants

**INTITULE : QU'EN DITES VOUS ?**

**PORTEUR DE PROJET :** Ville de Laval – démocratie locale – Maison quartier St Nicolas – Samuel BASCOU

**DATES :** année 2021 du 01/04 au 31/10/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Offrir un espace de parole aux habitants du quartier de Saint Nicolas.  
Valoriser la parole des habitants et leur quartier à travers leurs témoignages.  
Dégager des axes de travail afin d'ajuster nos interventions.  
Favoriser les échanges inter-générationnels sur le territoire.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Après plusieurs présences sociales partagées avec Inalta durant l'été 2020 sur le quartier de Saint Nicolas, et suite aux échanges avec divers habitants du quartier, quelques constats:

- Les thématiques/débats sont similaires entre les habitants.
- Les thèmes abordés restent dans la rue.
- Les habitants ont envie de s'exprimer mais n'ont pas la possibilité n'y de lieu pour cela.

A partir de ces constats, il est souhaité donner la parole aux habitants en partenariat avec l'Autre Radio.

Pour ce faire, l'autre radio propose la création d'une rubrique qu'elle diffusera.

Cette rubrique permettra aux habitants du quartier de s'exprimer sur une thématique.

Les thèmes seront travaillés en amont avec eux, puis enregistrés par nos services.

Le montage audio sera effectué par Police Anthony de L'autre Radio.

**PUBLIC CIBLE :**

Les habitants du quartier de Saint Nicolas de tout âge, toute culture et tout genre pour favoriser la mixité sociale.

Les auditeurs de L'autre radio

Les Lavallois

**TERRITOIRE :** QPV Kellermann

**CRITERES EVALUATION :**

Les habitants s'investissent et s'impliquent dans le projet.

Les auditeurs écoutent la rubrique.

La rubrique suscite des réactions.

Le temps d'enregistrement et de discussion permet aux professionnels d'élaborer un diagnostic de territoire et de comprendre les dynamiques de quartier.

Les habitants et acteurs (SPS53, MQ STN) montrent un intérêt pour la poursuite du projet.

**COUT DE L'ACTION :** 1 579 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DC DDCSPP	Ville DC	CD 53 (salaires INALTA)	CAF	Bénévolat Mise à dispo
Etat ANCT	Ville	Agglo					
600 €				403 €	576 €		

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** prestation autre radio

## CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021 PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Axe stratégique 2

SOUTENIR L'INTEGRATION DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectif opérationnel

Favoriser la participation des habitants au travers de diagnostics en marchant, d'actions d'animation de proximité etc. en impliquant les habitants

**INTITULE : ESPACE D'ACCOMPAGNEMENT A L'APPRENTISSAGE DU NUMERIQUE**

**PORTEUR DE PROJET :** Méduane-Habitat

**DATES :** du 01/02 au 31/12/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Lutter contre la fracture numérique en QPV

**CONTENU DE L'ACTION :**

Aménager un espace de mise à disposition d'outils informatiques PC, tablettes avec accès Internet

Accompagner (en appui avec une association locale ou micro-entreprise) à l'apprentissage des outils numériques par le biais de cours

Local : place Mettmann LAVAL - secteur MURAT (QPV)

Outils informatiques :

- PC

- Tablettes

- Box

Matériel :

Tables

Chaises

Aménagement : sécurité lieu (grille, alarme...)

**PUBLIC CIBLE :**

Tous publics du quartier Saint Nicolas – (jeunes, non équipés dans le cadre familial, toute personne souhaitant bénéficier d'un accès internet)

**TERRITOIRE :** QPV Kellermann

**CRITERES EVALUATION :**

Fréquentation du lieu

Avis des utilisateurs

**COUT DE L'ACTION :** 10 000 €

PLAN DE FINANCEMENT							
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DC DDCSPP	Ville DC	CD 53	CAF	Méduane Habitat
Etat ANCT	Ville	Agglo					
5 000 €							5 000 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** achats matériel et aménagement du local destiné à mener l'action

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Axe stratégique 3

RENFORCER LES ACTIONS DE PRÉVENTION POUR  
DIMINUER LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENCOURAGER  
LES ACTES DE CITOYENNETÉ

Objectif opérationnel

Sensibiliser aux éco-gestes – mieux vivre et  
dépenser moins dans son logement – prévenir les  
risques domestiques

**INTITULE : ESPAC'ECO - APPARTEMENT PEDAGOGIQUE**

**PORTEUR DE PROJET : MAYENNE HABITAT**

**DATES : année 2021**

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Se rendre dans les QPV de la Ville pour sensibiliser les ménages sur la gestion de leurs consommations d'eau et d'énergie, sur la qualité de l'air, sur l'aménagement de leur espace de vie et sur la gestion des déchets.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Accompagnement et sensibilisation des ménages à l'utilisation d'un logement dans l'objectif de maîtriser leurs charges (interventions de façon individuelle et/ou collective.)

Apprendre à respecter son cadre de vie (environnement, déchets, hygiène...)

L'espace itinérant a été revisité en 2020 et permettra de réaliser des animations plus complètes pour répondre aux besoins du public de manière simple et ludique en mettant les ménages en situation réelle.

CONSTAT : il est plus facile de toucher le public cible en se déplaçant vers lui comme en pieds d'immeubles, à proximité d'une maison de quartier ou dans un FJT

Les moyens :

Un espace dans les locaux de GLEAM au 44 rue Victor QPV Ville de LAVAL dédié à la formation et la sensibilisation des professionnels.

Ce local est également celui de l'animatrice (1ETP) Un espace itinérant plus complet doit permettre de réaliser des animations plus poussées.

Des équipements sont également proposés aux ménages (réducteur de débit, multiprises avec interrupteur, sablier de douche...)

**PUBLIC CIBLE : Tous âges, mixte.**

**TERRITOIRE : en priorité les QPV Kellermann / Pavement-Charité-Mortier-Murat et Fourches**

**CRITERES EVALUATION :**

Nombre de bénéficiaires, nombre d'actions collectives et individuelles, bilan de l'évolution des charges sur un échantillonnage de ménage ainsi que le type de public sensibilisé.

**COUT DE L'ACTION : 52 000 €**

PLAN DE FINANCEMENT								
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Agglo DC	CAF	Conseil Départ	Ressources 2020 non utilisées	fondation	Mise à dispo biens prestations
Etat ANCT	Ville	Agglo						
3 000 €			1 000 €	10 000 €	12 000 €	4 500 €	6 500 €	15 020 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION : achats matières et fournitures**

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Axe stratégique 2

SOUTENIR L'INTEGRATION DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectif opérationnel

Favoriser la participation des habitants au travers de diagnostics en marchant, d'actions d'animation de proximité etc. en impliquant les habitants

**INTITULE : TOUS DIFFERENTS MAIS TOUS PAREILS**

**PORTEUR DE PROJET :** Mayenne Habitat Mme LEROUX Isabelle/Mme DIVAY responsable agence Laval-Est

**DATES :** du 04/01 au 31/07/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Démontrer que la notion du vivre ensemble dans le quartier St Nicolas et plus globalement dans la ville de Laval est une composante dont se préoccuper Mayenne Habitat. Valoriser le vivre ensemble – Valoriser l'engagement citoyen – Mobiliser les habitants du quartier autour d'un projet commun – créer ou conforter du lien entre les habitants, le bailleur et les structures partenaires du projet – valoriser les différentes ressources présentes sur le quartier (habitants, structures, etc.) notamment à l'occasion du PRU

**CONTENU DE L'ACTION :**

Ce projet a 2 dimensions principales : éducatives et culturelles, qui ont pour finalité de faire prendre conscience qu'un quartier comme St Nicolas est un ensemble d'individus, de visages, d'histoires de vie et de cultures différentes ne formant qu'un. Ces différences sont les fondements de la sté actuelle et du vivre ensemble. Bien souvent, la crainte de la diversité résulte d'une méconnaissance d'une ou plusieurs composantes.

Outre les aspects culturels et éducatifs, ce travail a également une portée ludique tout en respectant un cadre posé au préalable, lors de rencontres en amont, afin de ne pas nuire au bon déroulement du projet. Ce travail repose sur 3 axes essentiels : la participation des habitants du quartier - la mixité du public - le partenariat local

L'idée de ce projet est de réaliser des portraits d'habitants du quartier qui seront constitués d'un cliché photo (portrait, scène de vie, objets représentatifs, etc.) accompagné d'un écrit relayant les propos du locataire relatif à son histoire de vie, sa culture, sa définition du vivre ensemble, sa vision et son sentiment d'appartenance à la Ville de Laval ainsi qu'au quartier St Nicolas, qui est actuellement en cours de réhabilitation.

En cette période de COVID, intérêt d'avoir le ressenti quant aux mesures de confinements et de couvre-feu actuels. Ce travail fera l'objet d'une exposition.

**PUBLIC CIBLE :**

Tous âges – mixité – familles ou personnes seules

**TERRITOIRE :** QPV Kellermann

**CRITERES EVALUATION :**

Nombre de participants et donc de portraits – nombre de visiteurs à l'exposition.

**COUT DE L'ACTION :** 5 600 € (dont 3 000 € correspondant à la valorisation du personnel du porteur)

PLAN DE FINANCEMENT								
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DC DDCSP	Ville DC	CD 53	CAF	Mayenne Habitat	Mise à dispo personnel
Etat ANCT	Ville	Agglo						
1 957 €							653 €	3 000 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** Prestation Prisma pour réalisation des clichés

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Axe stratégique 2  
SOUTENIR L'INTEGRATION DES HABITANTS DANS LES  
QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectif opérationnel  
Favoriser la participation des habitants au travers de  
diagnostics en marchant, d'actions d'animation de  
proximité etc. en impliquant les habitants

**INTITULE : AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT ANNEES 70**

**PORTEUR DE PROJET :** Mayenne Habitat Mme LEROUX Isabelle/Mme DIVAY responsable agence Laval-Est

**DATES :** du 04/01 au 31/07/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Faire vivre la mémoire du quartier en mobilisant les habitants sur un projet commun ;  
Créer ou conforter du lien entre les habitants les bailleurs et diverses structures partenaires.  
Valoriser les différentes ressources présentes sur Laval.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Ce projet consiste à aménager un logement situé au 29 rue Lannes comme dans les années 70 (date de construction du bâtiment) afin de faire revivre le passé le temps d'une exposition éphémère.

**PUBLIC CIBLE :**

Tous âges – mixité – familles ou personnes seules

**TERRITOIRE :** QPV Kellermann

**CRITERES EVALUATION :**

nombre de visiteurs à l'exposition éphémère

**COUT DE L'ACTION :** 7 500 € (dont 3 500 € correspondant à la valorisation de prestations en nature)

PLAN DE FINANCEMENT								
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DC DDCSPP	Ville DC	CD 53	CAF	Mayenne Habitat	Mise à dispo personnel
Etat ANCT	Ville	Agglo						
3 000 €							1 000 €	3 500 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** achat matières et fournitures

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Axe stratégique 2

SOUTENIR L'INTEGRATION DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectif opérationnel

Favoriser la participation des habitants au travers de diagnostics en marchant, d'actions d'animation de proximité etc. en impliquant les habitants

**INTITULE : COMMUNICATION SUR LES TRAVAUX ANRU**

**PORTEUR DE PROJET :** Mayenne Habitat Mme LEROUX Isabelle/Mme DIVAY responsable agence Laval-Est

**DATES :** du 01/02 au 31/03/2021

**OBJECTIF DE L'ACTION :**

Permettre aux habitants de comprendre et de s'imprégner des travaux de réhabilitation du quartier.

Mobiliser des habitants via des partenaires autour du projet

Créer ou conforter du lien entre les habitants, le bailleur et différentes structures du quartier.

**CONTENU DE L'ACTION :**

Ce projet consiste à créer des supports (maquettes, visite virtuelle, photos) afin que les différents travaux et changements réalisés dans le cadre de l'ANRU soient plus concrets pour les habitants :

- expliquer ce qu'est la résidentialisation en la représentant dans une maquette existante réalisée par des habitants en 1995
- expliquer la transformation des logements qui subissent une réduction des surfaces et de pièces avec la création des ascenseurs.
- présenter les divers travaux et aménagements dans les logements (visites virtuelles et photos) et dans les parties communes.

**PUBLIC CIBLE :**

Tous âges – mixité – familles ou personnes seules

**TERRITOIRE :** QPV Kellermann

**CRITERES EVALUATION :**

nombre de visiteurs de l'exposition et des permanences organisées à cet effet.

**COUT DE L'ACTION :** 5 290 € (dont 3 000 € correspondant à la valorisation des prestations du porteur)

PLAN DE FINANCEMENT								
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DC	Ville DC	CD 53	CAF	Mayenne Habitat	Mise à dispo personnel
Etat ANCT	Ville	Agglo	DDCSPP					
1 717 €							773 €	3 000 €

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** rénovation de la maquette pour l'adapter à la situation actuelle – logiciel destiné à présenter les choses de manière virtuelle (logiciel et prises de vue) – achat de matériel pour réalisation de panneaux d'information.

# CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMERATION 2021

## PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Axe stratégique 2  
SOUTENIR L'INTEGRATION DES HABITANTS DANS LES  
QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectif opérationnel  
Favoriser la participation des habitants au travers de  
diagnostics en marchant, d'actions d'animation de  
proximité etc. en impliquant les habitants

**INTITULE : LES FOURCHES PLACE AU VELO**

**PORTEUR DE PROJET :** Mayenne Habitat Mme LEROUX Isabelle/Mme DIVAY responsable agence Laval-Est

**DATES :** du 01/04 au 31/12/2021

### **OBJECTIF DE L'ACTION :**

Faciliter l'utilisation et la réparation des cycles et donner un nouvel usage aux sous-sols en aménageant un local vélo dans chaque immeuble, soit 29 locaux.

Amener les enfants et les jeunes vers les travaux de réparation et de bricolage et renforcer le lien intergénérationnel en créant un atelier de réparation cycles dans un sous-sol au coeur du quartier. Lieu mis à disposition gratuitement par Mayenne Habitat, qui devra être géré en lien avec une association de locataires et les partenaires identifiés..

### **CONTENU DE L'ACTION :**

1. Pour chaque immeuble, repérer le lieu le plus adapté en sous-sol pour créer un local vélo fermant à clés. Le remettre en état (réparation porte, nettoyage, peinture...) et l'équiper de structures d'attache.

2. Dans un immeuble au cœur du quartier, repérer en sous-sol un espace à aménager en atelier bricolage/réparation pour cycles. Le remettre en état (réparation ou création porte, nettoyage, peinture...). Installer 2 pieds d'atelier et prévoir l'achat de l'outillage de démarrage (boite de rangement, pompes à vélo, petit outillage, rustines...)

Une enquête à domicile sera réalisée par des jeunes, dans le cadre d'un chantier argent de poche porté par le service jeunesse ville de Laval en avril 2021. Objectif : vérifier que le projet réponde à une attente des habitants et faire appel au bénévolat pour les travaux de réparation

Un partenariat avec l'ALSH du quartier est à construire autour de l'usage et de la réparation des vélos, trottinettes.

Une inauguration sera organisée en juin 2021 – Clin d'œil au tour de France qui fera étape en Mayenne le 30 juin.

Autres partenariats activés en plus du Service jeunesse ville de Laval et de l'Accueil de Loisirs quartier des Fourches : Maison de quartier des Fourches - Inalta – Unis cité – Gleam - Comité d'animation Bien Être aux Fourches – Conseil citoyen Locataires référents Mayenne Habitat – Emmaüs – Conseil départemental – association « place au vélo

### **PUBLIC CIBLE :**

Tous âges – mixité – familles ou personnes seules

**TERRITOIRE :** QPV Fourches

### **CRITERES EVALUATION :**

Intérêt du projet : Nbre de réponses au questionnaire des habitants : (visite à domicile chantier argent de poche avril 2021) - Résultats de l'enquête de satisfaction (fin d'année 2021 via service civique ou chantier argent de poche)

Mobilisation des habitants : Nbre de bénévoles investis dans l'atelier - Création d'une association de locataires

Usage des locaux vélos : (enquête de satisfaction) - Nombre de vélos remisés dans les locaux aménagés.

Nombre de familles utilisatrices des locaux.

**COUT DE L'ACTION :** 14 500 €)

PLAN DE FINANCEMENT								
Crédits spécifiques Contrat de Ville			Etat DC DDCSP	Dispositif ALVEOLE	CD 53	CAF	Mayenne Habitat	Mise à dispo personnel
Etat ANCT	Ville	Agglo						
1 700 €				5 800 €			7 000 €	

**NATURE DES DEPENSES LIEES A LA SUBVENTION :** participation à l'achat de matériel pour sécuriser les vélos – pieds d'ateliers pour la réparation des vélos – mallette kit d'outillages pour l'atelier réparation.

**Bruno Bertier** : *Programme d'actions et d'animations du service jeunesse de l'année 2021, je laisse la parole à Céline Loiseau.*

## PROGRAMME D'ACTIONS ET D'ANIMATIONS DU SERVICE JEUNESSE DE L'ANNÉE 2021

Rapporteur : Céline Loiseau

### I - Présentation de la décision

La programmation du service jeunesse en direction des 12-25 ans, pour l'année 2021, s'articule autour des 2 pôles :

- le pôle 12-16 ans,
- le pôle 16-25 ans.

Le service jeunesse met en place, en lien avec les multiples acteurs éducatifs du territoire, durant toute l'année, différentes actions et animations répondant à plusieurs objectifs éducatifs :

- accompagner les démarches de projets individuels et collectifs ;
- rendre accessible une offre de loisirs orientée sur la découverte et l'enrichissement personnel ;
- valoriser et faciliter les démarches citoyennes ;
- favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi.

Celles-ci portent sur plusieurs thématiques : sport, culture, citoyenneté, santé, solidarités et numériques et sont programmées à la fois durant la période scolaire et les vacances scolaires sous formes de séances, d'ateliers, de stages, voire même de séjours avec hébergement (bivouac...).

Cette diversité de formes d'animations qui ont su être pérennisées, avec par exemple le développement de dispositifs tels que Objectif emploi, Le printemps des jeunes en action ou Xtrem Impro permettent d'adapter au mieux les projets conduits dans le but d'atteindre les objectifs cités.

Par ailleurs, le développement des partenariats concernant le soutien au dispositif du service civique, les actions au sein des établissements scolaires ou le renforcement des chantiers citoyens argent de poche sont également des axes d'intervention permettant la mobilisation du service jeunesse et du public concerné.

Pour cette année 2021, des orientations axées sur le renforcement des démarches citoyennes, l'accompagnement des jeunes tant dans leur orientation que dans leur scolarité et le soutien à la mobilité doivent permettre la mise en œuvre de nouvelles actions.

Pour ce faire et afin de préciser les modalités pédagogiques, organisationnelles, techniques, administratives et financières des différentes actions prévues dans ce programme, il convient de signer des conventions ou contrats avec les prestataires ou partenaires qui interviennent pour leur mise en œuvre.

### II - Impact budgétaire et financier

La programmation des actions et animations du service jeunesse sera réalisée dans la limite du budget alloué par le conseil municipal au titre de l'année 2021.

Il vous est proposé d'approuver le programme d'actions et d'animations du service jeunesse pour l'année 2021 et d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre, ainsi que tout nouvel avenant en lien avec ce programme.

**Céline Loiseau :** *Merci, Monsieur le premier adjoint. Le service jeunesse de la ville de Laval met en place chaque année des actions avec de multiples acteurs éducatifs locaux. Ces différentes actions d'animation répondent à plusieurs objectifs, notamment d'accompagner les démarches des projets individuels et collectifs, de rendre accessible une offre de loisirs orientée sur la découverte et l'enrichissement personnel, de valoriser et faciliter les démarches citoyennes, de favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi. Ces actions portent sur différentes thématiques comme le sport, la santé, la citoyenneté, le numérique. Elles sont programmées pendant la période scolaire, le soir et le mercredi après-midi, mais également pendant les périodes de vacances. Certaines de ces actions vont être reconduites cette année, notamment Xtrem impro et Objectif emploi. D'autres actions vont être développées et notamment axées sur le renforcement des démarches citoyennes, l'accompagnement des jeunes sur leur orientation, la scolarité, le soutien à la mobilité. Pour mettre en place ces différentes actions, il convient de signer des conventions ou des contrats avec les prestataires ou partenaires qui interviennent dans la mise en œuvre. C'est l'objet de cette délibération. Je vous remercie.*

**Bruno Bertier :** *Merci, Céline. Y a-t-il des prises de parole ? Je ne vois pas de main se lever. Nous allons donc procéder au vote. C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.*

N° S503 - VQC -3

PROGRAMME D' ACTIONS ET D' ANIMATIONS DU SERVICE JEUNESSE DE L' ANNÉE 2021

Rapporteur : Céline Loiseau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la ville de Laval propose différentes actions et animations en direction des 12-25 ans dans le cadre de la programmation du service jeunesse,

Qu'il convient de préciser les modalités pédagogiques, organisationnelles, techniques, administratives et financières des différentes actions prévues dans le programme 2021, par voie de conventions ou contrats avec les prestataires ou partenaires intervenant pour leur mise en œuvre,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

**DÉLIBÈRE**

Article 1er

Le programme d'actions et d'animations du service jeunesse pour l'année 2021 est approuvé. Il sera réalisé dans la limite du budget 2021 alloué par le conseil municipal.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions ou contrats à intervenir avec les prestataires ou partenaires dans le cadre de cette programmation, ainsi que tout avenant ou autre document en lien avec ce programme.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**TRANSITION URBAINE ÉCOLOGIQUE ET  
COMMERCIALE**

**Bruno Bertier** : *Nous allons ouvrir un nouveau chapitre de ce conseil municipal. Nous allons aborder les questions liées à la transition urbaine, écologique et commerciale. La première délibération porte sur l'aide au ravalement des façades, avec une modification du règlement qui vous est proposée ce matin, avec l'ajout d'une aide à la rénovation des balcons et des cheminées à conserver.*

**AIDE AU RAVALEMENT DES FAÇADES - MODIFICATION DU RÈGLEMENT - AJOUT D'UNE AIDE À LA RÉNOVATION DES BALCONS ET CHEMINÉES À CONSERVER**

Rapporteur : Bruno Bertier

I - Présentation de la décision

Depuis janvier 2020, la commune a instauré une aide communale au ravalement des façades. Cette aide, à visée patrimoniale et mise en valeur de notre centre historique, accompagne le dispositif de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH RU), voté en décembre 2019 par Laval Agglomération pour soutenir les travaux de réhabilitation de logements.

Le périmètre de l'opération est totalement inscrit dans l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Les travaux subventionnés sont soumis à autorisation et reçoivent préalablement l'avis de l'architecte des bâtiments de France qui contrôle la qualité des travaux envisagés.

En 2020, en raison de la période de confinement, le premier dossier de demande de subvention a été déposé le 30 mai 2020. Huit dossiers ont été instruits, quatre dossiers remplissaient les conditions pour un montant de subvention de 10 550 €.

Lors de l'instruction des demandes, il est apparu que l'aide à la conservation d'éléments patrimoniaux que constituent les cheminées et les balcons des bâtiments repérés à l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) pourrait être ajoutée au dispositif existant. En effet, ces travaux sont coûteux, de nombreuses cheminées ou balcons font actuellement l'objet de diagnostics et d'expertises qui concluent parfois à leur dangerosité. Les propriétaires sont alors contraints d'agir. Afin de répondre à l'objectif de mise en valeur du patrimoine de la ville, il est proposé d'ajouter cette aide sous conditions au dispositif existant.

Par ailleurs, le texte du règlement est clarifié dans sa rédaction pour préciser, par exemple, que seuls les travaux réalisés par des entreprises qualifiées du bâtiment peuvent être subventionnés.

## II - Impact budgétaire et financier

Les conditions financières sont inchangées par rapport à la délibération initiale adoptée le 9 décembre 2019.

Toutefois, au vu du nombre de dossiers potentiels que pourrait représenter l'ajout d'une aide sur la rénovation de balcons et cheminées, l'aide aux balcons pourrait représenter 15 000 € par an et l'aide sur les cheminées environ 2 500 € par an.

Étant donné le rythme actuel de consommation des crédits, il est envisagé de lancer le dispositif sans augmentation de budget prévu initialement dans la délibération prise le 9 décembre 2019.

Il pourra être présentée une demande au budget supplémentaire en cas de consommation importante du budget alloué (montant d'environ 17 500 € envisagé).

Il vous est proposé d'approuver le règlement modifié de l'aide communale au ravalement des façades, ainsi que le formulaire de demande de subvention actualisé pour ajouter l'aide à la remise en état des balcons et des cheminées patrimoniales et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

**Bruno Bertier :** *Depuis janvier 2020, l'équipe précédente avait instauré une aide communale au ravalement des façades. Le périmètre de l'opération de ce ravalement de façade était totalement inscrit dans l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, ce qu'on appelle plus communément l'AVAP. Les travaux subventionnés sont soumis à autorisation et reçoivent préalablement l'avis de l'architecte des bâtiments de France, qui contrôle la qualité des travaux envisagés. Le bilan 2020 est mitigé, mais lié aussi à la situation sanitaire, puisque le premier dossier de demande de subvention a été déposé à l'issue du premier confinement, soit le 30 mai 2020. Huit dossiers ont été instruits en 2020. Quatre dossiers remplissaient les conditions pour un montant de subvention de 10 550 €. Lors de l'instruction des demandes, il est apparu que l'aide à la conservation d'éléments patrimoniaux que constituent les cheminées et les balcons des bâtiments repérés dans le cadre de l'AVAP pourrait être rajoutée au dispositif existant. En effet, ces travaux sont coûteux. De nombreuses cheminées ou balcons font actuellement l'objet de diagnostics et d'expertises qui concluent parfois à leur dangerosité. Les propriétaires sont alors contraints d'agir et n'ont pas forcément toujours non plus les moyens financiers pour agir. C'est-à-dire qu'ils ont la nécessité d'abattre une cheminée, mais avec une préconisation de l'architecte des bâtiments de France de reconstruire à l'identique cette même cheminée dans le cadre de l'AVAP. Par ailleurs, le texte de règlement est clarifié dans sa rédaction pour préciser par exemple que seuls les travaux réalisés par des entreprises qualifiées du bâtiment peuvent être subventionnés.*

*Il vous est donc proposé une modification à ce règlement, qui est une aide d'abord aux balcons qui pourrait représenter 15 000 € par an sur une base de 10 % du montant maximum de la facture, et de 800 € par cheminée, avec deux cheminées maximum par demandeur ... Je vous ai dit une bêtise. Sur les cheminées, c'est le montant que je viens de vous donner. Sur les balcons, c'est 10 % de la facture avec 5 000 € maximum, pour un balcon maximum par demandeur.*

*C'est un montant envisagé de 17 500 € de plus pour la collectivité d'aide sur ces cheminées et sur ces balcons pour l'année qui s'ouvre à nous. Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette modification du règlement. Y a-t-il des prises de parole ? Je n'en vois pas, nous allons procéder au vote. Cette délibération est donc adoptée.*

N° S503 - TUEC - 1

AIDE AU RAVALEMENT DES FAÇADES - MODIFICATION DU RÈGLEMENT - AJOUT D'UNE AIDE À LA RÉNOVATION DES BALCONS ET CHEMINÉES À CONSERVER

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que l'aide communale au ravalement des façades permet d'inciter à la mise en valeur patrimoniale du centre-ville,

Que l'application du règlement en vigueur nécessite des clarifications, notamment pour préciser que les travaux subventionnés doivent être réalisés par des artisans qualifiés,

Que la ville souhaite ajouter, au dispositif d'aide communale, une subvention à la remise en état des balcons et cheminées dégradées des immeubles repérés dans l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

### DÉLIBÈRE

Article 1er

Le règlement modifié de l'aide communale au ravalement des façades, annexé à la présente délibération, est adopté.

Article 2

Le formulaire de demande de subvention actualisé pour ajouter l'aide à la remise en état des balcons et des cheminées patrimoniales est approuvé.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**RÈGLEMENT : AIDE COMMUNALE AU RAVALEMENT DES FAÇADES, RÉNOVATION DES BALCONS ET CHEMINÉES DÉGRADÉES PROTÉGÉES À L'AVAP-**

La ville de Laval s'est engagée dans une politique de renouvellement urbain ambitieuse. Ville d'art et d'histoire, Laval a pour objectif de préserver, améliorer et mettre en valeur son patrimoine, notamment dans son centre ancien.

Laval Agglomération soutient une politique d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain sur un périmètre défini en annexe 1.

Face au risque de banalisation des éléments de patrimoine ou de réalisation de travaux inappropriés, il convient de soutenir les rénovations de qualité.

Aussi, la ville décide-t-elle d'apporter son aide financière aux propriétaires qui s'inscrivent dans une démarche patrimoniale.

L'objet du présent règlement est de définir les règles d'attribution des subventions accordées.

**TITRE 1 : DURÉE ET BUDGET DE L'OPÉRATION :**

**Article 1 : durée :**

L'opération de subvention aux façades débutera à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2024 date butoir d'accord de subvention.

**Article 2 : budget :**

Les subventions à accorder seront limitées au crédit ouvert au budget annuel.

Le budget annuel de l'opération est de 30 000 € en 2020, 35 000 € en 2021 et 40 000 € de 2022 à 2024.

**TITRE 2 : PÉRIMÈTRE :**

L'aide municipale est accordée pour le ravalement et la réhabilitation des façades des immeubles situés dans le périmètre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat - rénovation urbaine (OPAH-RU), figurant à l'annexe 1 du présent règlement. Ce périmètre est totalement inscrit au sein de l'Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP).

### **TITRE 3 : BÉNÉFICIAIRES :**

Peuvent bénéficier de la subvention, sous réserve de l'ensemble des conditions ci-après énumérées :

- les personnes physiques ou morales propriétaires d'une maison individuelle ou d'un immeuble comportant de 1 logement à 8 logements maximum,
- les syndicats bénévoles, syndic professionnels ou SCI inscrits au registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires dûment habilités par l'ensemble des copropriétaires à entamer les travaux, pour :
  - . les copropriétés d'immeubles de 1 à 8 logements maximum après travaux,
  - . les sociétés commerciales propriétaires d'immeubles comprenant, au moins un étage, pour constituer une façade et au moins un logement.

NB: les copropriétés de plus de 8 logements peuvent bénéficier des aides au titre de la politique de l'Habitat de Laval Agglomération.

### **TITRE 4 : PRESCRIPTIONS COMMUNES AUX DEMANDES ET TRAVAUX :**

#### Article 1 : conformité avec la réglementation :

L'attribution de la subvention est subordonnée au respect des prescriptions architecturales édictées dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme, y compris l'avis préalable de l'Architecte des Bâtiments de France, le cas échéant.

Les propriétaires et demandeurs devront être en règle vis-à-vis du règlement local de publicité, code de l'urbanisme, plan local d'urbanisme et aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine pour se voir verser effectivement la subvention. En cas de découverte d'une éventuelle infraction, la ville se réserve le droit de ne pas verser une subvention qui aurait pourtant reçu un accord préalable de principe.

À l'occasion du ravalement : les publicités, enseignes, parties d'enseignes et de dispositif d'annonce commerciale déposées à l'occasion du ravalement ne pourront être reposées que dès lors qu'elles sont conformes au règlement de publicité.

#### Article 2 : conditions relatives aux immeubles :

Sont subventionnés :

- les immeubles compris dans le périmètre de l'opération (figurant en annexe 1),
- les immeubles qui comportent un minimum de 1 logement. Un immeuble comportant un commerce en rez-de-chaussée et des logements à l'étage est subventionnable,
- les immeubles dont la construction est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Sont exclues:

- les façades et parties de façades neuves créées par la construction d'extension ou de surélévation sur ces immeubles.

Article 3 : travaux et postes de dépenses subventionnables :

A- Pour un ravalement de façade sur tous les immeubles compris dans le périmètre de l'opération "subvention au ravalement des façades" :

Sont subventionnés les ravalements réalisés sur la totalité des façades visibles par le piéton depuis le domaine public ; depuis les rues et cheminements, les places, jardins publics, square.

Sont concernés les travaux de :

- remise en peinture des façades,
- réfection complète des enduits des façades,
- réfection des pierres, tuffeaux, briques, pans de bois, repris dans le ravalement de la façade.

Sont exclus :

- les travaux de remplacement de menuiseries, portes, volets,
- le nettoyage d'une façade,
- le ravalement qui ne couvre pas la totalité des façades visibles depuis le domaine public.

B- Dans le périmètre de l'opération sont subventionnés les balcons et cheminées sur les bâtiments d'accompagnements, remarquables, exceptionnels ou monuments historiques inscrits à l'AVAP selon les critères suivants :

- les cheminées d'origine du bâtiment, qui ont un caractère patrimonial et qui sont à conserver et à restaurer selon les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France après diagnostic confirmant un état de dégradation important nécessitant une reprise en maçonnerie ou une reconstruction,
- les balcons qui témoignent de l'époque constructive du bâtiment, dont l'état de dégradation ou la dangerosité est prouvée après diagnostic, nécessitent une remise en état avec intervention sur la structure.

NB : pour tous les travaux :

seuls les travaux réalisés par des entreprises qualifiées du bâtiment peuvent faire l'objet de la subvention.

Les critères administratifs, architecturaux et techniques prescrits par les conseils de l'Architecte des Bâtiments de France doivent être respectés.

Les travaux doivent être déclarés en mairie sous forme d'une déclaration préalable ou intégrés à une demande de permis de construire selon le cas et être autorisés.

Les travaux doivent entièrement avoir été réalisés dans les conditions déclarées et doivent intégrer la réfection de l'ensemble des éléments dégradés : encadrements, ferronneries, corniches, menuiseries pour répondre à l'objectif recherché de mise en valeur patrimoniale.

Les mises en peinture feront l'objet d'un diagnostic préalable de la qualité de l'enduit existant, les types de peintures ou badigeons seront choisis en fonction du support. Le remplacement des tuffeaux endommagés sera privilégié, conformément au règlement de l'AVAP.

## TITRE 5 : SUBVENTION :

### Article 1 : montant de la subvention selon le type de travaux et d'immeuble :

- réfection des façades en pierres, briques : 20 % du montant des travaux éligibles dans la limite de 2 000 €,
- immeuble d'accompagnement repéré à l'AVAP : 25 % du montant des travaux éligibles dans la limite de 3 000 €,
- immeuble remarquable repéré à l'AVAP : 25 % du montant des travaux éligibles dans la limite de 5 000 €,
- immeuble exceptionnel et monuments historiques repérés à l'AVAP : 25 % du montant des travaux éligibles dans une limite de 6 000 €,

Pour les autres immeubles :

- nettoyage et mise en peinture y compris encadrements, décors, ferronneries: 20 % du montant des travaux éligibles dans la limite de 1 000 €,
- réfection d'enduit y compris encadrements, décors, ferronneries : 20 % du montant des travaux éligibles dans la limite de 2 000 €.

Pour tous les immeubles d'accompagnement, remarquables, exceptionnels et monuments historiques :

- les cheminées à conserver dans l'AVAP : 10 % du montant HT de rénovation ou de reconstruction pour un montant maximum de 800 € par cheminée, dans une limite de deux cheminées par bâtiment subventionné,
- le balcon à conserver ou à restaurer dans l'AVAP : 10 % du montant HT de la rénovation du balcon et de la ferronnerie pour un montant maximum de subvention de 5 000 € dans la limite de 1 balcon.

NB: le cumul d'une subvention au titre du ravalement et pour la réfection d'une cheminée ou d'un balcon est possible. En cas de cumul, et pour ne pas compter deux fois les mêmes travaux, le devis du ravalement et celui du balcon seront distincts.

### Article 2 : constitution du dossier :

- 1 - le dossier de demande de subvention dûment complété, en accompagnement de la demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire...), qui précise l'adresse du bien, sa référence cadastrale et la composition du bâtiment après travaux (nombre de logements),
- 2- le règlement signé et daté,
- 3 - la copie ou le numéro du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme,
- 4 - un devis précis des travaux sur les façades et éléments visibles depuis l'espace public, décrivant les matériaux, la mise en œuvre, déposes et remplacements éventuels par façade et plan côté des façades, accompagné des photos des façades concernées,
- 5 - l'accord de la copropriété et la désignation d'un mandataire pour le versement de la subvention et le justificatif de l'enregistrement au registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires.

Article 3 : conditions de versement :

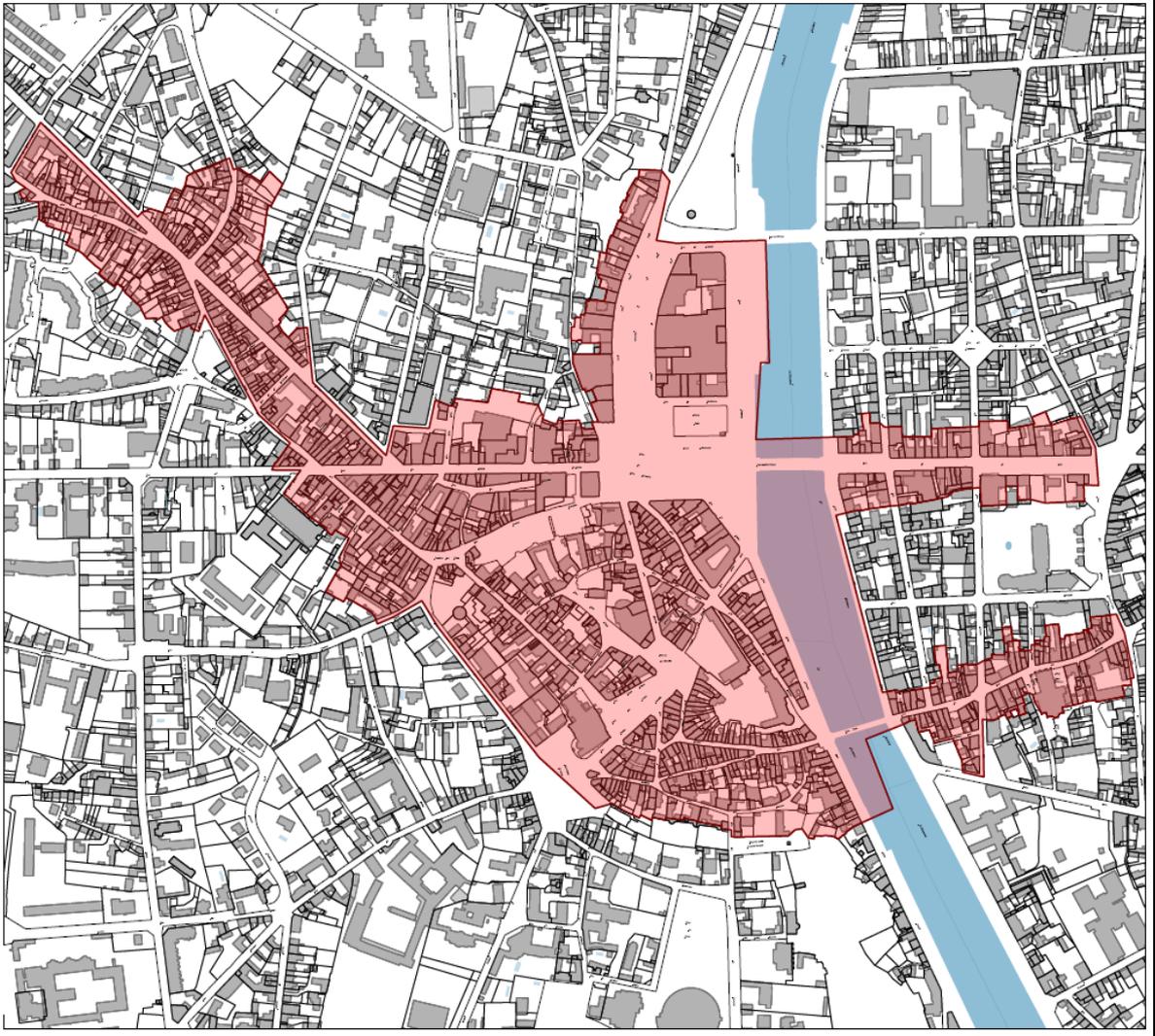
NB : avant tout démarrage de travaux, le demandeur devra avoir obtenu, au préalable, les autorisations d'urbanisme requises et l'accord de principe d'octroi de la subvention.

Les travaux devront avoir été réalisés entièrement dans les 12 mois à compter de l'autorisation d'urbanisme.

Le versement est conditionné par l'attestation de conformité délivrée à l'issue du dépôt de la DAACT (déclaration d'achèvement et de conformité des travaux) par la collectivité. Afin d'en faciliter l'instruction, le demandeur devra préciser, au moment du dépôt, qu'il bénéficie d'un accord de principe de subvention façade.

À défaut de respect cumulatif de ces conditions, la ville se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le droit à versement de la subvention.

**ANNEXE1 : PÉRIMÈTRE DE L'AIDE AU RAVALEMENT DES FAÇADES ET LA REMISE EN ÉTAT DES BALCONS ET CHEMINÉES À CONSERVER :**



Je, soussigné(e)/ ou personne morale : .....

Certifie avoir lu et accepté le règlement,

Fait à .....le .....

Signature:

2021



VILLE DE LAVAL

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE COMMUNALE POUR  
LE RAVALEMENT DES FAÇADES

Désignation du demandeur (bénéficiaire de la subvention) :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse du demandeur:.....

Adresse du bien et n° de parcelle: .....

N° de téléphone : ..... Mail : .....

Date prévisionnelle des travaux : ..... Numéro de la DP ou PC: .....K.....

Descriptif sommaire des travaux de ravalement de façade , rénovation de cheminée et ou balcon.....

Nombre de logements après travaux: .....

Montant prévisionnel des travaux ( selon devis joints):.....

À....., le.....

Signature du demandeur ou de son représentant

## VILLE DE LAVAL

### PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER



**La demande de subvention doit impérativement être faite AVANT la réalisation des travaux.**

Des formulaires de demande de subvention sont disponibles au service Urbanisme de Laval Agglomération, 1 Place du Général Ferrié – Hôtel Communautaire – 53 008 LAVAL CEDEX. Il est conseillé de rencontrer l'Architecte des Bâtiments de France, pavillon nord Préfecture, place Jean Moulin, 53 000 Laval, pour échanger sur la mise en œuvre des travaux.

**1) Toute demande d'aide communale se fait à l'occasion du dépôt de la déclaration de travaux ou permis de construire ( formulaire cerfa : 13404\*06,13406\*06 ).**

**2) La demande de subvention comprend :**

→ Formulaire de demande de subvention complété et signé par le demandeur

→ Devis détaillés des travaux par les entreprises qualifiées du bâtiment faisant apparaître distinctement les travaux à subventionnés ( désignation de la façade concernée, de la cheminée , du balcon)

→ Photos de toutes les façades visibles depuis la rue, du balcon ou des cheminées, du bâtiment concerné AVANT travaux

→ Règlement de l'aide communale signé et daté

Après examen du dossier complet par le service Urbanisme, la ville de Laval, notifiera au demandeur sa décision d'attribution ou de refus.

**3) Modalités de suivi de la demande d'aide communale :**

A - dépôt d'une déclaration préalable de travaux au service urbanisme réglementaire, Hôtel Communautaire 1 Place Général Ferrié 53008 Laval,

B - joindre le formulaire de demande d'aide communale dûment rempli et signé,

C - Après instruction du dossier de déclaration préalable de travaux, si les travaux font l'objet d'un accord par le Maire de Laval, envoi d'un courrier de la Ville de Laval octroyant un accord de principe de l'aide communale au ravalement de façade avec le montant forfaitaire correspondant.

NB : Lorsque le budget annuel voté par le conseil municipal pour l'année en cours est totalement pré-attribué, aucune subvention supplémentaire au-delà des crédits ne peut être accordée pour l'année en cours.

D - Après réalisation des travaux : dépôt de la Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux au service de l'urbanisme réglementaire, Hôtel Communautaire, 1 Place Général Ferrié 53000 Laval accompagné :

- des factures acquittées faisant preuve de la réalité de l'investissement et de la conformité des travaux, portant la mention " payée" ou "acquittée" ainsi que le cachet de l'entreprise,
- des photos du bâtiment concerné faisant preuve de la réalité des travaux sur les façades rénovées,
- un courrier de demande de paiement rappelant le courrier d'accord de principe obtenu au préalable,
- un RIB du bénéficiaire de la subvention.

L'aide communale sera versée si l'achèvement de travaux est conforme à l'autorisation obtenue, et sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions



**Aucune aide ne pourra être accordée pour un dossier incomplet ou pour des travaux commencés avant l'autorisation conformément au règlement.**

**Interlocuteur à qui retourner le dossier complété :**

**Service URBANISME –**

**1 Place du Général Ferrié – Hôtel Communautaire**

**CS 60809**

**53 008 LAVAL CEDEX**

**Adresse mail : [aidecommunaleravalementfacades@laval.fr](mailto:aidecommunaleravalementfacades@laval.fr)**

**Contact téléphone : 02.43.49.45.92/ 02 43 49 44 98**

**Nom du responsable du suivi de l'opération : Madame LAURENT Isabelle- service urbanisme**

NB : Tout dossier de demande est accompagné d'une déclaration préalable de travaux ou de permis de construire à déposer au même service.

**Bruno Bertier** : *L'acquisition d'un ensemble immobilier rue d'Hilard auprès de la SEM LMA. J'indique au démarrage de cette délibération qu'Antoine Caplan, moi-même, Georges Poirier, Geoffrey Begon, Patrice Morin, Vincent d'Agostino et Samia Soltani ne prennent pas part au vote, puisque nous sommes administrateurs de la SEM LMA.*

## ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS RUE D'HILARD AUPRÈS DE LA SEM LMA

Rapporteur : Bruno Bertier

### I - Présentation de la décision

Dans le but de permettre la continuation de l'activité danse de l'Union sportive lavalloise (USL) existant dans des locaux de la rue Saint-Martin, il avait été décidé de reconstituer, sur le site d'Hilard, des locaux comprenant deux salles de danse, une salle d'échauffement, une salle de réunion, un accueil, des vestiaires, une aire de stationnement, le tout représentant une surface de plancher de 1 400 m<sup>2</sup>.

Cette opération avait été confiée à la Sacola, aujourd'hui SEM LMA (Laval Mayenne Aménagements). Un terrain d'une superficie de 3 200 m<sup>2</sup> lui avait été mis à sa disposition par bail à construction signé en 2007.

Cet équipement consacré à la danse est, depuis 2008, loué à la ville de Laval selon une convention d'une durée de trente années. Le loyer annuel est à ce jour de 151 940 €, correspondant au montant de l'annuité de l'emprunt contracté sur une durée de 30 ans par le preneur à laquelle s'ajoutent diverses charges.

Le principe de ce bail implique que la pleine propriété des constructions revienne au propriétaire du sol au terme du bail, en 2036.

Le loyer assumé par la ville pèse lourdement sur la section de fonctionnement de son budget, d'autant plus si la situation reste inchangée pendant encore 16 ans.

Aussi la municipalité a-t-elle souhaité anticiper la remise du bien, prévue en 2036, et effectuer, dès à présent, le transfert de propriété pour lui permettre, dès cette année, de cesser de verser un tel loyer.

De plus, cette décision est prise pour répondre aux recommandations de la chambre régionale des comptes, lors de son contrôle de la SEM LMA, de mettre fin aux opérations portées par la SEM qui ne correspondent pas à son objet social et qui peuvent s'apparenter à du portage foncier pour le compte de la ville.

### II - Impact budgétaire et financier

La SEM LMA accepte de céder à la ville la propriété du bien au vu du prix hors taxe de 446 675 €, montant correspondant au capital restant à rembourser, soit 536 010 € toutes taxes comprises.

Ce montant étant acceptable, il vous est proposé d'approuver le transfert de propriété du bien et la résiliation du bail à construction et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

**Bruno Bertier** : *La délibération que je vous propose ce matin est la suivante. Dans le but de permettre la continuation de l'activité danse de l'USL, l'union sportive lavalloise, existant dans ses locaux de la rue Saint-Martin, il avait été décidé de reconstituer sur le site d'Hilard des locaux comprenant deux salles de danse, une salle d'échauffement, une salle de réunion, un accueil des vestiaires, une aire de stationnement, le tout représentant une surface de plancher de 1 400 m<sup>2</sup>. Cette opération avait été confiée à la SACOLA à l'époque, aujourd'hui devenue la SEM LMA. Un terrain d'une superficie de 3 200 m<sup>2</sup> lui avait été mis à disposition par bail à construction signé en 2007. Cet équipement consacré à la danse est depuis 2008 loué à la ville de Laval selon une convention d'une durée de 30 ans. Le loyer annuel est à ce jour de 151 940 € correspondant au montant de l'annuité de l'emprunt contracté sur une durée de 30 ans par le preneur, et à laquelle s'ajoutent diverses charges. Le principe de ce bail implique que la pleine propriété des constructions revienne au propriétaire du sol au terme du bail, soit en 2036. Le loyer assumé par la ville pèse lourdement sur la section fonctionnement de son budget, d'autant plus si la situation reste inchangée pendant encore 16 ans.*

*Ce qui nous est proposé ce matin, c'est que la SEM LMA accepte de céder à la ville la propriété du bien au vu du prix hors-taxes de 446 675 €, correspondant au capital restant à rembourser, soit 536 010 € toutes taxes comprises. Ce montant étant acceptable, il vous est proposé d'approuver le transfert de propriété. L'ancien banquier que je suis a pris sa petite calculatrice. 16 années multipliées par un loyer annuel de 151 940 €, cela nous fait une somme qu'il y aurait encore à déboursier pour les 16 années qui viennent de 2 431 040 €. Si on déduit le prix d'achat qui va nous revenir toutes taxes comprises et tous frais compris, 536 010 €, cela fait une économie pour notre collectivité de 1 895 030 €. Dans le cadre financier de la ville de Laval et des efforts financiers, et je le dis à Monsieur l'adjoint aux finances, c'est une belle opération, importante pour la SEM parce que la Cour régionale des comptes incitait à ce que la SEM ne joue pas forcément ce rôle. C'est une économie non substantielle de 1 895 000 € qui, je n'en doute pas, servira surtout à financer des solidarités et autres pour les Lavallois. Aussi, cette délibération était très importante et je vous la présente sous cette forme.*

*Y a-t-il des prises de parole ? Je ne vois pas de main se lever. Nous allons donc procéder au vote avec les personnes que j'ai signalées tout à l'heure qui ne participeront pas au vote. Je vous remercie. Elle est donc adoptée à l'unanimité moins les noms cités.*

N° S503 - TUEC - 2

ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS RUE D'HILARD AUPRÈS DE LA SEM LMA

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le bail à construction en date du 12 juillet 2007,

Vu la convention en date du 3 mars 2008 par laquelle la Sacola (désormais SEM LMA) a mis à la disposition de la ville de Laval les locaux construits rue d'Hilard,

Vu l'avis de France Domaine en date du 21 janvier 2021,

Considérant que, dans le but de permettre la continuation de l'activité danse de l'Union sportive lavalloise (USL) existant dans des locaux de la rue Saint-Martin, il avait été décidé de reconstituer des locaux sur le site d'Hilard, comprenant deux salles de danse, une salle d'échauffement, une salle de réunion, un accueil, des vestiaires, une aire de stationnement,

Que cette opération avait été confiée à la Sacola, aujourd'hui SEM LMA (Laval Mayenne Aménagements),

Qu'un terrain d'une superficie de 3 200 m<sup>2</sup> lui avait été mis à sa disposition par bail à construction signé en 2007,

Que la salle de danse est depuis louée à la ville de Laval selon une convention d'une durée de trente années,

Que le loyer annuel est à ce jour de 151 940 €, correspondant au montant de l'annuité de l'emprunt contracté par le preneur à laquelle s'ajoutent diverses charges,

Que le principe de ce bail implique que la pleine propriété des constructions revienne au propriétaire du sol au terme du bail,

Qu'il est proposé d'anticiper cette remise de bien,

Que la SEM LMA accepte de céder à la ville la propriété du bien au vu du prix de 446 675 € hors taxes, montant correspondant au capital restant à rembourser, soit 536 010 € toutes taxes comprises,

Que ce montant est acceptable,

Qu'il est proposé d'approuver le transfert de propriété du bien et la résiliation du bail à construction,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

## DÉLIBÈRE

### Article 1er

La ville de Laval acquiert, au prix de 446 675 € hors taxe, soit 536 010 € toutes taxes comprises, auprès de la SEM LMA, la propriété des locaux consacrés à la danse, situés rue d'Hilard, réalisés sur les parcelles AH 339, 341 et 343 selon le bail à construction entre la ville de Laval et la SEM LMA en date du 12 juillet 2007. Le bail à construction du 12 juillet 2007 et la convention en date du 3 mars 2008 sont résiliés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Antoine Caplan, Bruno Bertier, Georges Poirier, Geoffrey Begon, Patrice Morin, Vincent D'Agostino et Samia Sultani ne prennent pas part au vote en tant qu'administrateurs de la SEM LMA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Bruno Bertier** : *Antoine Caplan sur l'acquisition de terrains situés rue de Bretagne et de Nantes auprès de Podeliha.*

ACQUISITION DE TERRAIN SITUÉ RUES DE BRETAGNE ET DE NANTES AUPRÈS DE PODELIHA

Rapporteur : Antoine Caplan

I - Présentation de la décision

La société Podeliha est propriétaire de l'immeuble 43 rue de Bretagne.

Le trottoir compris entre les jardinières implantées sur le domaine public et l'immeuble situé à l'angle des rues de Bretagne et de Nantes se trouve toujours sur la parcelle de Podeliha.

Podeliha demande à la ville de régulariser la situation et propose la cession, à titre gratuit, de cette partie de trottoir.

La surface concernée est de 118 m<sup>2</sup>

II - Impact budgétaire et financier

La cession se fait à titre gratuit, frais à la charge de la ville de Laval.

Il vous est proposé d'accepter cette acquisition et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

**Antoine Caplan** : *Monsieur le premier adjoint, il nous est proposé d'acquérir un trottoir à titre gratuit, trottoir qui est compris entre l'immeuble de Podeliha, qui est situé au carrefour de la rue Bretagne et de la rue de Nantes et des jardinières qui sont elles-mêmes situées au même endroit et qui sont déjà dans le domaine public. La surface concernée est de près de 120 m<sup>2</sup>.*

**Bruno Bertier** : *Y a-t-il des prises de parole ? C'est la rétrocession d'une bande de trottoir qui était restée. Je vous remercie.*

N° S503 - TUEC - 3

ACQUISITION DE TERRAIN SITUÉ RUES DE BRETAGNE ET DE NANTES AUPRÈS DE PODELIHA

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Considérant que la société Podeliha est propriétaire de l'immeuble sis au 43 rue de Bretagne à l'angle des rues de Bretagne et de Nantes,

Que le trottoir compris entre les jardinières implantées sur le domaine public et l'immeuble situé à l'angle des rues de Bretagne et de Nantes se trouve toujours sur la parcelle de Podeliha,

Que Podeliha a demandé à la ville de régulariser la situation et d'accepter la cession, à titre gratuit, de cette partie de trottoir,

Que la surface concernée est de 118 m<sup>2</sup>,

Que la cession se fait à titre gratuit, frais à la charge de la ville de Laval,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval acquiert, à titre gratuit, auprès de Podeliha, un terrain de 118 m<sup>2</sup> situé à l'angle des rues de Bretagne et de Nantes. Les frais sont à la charge de la ville de Laval.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Bruno Bertier** : *L'affaire suivante concerne l'acquisition de terrains situés rue de la Tuilerie auprès de Monsieur et Madame Florian et Émilie Dubois.*

## ACQUISITION DE TERRAIN SITUÉ RUE DE LA TUILERIE AUPRÈS DE MONSIEUR ET MADAME FLORIAN ET ÉMILIE DUBOIS

Rapporteur : Antoine Caplan

### I - Présentation de la décision

Monsieur et Madame Florian et Émilie Dubois ont fait l'acquisition d'une maison à l'angle de la rue de la Tuilerie et de l'avenue d'Angers.

Cette maison est frappée par un emplacement réservé en vue d'améliorer les conditions de desserte des terrains situés à l'arrière.

Après analyse des besoins et des conditions de circulation dans cette rue, il s'avère que la simple acquisition d'une courette qui longe la rue de la Tuilerie et son aménagement en trottoir permet de résoudre les problèmes de circulation.

Monsieur et Madame Dubois acceptent de céder à la ville cet espace de 10 m<sup>2</sup> qui leur est inutile dans la mesure où ils sont en capacité de rénover la maison.

### II - Impact budgétaire et financier

L'acquisition se fait au prix de 100 €, frais à la charge de la ville de Laval.

Il vous est proposé d'accepter ces modalités et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

**Antoine Caplan :** *Monsieur et Madame Dubois ont fait l'acquisition d'une maison qui est située à l'angle de la rue de la Tuilerie et de l'avenue d'Angers. C'est une maison qui est située sur un emplacement réservé dans nos documents d'urbanisme, emplacement réservé qui a pour but d'améliorer la desserte des terrains qui sont situés au débouché de la rue de la Tuilerie, où on sait qu'il y a pour le moment une opération de Méduane Habitat là bas. Il ne nous est pas apparu forcément nécessaire de faire l'acquisition de l'ensemble de la maison, mais seulement d'une petite cour qui longe la rue de la Tuilerie et qui sera aménagée pour agrandir l'espace public et l'aménager en trottoir. Cette acquisition se fait au prix de 100 € pour 10 m<sup>2</sup>.*

**Bruno Bertier :** *Merci, Antoine Caplan. Cette délibération est importante pour les riverains de la rue de la Tuilerie. On connaît tous cette rue, puisque c'est la rue qui amène aussi à l'annexe de la maison de quartier de Thévalles et qui, à son démarrage, quand on quitte l'avenue d'Angers est très étroite. De surcroît, comme cela a été dit par Antoine, il y a un projet de Méduane Habitat sur site, et je regarde le président de Méduane Habitat, Patrice Morin, projet d'une trentaine de logements sur un collectif qui verra le jour dans les mois et années qui viennent. Puis il y a un projet, dans une seconde partie, qu'on dénomme aujourd'hui les jardins de Malte, qui permettrait de poursuivre cette voirie de la rue de la Tuilerie pour faire un lien avec l'avenue d'Angers, avec une sortie à l'autre bout. La rue de la Tuilerie deviendrait, si tous ces projets vont jusqu'à leur terme, une rue en sens unique avec une entrée et une sortie, pour apporter une plus grande sécurité pour les riverains.*

*En tout cas, l'acquisition va permettre déjà dès à présent d'apporter une sécurité supplémentaire aux riverains et dans le démarrage des travaux de Méduane Habitat, pour tous les engins de chantier, de rentrer sur site de façon plus sécuritaire.*

*Y a-t-il des prises de parole ? Je ne vois personne. Nous allons procéder au vote. Je vous remercie.*

N° S503 - TUEC - 4

ACQUISITION DE TERRAIN SITUÉ RUE DE LA TUILERIE AUPRÈS DE MONSIEUR ET MADAME FLORIAN ET ÉMILIE DUBOIS

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Considérant que Monsieur et Madame Florian et Émilie Dubois ont fait l'acquisition d'une maison à l'angle de la rue de la Tuilerie et de l'avenue d'Angers,

Que cette maison est frappée par un emplacement réservé en vue d'améliorer les conditions de desserte des terrains situés à l'arrière,

Qu'après analyse des besoins et des conditions de circulation dans cette rue, il s'avère que la simple acquisition d'une courette qui longe la rue de la Tuilerie et son aménagement en trottoir permet de résoudre les problèmes de circulation,

Que Monsieur et Madame Dubois acceptent de céder à la ville cet espace de 10 m<sup>2</sup> qui leur est inutile dans la mesure où ils sont en capacité de rénover la maison,

Que l'acquisition se fait au prix de 100 €, frais à la charge de la ville de Laval,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

### DÉLIBÈRE

#### Article 1er

La ville de Laval acquiert, au prix de 100 €, auprès de Monsieur et Madame Dubois, une courette de 10 m<sup>2</sup> environ, située à l'angle de l'avenue d'Angers et de la rue de la Tuilerie. Les frais sont à la charge de la ville de Laval.

#### Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

#### Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Bruno Bertier** : *Cession d'un immeuble situé au 10 rue Renaise et 15 carrefour aux Toiles à Monsieur et Madame Éric et Jocelyne Lair de la Motte.*

CESSION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AUX 10 RUE RENAISE ET 15 CARREFOUR AUX TOILES À MONSIEUR ET MADAME ÉRIC ET JOCELYNE LAIR DE LA MOTTE

Rapporteur : Antoine Caplan

I - Présentation de la décision

La ville de Laval est propriétaire d'un immeuble situé aux 10 rue Renaise et 15 carrefour aux Toiles. Aujourd'hui libre d'occupation, cet immeuble n'a plus d'utilité pour la ville de Laval.

Monsieur et Madame Éric et Jocelyne Lair de la Motte sont propriétaires de la maison mitoyenne située en face de la Tour Renaise qui forme, vue du carrefour aux Toiles, une unité architecturale avec l'immeuble de la ville. Ils ont fait part de leur souhait d'en faire l'acquisition.

N'ayant pas fait l'objet de travaux importants depuis très longtemps, l'immeuble de la ville est très dégradé. Il est composé de six pièces, d'une superficie allant de 12 à 17 m<sup>2</sup>, desservies par un escalier sur six niveaux différents ce qui interdit tout réaménagement intéressant. De plus, un bâtiment en très mauvais état donnant sur le parking en bas de la rue Renaise est intégré au bien vendu.

II - Impact budgétaire et financier

L'immeuble de la ville nécessite de très importants travaux.

Compte tenu des contraintes liées au caractère de l'ensemble immobilier, des lourdes interventions de restauration, Monsieur et Madame Lair de la Motte en proposent un prix de 43 000 € net vendeur. Ce prix est conforme à l'avis des Domaines et à celui du notaire sollicité par la ville de Laval.

Il vous est proposé d'accepter cette cession et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

**Antoine Caplan** : *La ville de Laval est propriétaire de cet immeuble depuis 1998, situé au 10 rue Renaise et 15 carrefour aux Toiles. Il y a deux adresses. C'est un immeuble qui avait pour intérêt de jouxter un autre immeuble situé lui au 1 rue des Fossés, qui était propriété de la ville et qui était mis à disposition d'associations, et qui a été revendu depuis par la ville. L'immeuble qui nous concerne avait accueilli une locataire d'une des maisons qui avaient été démolies pour dégager à l'époque le rempart, qu'on aperçoit, de la rue des Fossés et de la rue Renaise. Monsieur et Madame Lair de la Motte sont propriétaires de la maison mitoyenne à cet immeuble. Ils ont fait part il y a quelques mois de leur souhait d'en faire l'acquisition. C'est un immeuble qui est très dégradé, à l'image d'ailleurs d'autres propriétés de notre ville qui nécessitent des travaux importants. Nous avons demandé une estimation notariale et l'avis des domaines, comme c'est la procédure. Il vous est aujourd'hui proposé de céder cet immeuble au prix de 43 000 € nets vendeurs.*

**Bruno Bertier** : *Y a-t-il des prises de parole ? Personne, nous allons procéder au vote. C'est adopté.*

N° S503 - TUEC - 5

CESSION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AUX 10 RUE RENAISE ET 15 CARREFOUR AUX TOILES À MONSIEUR ET MADAME ÉRIC ET JOCELYNE LAIR DE LA MOTTE

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et 2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1111-1 et L3211-14,

Vu l'avis des Domaines en date du 18 janvier 2021,

Considérant que la ville de Laval est propriétaire d'un immeuble situé aux 10 rue Renaise et 15 carrefour aux Toiles,

Que cet immeuble est aujourd'hui libre d'occupation et n'a plus d'utilité pour la ville de Laval,

Que Monsieur et Madame Éric et Jocelyne Lair de la Motte sont propriétaires de la maison mitoyenne située en face de la Tour Renaise qui forme, vue du carrefour aux Toiles, une unité architecturale avec l'immeuble de la ville,

Qu'ils ont fait part de leur souhait d'en faire l'acquisition,

Que n'ayant pas fait l'objet de travaux importants depuis très longtemps, l'immeuble de la ville est très dégradé,

Qu'il est composé de six pièces, d'une superficie allant de 12 à 17 m<sup>2</sup>, desservies par un escalier sur six niveaux différents ce qui interdit tout réaménagement intéressant,

Que, de plus, un bâtiment en très mauvais état donnant sur le parking de la rue Renaise est intégré au bien vendu,

Que l'immeuble de la ville nécessite de très importants travaux,

Qu'en raison des contraintes liées au caractère de l'ensemble immobilier et des lourdes interventions de restauration, Monsieur et Madame Lair de la Motte en proposent un prix de 43 000 € net vendeur,

Que ce prix est conforme à l'avis des Domaines et à celui du notaire sollicité par la ville de Laval,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

## DÉLIBÈRE

### Article 1er

La ville de Laval vend à Monsieur et Madame Éric et Jocelyne Lair de la Motte, ou toute société qui leur serait substituée, une maison située aux 10 rue Renaise et 15 carrefour aux Toiles avec diverses dépendances et une cour, dépendant des parcelles actuellement cadastrées CK 236p, 237p, 398p et 506p, 507, au prix de 43 000 € net vendeur.

### Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout acte à cet effet et notamment l'état descriptif de division déterminant les volumes et droit des parties sur les parcelles CK 236, 237, 352, 404.

### Article 3

L'acte de vente devra être signé au plus tard le 31 décembre 2021. Si sa signature ne pouvait intervenir dans ce délai, pour un motif quelconque tenant à l'une ou l'autre des parties, l'acquéreur ne pourra prétendre à aucun droit.

### Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Bruno Bertier** *Antoine Caplan toujours, pour un échange de terrains situés avenue Mayenne avec la SCI JML investissements 2.*

## ÉCHANGE DE TERRAINS SITUÉS AVENUE DE MAYENNE AVEC LA SCI JML INVESTISSEMENTS 2

Rapporteur : Antoine Caplan

### I - Présentation de la décision

Le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté « Laval Grande Vitesse » prévoit l'aménagement du début de l'avenue de Mayenne, comprenant la réalisation d'un carrefour au Nord du Pont de Paris, à l'angle des rues du Dépôt et Achille Bienvenue.

Ce projet longe la propriété de la SCI JML Investissements 2 et nécessite qu'une partie de l'emprise, pour 85 m<sup>2</sup> environ, à l'entrée de la rue Achille Bienvenue, soit acquise auprès de la SCI JML Investissements 2.

En parallèle, par le déplacement d'un trottoir, des espaces de trottoir longeant la propriété de la SCI JML Investissements 2 seront libérés. Cette partie du terrain n'ayant plus d'utilité pour la ville de Laval, une surface de 182 m<sup>2</sup> peut être cédée à la SCI par voie d'échange.

### II - Impact budgétaire et financier

L'échange se faisant sans soulte, il n'y a pas d'impact financier autre que les frais liés à la réalisation des actes pris en charge par la ville de Laval.

Il vous est proposé d'accepter cet échange selon ces modalités et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

**Antoine Caplan :** *Dans le cadre de la ZAC LGV, il vous est proposé d'échanger sans soulte et donc sans impact financier des terrains entre la ville de Laval et la SCI JML investissements. La ville de Laval a besoin d'une emprise de 85 m<sup>2</sup> à l'entrée de la rue Achille Bienvenu, pour le réaménagement de la ZAC LGV, le réaménagement du carrefour à l'angle de la rue du Dépôt dans le cadre de la poursuite de la ZAC au nord de la gare. La ville céderait, si vous en êtes d'accord, 182 m<sup>2</sup> avenue Mayenne, dont nous n'avons pas d'utilité, au profit de ces 85 m<sup>2</sup> que j'évoquais à l'instant.*

**Bruno Bertier :** *Merci, Antoine Caplan. Derrière cette délibération, c'est quelque chose d'important : c'est la création, comme cela été dit, de ce giratoire qui va marquer l'entrée de la ZAC, qui va aussi permettre pour les usagers de la rue du Dépôt et donc toute la partie nord de la gare d'apporter du confort, de la sécurité à l'accès de cette partie, qui est en plein développement avec de nombreux projets dans les cartons qui sortiront dans les années qui viennent. C'est là un des lieux de Laval qui vont se développer dans les années qui viennent, un axe de développement fort en termes de conquête de logements, en termes de conquête aussi de zones économiques. Cette délibération, qui peut paraître anodine ce matin, et la création de ce rond-point sont très importantes, car elles vont contribuer à l'essor de la partie nord de la gare de Laval. Je voulais vous apporter ces précisions. Je vous remercie. C'est donc adopté.*

N° S503 - TUEC - 6

ÉCHANGE DE TERRAINS SITUÉS AVENUE DE MAYENNE AVEC LA SCI JML INVESTISSEMENTS 2

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1111-1 et L3211-14,

Vu l'avis des domaines en date du 28 mai 2020,

Vu la délibération en date du 21 septembre 2020 par laquelle la ville de Laval a décidé de faire l'acquisition, auprès de l'État, de la parcelle AO 44 qui longe l'avenue de Mayenne,

Vu l'acte de transfert de propriété de la parcelle AO 44 en date du 30 décembre 2020,

Considérant que le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté « Laval Grande Vitesse » prévoit l'aménagement du début de l'avenue de Mayenne, comprenant la réalisation d'un carrefour au Nord du Pont de Paris, à l'angle des rues du Dépôt et Achille Bienvenu,

Que ce projet longe la propriété de la SCI JML Investissements 2,

Qu'il nécessite des acquisitions auprès de cette société,

Qu'une partie de l'emprise, pour 85 m<sup>2</sup> environ, à l'entrée de la rue Achille Bienvenue, doit être acquise auprès de la SCI JML Investissements 2,

Qu'en parallèle, par le déplacement d'un trottoir, il sera libéré des espaces de trottoir,

Que la partie du terrain longeant la propriété de la SCI JML Investissements 2, n'a donc plus d'utilité pour la ville de Laval,

Qu'une surface de 182 m<sup>2</sup> peut être cédée par voie d'échange,

Que l'échange se faisant sans soulte, il n'y a pas d'impact financier autre que les frais liés à la réalisation des actes,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

## DÉLIBÈRE

### Article 1er

Après réalisation des travaux d'aménagement, l'emprise inutile aux déplacements du public, à l'Est de l'avenue de Mayenne, entre les rues Achille Bienvenue et l'entrée de la parcelle AP 193 appartenant à la SCI JML Investissements 2, sera désaffectée.

La désaffectation sera effective par la pose d'une clôture qui sera installée sous un délai de trois années. Dans cette attente, ce terrain est déclassé.

### Article 2

La ville de Laval acquiert un espace de 85 m<sup>2</sup>, à distraire de la parcelle AO 201, auprès de la SCI JML Investissements 2 qui reçoit, en échange, un espace de 182 m<sup>2</sup>, à distraire de la parcelle AO 44. L'échange se fait sans soulte et les biens sont valorisés à hauteur de 3 000 €.

### Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

### Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<b>CULTURES ET RAYONNEMENT DE LA VILLE</b>
--

**Bruno Bertier** : *Nous allons passer à un sujet très important. Je le dis à chaque fois, en plaisantant, à Bruno Flécharde et Marie Boisgontier, nous devrions commencer par la culture, dans ce conseil municipal. Je vais laisser la parole à Marie Boisgontier pour les demandes de subventions dans le cadre des actions culturelles Ville d'art et d'histoire pour 2021. Marie, à toi.*

## DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES ACTIONS CULTURELLES VILLE D'ART ET D'HISTOIRE POUR 2021

Rapporteur : Marie Boisgontier

### I - Présentation de la décision

La ville de Laval a souhaité renouveler, avec l'État, son partenariat autour de la convention « Ville d'Art et d'Histoire » et a, pour ce faire, signé une nouvelle convention le 4 juillet 2016.

Dans ce cadre, l'action du service patrimoine et médiation de la ville fait l'objet d'un constant renouvellement afin de répondre aux exigences du label, liées aux problématiques de valorisation touristique et, surtout, de sensibilisation du public local. Pour l'année 2021, les grands axes de travail du service s'articuleront autour des grands projets suivants :

- renforcer les actions d'éducation artistique et culturelle, en particulier dans les quartiers de la périphérie lavalloise (résidence d'artiste Anaïs Lefèvre au quartier Férié, opération Archi-ludik dans les quartiers...),
- développer les actions en faveur des publics éloignés de la culture en multipliant les dispositifs ludiques et intuitifs (actions en maison d'arrêt, en EHPAD, édition de jeu à caractère patrimonial...),
- accompagner la reprise du spectacle vivant en soutenant des créations originales autour des lieux patrimoniaux emblématiques (bains-douches, bateau-lavoir Saint-Julien),
- poursuivre le projet visant à mettre en œuvre un CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine),
- renouveler les supports de communication autour du patrimoine, notamment par le biais de projets développés sur le web, de publications et d'expositions temporaires accessibles au plus grand nombre ("Lèche vitrine ! Mémoire des commerces à Laval (1950-2000), "Mille sabords ! De Pyrad à Albator, tous pirates ?).

Rappelons que ces actions peuvent bénéficier de l'aide financière de l'État et de nos partenaires privés et institutionnels.

### II - Impact budgétaire et financier

Le coût global de ces actions s'élève à 44 000 euros et fait l'objet d'une inscription au budget 2021.

Il vous est proposé d'approuver le principe de ces actions et d'autoriser le maire à solliciter auprès de nos partenaires institutionnels ou privés les subventions les plus larges possibles et à signer tout document à cet effet.

**Marie Boisgontier :** *Merci, Monsieur le premier adjoint. C'est une demande de subvention pour l'année 2021 à l'action culturelle Ville d'art et d'histoire. Nous allons faire un petit historique. La ville de Laval a souhaité renouveler avec l'État, son partenaire, autour de la convention Ville d'art et d'histoire, et pour ce faire, signer une nouvelle convention. Dans ce cadre, l'action du service patrimoine et médiation fait l'objet d'un constant renouvellement afin de répondre aux exigences du label lié aux problématiques de valorisation touristique et surtout à la sensibilisation du public local.*

*Pour l'année 2021, les grands axes de travail du service s'articuleront autour des grands projets suivants : renforcer l'action d'éducation artistique et culturelle, en particulier dans les quartiers de la périphérie lavalloise, développer les actions en faveur des publics éloignés de la culture en multipliant les dispositifs ludiques et intuitifs, accompagner la reprise du spectacle vivant en soutenant les créations originales autour des lieux patrimoniaux emblématiques, poursuivre le projet visant à mettre en œuvre un CIAP, un centre d'interprétation, d'architecture et du patrimoine, renouveler les supports de communication autour du patrimoine, notamment par le biais des projets développés sur le Web et de publications d'expositions temporaires accessibles au plus grand nombre. Vous avez un impact budgétaire de 44 000 €, déjà inscrit au budget 2021. Il est donc proposé d'adopter la délibération.*

**Bruno Bertier :** *Merci, Marie Boissongotier. Y a-t-il des prises de parole ? Isabelle Marchand.*

**Isabelle Marchand :** *Merci, Monsieur le premier adjoint. Je m'adresse aussi à Bruno et Marie. Nous allons voter tous les dossiers culturels à suivre. Mais comme on attaque les dossiers culture, je veux rappeler que le monde de la culture, et nous avons déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, est touché de plein fouet par la crise sanitaire. Salles de spectacle et de concert fermées, espaces d'exposition fermés, le monde du spectacle vivant est vraiment à l'arrêt. Les artistes plasticiens sont en très grande difficulté. L'assurance-chômage des intermittents du spectacle permet certes d'amortir le choc et leur permet de subsister jusqu'à fin août. Mais quid de la suite lorsque leurs droits seront recalculés sur les périodes travaillées ? Quid des jeunes artistes, et il y en a à Laval, ceux qu'on appelle les primo entrants ? Et quid des étudiants, et il y en a aussi à Laval, qui cherchent des stages en ce moment dans le domaine de la culture ? Le week-end dernier, plusieurs compagnies locales de théâtre ont lancé un cri d'alarme en appelant à la réouverture des lieux culturels et en organisant des portes ouvertes. Il y a vraiment état d'urgence et pas seulement sanitaire. La culture est aussi essentielle, je pense, que le soin et l'éducation. Elle est aussi essentielle que l'activité économique. À l'automne, vous avez lancé avec Laval Agglo et Laval Économie des ateliers de la relance pour étudier avec les acteurs économiques les mesures à prendre en leur faveur. Je dis « bravo », vraiment. Cela a donné des résultats concrets et positifs, avec notamment le fonds d'urgence TPE, la mise en place d'une plateforme collaborative des entreprises et l'opération Ticket commerçant. Aujourd'hui, Laval ambitionne de devenir capitale de la culture. C'est très bien aussi, mais si rien n'est fait très vite... un label, à mon avis, ne servira pas à grand-chose. Il est urgent de préparer la sortie de la crise sanitaire en termes culturels. Il est urgent de réunir tous les acteurs culturels de la ville, de l'agglo, les artistes et comédiens, les musiciens, les metteurs en scène, les associations. Il est urgent de travailler avec eux, sur le modèle par exemple des ateliers de la relance économique.*

*En conclusion, Monsieur le premier adjoint, Bruno et Marie, il faut faire preuve d'audace pour que Laval retrouve son dynamisme culturel et devienne une capitale de la culture, pas seulement sur le papier, mais avant tout sur le terrain. Monsieur Bertier, vous avez dit tout à l'heure qu'il faut renforcer le lien social. Pour la sortie de la crise sanitaire, la culture y contribue.*

**Bruno Bertier :** *Merci, Isabelle Marchand. Je vous répondrai également, mais je vais laisser la parole à Marie Boisgontier et Bruno Flécharde.*

**Bruno Flécharde :** *Oui, je voulais juste dire qu'évidemment, nous sommes attentifs à tout ce qui se passe ou ne se passe pas. Je voulais juste revenir sur un point que vous évoquiez en parlant des activités vraiment à l'arrêt. Il faut quand même bien prendre note que beaucoup d'activités culturelles continuent. C'est important de le redire parce que le CRD, par exemple, a maintenu 90 % de ses cours. Le théâtre continue tout ce qui est possible. C'est-à-dire qu'il y a quand même des interstices que permet la législation aujourd'hui : les interventions dans les écoles, les médiations. Je ne voudrais pas qu'il soit perçu que l'activité culturelle est à l'arrêt. Non, l'activité culturelle continue, même dans une ambiance douloureuse et vraiment très dramatique pour l'ensemble du milieu qui est quand même très affecté. Cela, nous y sommes attentifs. Mais je voulais au moins pointer cela.*

*Pour ce qui est de la solidarité, de la compréhension de tout ce mal-être qu'il y a dans les professions de la culture, évidemment nous y sommes attentifs. Nous n'avons pas à ce jour de dossier ou de demande particulière sur des équipes qui seraient en péril. Nous y sommes bien sûr confrontés au quotidien. Je sais que nous partageons cette attention. C'est difficile aussi aujourd'hui, dans les conditions de rassemblement, de pouvoir provoquer des réunions de concertation avec les acteurs culturels. Mais nous sommes prêts évidemment à rebondir et à réagir sur ce terrain dès que possible.*

**Bruno Bertier :** *Isabelle Marchand, je voudrais vous dire que je partage évidemment les propos que vous avez tenus. Je crois que nous sommes d'accord à l'unanimité sur les propos que vous avez tenus tout à l'heure. La culture est la grande sacrifiée de cette crise sanitaire. Nous ne comprenons pas certaines décisions. Y a-t-il plus de risques à aller voir une pièce de théâtre que d'aller s'enfermer un samedi après-midi dans une grande surface ? Y a-t-il plus de risques à aller voir un film au cinéma que de s'agglutiner ici ou là sur d'autres manifestations ? Moi, je ne fais que partager. Je sais que nous partageons, l'ensemble des élus, le fait que la culture est le lien social indispensable et que toutes les cultures doivent être présentes au lendemain et dès à présent, et Bruno Flécharde vient de vous répondre, là où c'est possible, là où le gouvernement, les services de l'État nous autorisent. La culture est encore ouverte, la culture est toujours là. Simplement, vous le savez bien, on ne peut pas aller non plus au-delà de ce qui est autorisé. Sur la désobéissance civique, je comprends ce que vous avez dit et ce qui a été fait la semaine dernière, mais nous sommes aussi des élus, et nous sommes des élus aussi pour faire respecter ce que l'État nous demande de respecter. On ne peut pas aller au-delà. Maintenant, il y aura, nous le souhaitons tous, Isabelle, un monde d'après et je sais que vous et d'autres, sans opposition ni majorité, travailleront tous pour que la culture rayonne à son maximum à Laval et joue un rôle primordial, dans nos quartiers et sur l'ensemble de notre territoire. On aura tous besoin de se serrer les coudes et je sais que Bruno, Marie, et l'ensemble des équipes du service culture travaillent au monde d'après pour que la culture soit évidemment au cœur de nos préoccupations. Je crois qu'il y a une unanimité sur ces questions-là et c'est tant mieux. Maintenant, travaillons main dans la main, travaillons avec tous les acteurs des différentes collectivités, les différents acteurs privés pour que la culture retrouve toute sa place dans notre ville, voire même se développe encore plus. C'est le souhait que nous portons.*

**Isabelle Marchand :** *Juste un petit mot, Monsieur le premier adjoint. Je crois qu'il ne serait pas du tout compliqué de réunir en visio, d'organiser des espèces d'États généraux en une demi-journée, sur la culture, pour assurer un bon redémarrage en visio avec tous les acteurs culturels de la ville. Ce ne serait pas très compliqué à mettre en place.*

**Bruno Bertier :** *Nous prenons note de votre proposition et je sais que Bruno et Marie regarderont cela. Merci. Nous n'avions pas voté. Donc, mes chers collègues, y a-t-il des votes contre cette demande de subvention dans le cadre des actions culturelles Ville d'art et d'histoire pour 2021 ? Je ne vois pas de main. C'est donc adopté à l'unanimité.*

N° S503 - CRV - 1

## DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES ACTIONS CULTURELLES VILLE D'ART ET D'HISTOIRE POUR 2021

Rapporteur : Marie Boisgontier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la convention Laval Ville d'Art et d'Histoire du 4 juillet 2016,

Considérant que la ville de Laval souhaite intensifier ses actions de mise en valeur culturelle et touristique autour du patrimoine,

Que la ville de Laval a, dans ce cadre, arrêté, pour l'année 2021, son programme d'actions de démocratisation culturelle pour le patrimoine,

Que ce programme culturel est assorti d'actions pédagogiques et d'animations en direction des publics jeunes, scolaires et touristiques et qu'il comporte également la création de matériel pédagogique et la réalisation d'actions estivales,

Que ces actions peuvent faire l'objet de subventions et de mécénat,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

### DÉLIBÈRE

Article 1er

Les grands axes des actions culturelles et touristiques 2021 sous le label "Ville et Pays d'Art et d'Histoire" sont approuvés.

Article 2

Le maire est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès des partenaires institutionnels ou privés dans le cadre des activités de médiation autour du patrimoine prévues en 2021.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des actions culturelles et touristiques 2021 réalisées sous le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ».

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Bruno Bertier** : *Je redonne la parole Marie Boisgontier pour le renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de Laval, la région des Pays de la Loire pour l'inventaire du patrimoine culturel de la commune.*

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE POUR L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Marie Boisgontier

I - Présentation de la décision

Preuve de l'ancienneté et de l'importance de son volontarisme en matière de politique culturelle, la ville de Laval participe, depuis 1976, au recensement, à l'étude et à la valorisation du patrimoine culturel de la commune, qu'il soit architectural ou mobilier, public ou privé. Cette mission, désignée aujourd'hui sous le nom d'inventaire général du patrimoine culturel, est une mission de service public créée en 1964, à l'initiative d'André Malraux et André Chastel.

Reflet majeur de cette activité de recherche, la base de données qui lui est attachée comprend aujourd'hui plus de 1 600 dossiers et environ 5 000 photographies qui rendent compte de la richesse et de la diversité du patrimoine lavallois. Accessibles à tous, ces derniers peuvent être consultés dans leur format papier, au service archéologie-inventaire de la ville, ou à travers diverses plates-formes en ligne, à commencer par celle créée par la ville et dédiée à l'ensemble de ses collections patrimoniales ([www.fondspatrimoniaux.laval.fr](http://www.fondspatrimoniaux.laval.fr)). À noter que les dossiers dédiés au bâti sont également consultables sur le SIG (système d'information géographique) de Laval Agglomération.

Il appartient à l'État d'assurer l'encadrement scientifique des opérations d'inventaire général. Celui-ci l'exerçait initialement directement, par l'intermédiaire des antennes régionales du ministère de la Culture, les DRAC. Depuis le 4 août 2004 et la promulgation de la loi relative aux libertés et responsabilités locales, cette compétence incombe aux régions.

C'est ainsi que deux conventions ont été établies avec la région des Pays de la Loire, en 2012 et 2018. La dernière citée arrivant à échéance en juillet 2021, la Région sollicite son renouvellement, désireuse de poursuivre ce partenariat culturel et scientifique unissant les deux collectivités.

À cette fin, une nouvelle convention, d'une durée de trois ans, a été établie. Elle définit, entre autres, les objectifs de cette coopération. Parmi ces derniers, le principal vise à actualiser, compléter et éditer en ligne, sur les plates-formes de la Région et de l'État (base "Plateforme Ouverte du Patrimoine"), la totalité des 1 600 dossiers d'inventaire de la ville et des 5 000 photographies qui leur sont attachées.

Ce document-cadre précise également les modalités de mise en œuvre du partenariat. Il prévoit que la ville assure, comme antérieurement, les activités de recherche par l'intermédiaire de l'agent qui, au sein du service archéologie et inventaire général de la collectivité, a la charge de ces missions à hauteur de 50 % de son temps de travail. Quant à la Région, elle aura à sa charge, en application de sa compétence en matière d'inventaire général, le suivi scientifique et technique des opérations. Cela implique, notamment, la mise à disposition de chercheurs-conseils, de son gestionnaire de base de données et de photographes.

## II - Impact budgétaire et financier

Cette convention ne présente aucune incidence financière. Elle ne fait que formaliser le cadre dans lequel la collectivité peut assurer ses missions d'inventaire général du patrimoine culturel.

Il vous est proposé d'approuver le principe de renouvellement de la convention d'Inventaire général 2021-2023 qui lie la ville de Laval et la Région des Pays de la Loire et d'autoriser le maire à signer cette convention.

**Marie Boisgontier :** *C'est une décision importante. Preuve de l'ancienneté et de l'importance de son volontarisme en matière de politique culturelle, la ville de Laval participe, depuis 1976, au recensement, à l'étude et à la valorisation du patrimoine culturel de la commune, qu'il soit architectural ou mobilier, public ou privé. Cette mission, désignée aujourd'hui sous le nom d'inventaire général du patrimoine culturel, est une mission de service public créée en 1964, à l'initiative d'André Malraux et André Chastel.*

*Reflète majeur de cette activité de recherche, la base de données qui lui est attachée comprend aujourd'hui plus de 1 600 dossiers et environ 5 000 photographies qui rendent compte de la richesse et de la diversité du patrimoine lavallois. Accessibles à tous, ces derniers peuvent être consultés dans leur format papier, au service archéologie inventaire de la ville, ou à travers diverses plateformes en ligne, et en photo, vous avez le CRD, l'ancienne salle, à commencer par celle créée par la ville et dédiée à l'ensemble de ses collections patrimoniales. À noter que les dossiers dédiés au bâti sont également consultables sur le SIG de Laval Agglomération.*

*Il appartient à l'État d'assurer l'encadrement scientifique des opérations d'inventaire général. Celui-ci l'exerçait initialement directement, par l'intermédiaire des antennes régionales du ministère de la Culture, les DRAC. Depuis le 4 août 2004 et la promulgation de la loi relative aux libertés et responsabilités locales, cette compétence incombe aux régions. C'est ainsi que deux conventions ont été établies avec la région des Pays de la Loire, en 2012 et 2018. La dernière citée arrivant à échéance en juillet 2021, la Région sollicite son renouvellement, désireuse de poursuivre ce partenariat culturel et scientifique unissant les deux collectivités.*

*À cette fin, une nouvelle convention, d'une durée de trois ans, a été établie. Elle définit, entre autres, les objectifs de cette coopération. Parmi ces derniers, le principal vise à actualiser, compléter et éditer en ligne, sur les plateformes de la Région et de l'État, la totalité des 1 600 dossiers d'inventaire de la ville et des 5 000 photographies qui leur sont attachées. Ce document-cadre précise également les modalités de mise en œuvre du partenariat. Il prévoit que la ville assure, comme antérieurement, les activités de recherche par l'intermédiaire de l'agent qui, au sein du service archéologie et inventaire général de la collectivité, a la charge de ces missions à hauteur de 50 % de son temps de travail.*

*Quant à la Région, elle aura à sa charge, en application de sa compétence en matière d'inventaire général, le suivi scientifique et technique des opérations. Cela implique notamment la mise à disposition de chercheurs-conseils, de son gestionnaire de base de données et de photographes.  
Cette convention ne présente aucune incidence financière. C'est donc une convention à renouveler.*

**Bruno Bertier** : *Merci, Marie. Y a-t-il des prises de parole ? Nous allons procéder au vote.  
C'est donc adopté.*

N° S503 - CRV - 2

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE POUR L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Marie Boisgontier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (LRL) ayant transféré aux régions les compétences en matière d'inventaire général du patrimoine culturel,

Vu la loi du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui reconnaît aux communes la possibilité, par convention avec les régions, d'exercer les compétences d'inventaire général,

Vu la loi du 4 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 12 février 2021 organisant un nouveau partenariat entre la ville de Laval et la région des Pays de la Loire,

Considérant que la convention de partenariat en cours arrive à échéance le 30 juin 2021,

Que cette mission d'étude, de connaissance et de valorisation du patrimoine architectural et mobilier ne peut s'exercer sans conventionnement,

Que la ville entend poursuivre cette mission et accepter pour ce faire la proposition, de la région des Pays de la Loire, d'une nouvelle convention triennale,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

**DÉLIBÈRE**

Article 1er

Le principe de renouvellement de la convention triennale 2021-2023 entre la région des Pays de la Loire et la ville de Laval pour la réalisation de l'inventaire général du patrimoine culturel de la commune est adopté.

Article 2

La programmation triennale est approuvée (cf. article 2 de la convention jointe à la délibération).

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à engager toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Article 4

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention triennale avec la région des Pays de la Loire.

Article 5

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

R197  
CP 12 février 2021  
Annexe 1.1.6

**CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES  
D'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LAVAL  
2021-2023**

**ENTRE**

**LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE**

Représentée par la Présidente du Conseil régional, madame Christelle MORANÇAIS,  
dûment habilitée à signer la présente convention par la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 12 février 2021,

Ci-dessous dénommée « la Région »

D'une part,

**ET**

**LA VILLE DE LAVAL**

Représentée par le maire, monsieur Florian BERCAULT,  
dûment habilité à signer la présente convention par la délibération du Conseil municipal en date du 6 février 2021,

Ci-dessous dénommée « la Ville »

D'autre part.

- VU** la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et particulièrement l'article 95,
- VU** le décret n° 2005-834 du 20 juillet 2005, pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales, et relatif aux services chargés des opérations d'Inventaire général du patrimoine culturel,
- VU** le décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005, pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales, et relatif au contrôle scientifique et technique de l'état en matière d'Inventaire du patrimoine culturel et au Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel,
- VU** la circulaire NOR/LRL/B/04/10074/C du 10 septembre 2004 relative à l'entrée en vigueur de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** la circulaire n°2005-014 du 1<sup>er</sup> août 2005 relative aux modalités d'application des articles 95, 97 et 99 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L4221-1 et suivants,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date des 16 et 17 décembre 2020 et ses décisions modificatives approuvant le Budget primitif 2021, et notamment son programme Patrimoine,
- VU** la délibération du Conseil municipal de Laval en date du 6 février 2021 approuvant les termes de la présente convention,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 12 février 2021 approuvant les termes de la présente convention.

## PRÉAMBULE

La Région des Pays de la Loire et la Ville de Laval considèrent le patrimoine culturel comme un atout essentiel du territoire. Ils attachent un intérêt majeur à sa préservation, sa valorisation et sa prise en compte dans la gestion, l'aménagement et le développement culturel, social, touristique et économique des territoires. La connaissance du patrimoine, socle de nombreuses actions dans ce sens, est le premier maillon d'une chaîne qui conduit à sa protection et à sa valorisation. Les formes de restitution les plus variées (visites, conférences, expositions et publications, etc.) permettent ainsi de partager avec les habitants, les élus et les acteurs locaux cette connaissance de l'histoire et du patrimoine du territoire qui forme leur cadre de vie et d'action.

La Région des Pays de la Loire, au titre de sa compétence en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel, participe activement à la connaissance de tous les patrimoines sur l'ensemble de son territoire. Elle dispose d'une méthodologie scientifique et technique qui lui permet d'accompagner les opérations d'inventaire du patrimoine. Consciente des enjeux économiques, urbains, sociaux et culturels que cela représente, elle souhaite soutenir les actions d'étude et de valorisation du patrimoine en nouant des partenariats entre ses services et les instances locales.

L'étude d'inventaire menée à Laval à partir de 1979 par le service régional de l'Inventaire des Pays de la Loire s'est traduite, en 1990, par la publication d'un ouvrage dans la collection nationale des « Images du patrimoine ». Après l'obtention en 1993 du label de « Ville d'art et d'histoire », la Ville de Laval a créé, en 1995, en partenariat avec le SRI, une mission d'inventaire du patrimoine afin de poursuivre l'étude et de la compléter par celle des objets religieux de « Laval-centre ». Ce partenariat a été poursuivi depuis 2012 par la Région des Pays de la Loire après le transfert de la compétence d'Inventaire général du patrimoine culturel, toujours autour de l'étude des objets mobiliers. L'intérêt de la Ville pour son patrimoine s'est également manifesté par la création en 2005 d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), transformée en 2016 en aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Par ailleurs, la création en 2019 d'un service Archéologie et Inventaire général permet désormais à cette dernière mission de s'inscrire dans la réflexion générale autour de la « fabrique de la ville ».

La Région des Pays de la Loire et la Ville de Laval estiment que la connaissance du patrimoine est une nécessité commune. C'est pourquoi, conscients de l'intérêt de poursuivre la connaissance et la valorisation du patrimoine, ils, décident, par la présente convention, de poursuivre leur coopération à la réalisation d'une opération d'inventaire sur le territoire de la commune.

**Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :**

### **Article 1. Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre la Région des Pays de la Loire et la Ville de Laval en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel sur le territoire de la commune.

## **Article 2. Définition, périmètre et programmation de l'opération**

L'opération d'inventaire, programmée pour trois ans, de 2021 à 2023, est centrée principalement sur la reprise des dossiers existants, et sur l'achèvement de l'étude des objets mobiliers religieux du centre-ville. Cette étude comprend plusieurs missions :

- compléter et publier les 1 600 dossiers d'inventaire électroniques existants (architecture et objets mobiliers) ;
- achever l'étude, la saisie et la publication des dossiers d'inventaire électroniques des objets mobiliers attachés à la cathédrale de Laval (cathédrale, évêché, château) ;
- mener l'étude, la saisie et la publication des dossiers d'inventaire des objets mobiliers de l'hospice Jeanne-Jugan ;
- compléter l'étude des tombeaux des cimetières de Laval en encadrant un ou plusieurs stagiaires pour le recensement du mobilier funéraire métallique qui leur est attaché (clôtures, croix) ;
- étudier, saisir et publier des dossiers d'inventaire électroniques sur tout élément inédit ou méconnu du patrimoine lavallois ;
- renforcer les liens entre l'Inventaire général du patrimoine culturel et la recherche archéologique, notamment par l'intégration progressive des données archéologiques dans les dossiers d'inventaire (en priorité le bâti civil) ;
- participer au projet d'étude des peintures religieuses de chevalet en Pays de la Loire mené par le service Patrimoine de la Région.

## **Article 3. Modalités scientifiques et techniques**

Dans le cadre de leur partenariat, la Région des Pays de la Loire (service Patrimoine) et la Ville de Laval (service Archéologie et Inventaire général) assurent conjointement la programmation, la réalisation des différentes phases et le pilotage de l'opération d'inventaire. Chaque partenaire assure le suivi et la mise en œuvre des travaux placés sous sa responsabilité.

Au titre de sa compétence en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel, la Région assure le suivi scientifique et technique de l'étude. La Région assure ainsi l'accompagnement spécifique du chargé d'études d'inventaire sur la mission, la méthode et la pratique de l'Inventaire général. Elle organise régulièrement, pour l'ensemble du réseau des chercheurs de l'Inventaire en Région, des réunions d'échanges et de coordination autour de questions thématiques et méthodologiques transversales.

Conformément aux missions de l'Inventaire général du patrimoine culturel, les travaux sont menés dans un contexte de recherche scientifique, sur toute œuvre ou ensemble qui, du fait de son caractère culturel, artistique, historique ou archéologique, constitue ou est susceptible de constituer un élément du patrimoine.

Afin de bénéficier de garanties scientifiques et techniques éprouvées, les travaux, dans leurs différents niveaux de réalisation, sont conduits selon les normes nationales de l'Inventaire général du patrimoine culturel et dans le respect des prescriptions méthodologiques et techniques, présentées dans la circulaire du 20 juin 2001 et précisées dans les livrets méthodologiques. Ils produiront ainsi une documentation normalisée bénéficiant des garanties d'homogénéité, de pérennité et d'accessibilité, et qui sera accueillie dans les bases de données régionales et nationales.

L'opération est encadrée par un cahier des clauses scientifiques et techniques, qui expose notamment l'enjeu et les problématiques de recherche proposés, la méthodologie retenue et les moyens mobilisés. Ce document est validé par le chef du pôle Inventaire de la Région, de même que les dossiers électroniques d'inventaire mettant en forme les données et les résultats de l'étude.

Chaque année, une réunion de bilan et de programmation sera organisée entre les partenaires. Une ou plusieurs réunions d'opérations permettront également de programmer avec les intervenants les besoins en matière de photographie, de relevés et de cartographie.

Par ailleurs, au terme de chaque année civile, la Ville de Laval adressera à la Région des Pays de la Loire un bilan d'activité qui comprendra, au vu de la programmation établie, une évaluation des travaux accomplis dans le cadre de l'opération d'inventaire. Si besoin, une version actualisée du programme prévisionnel sera transmise.

#### **Article 4. Moyens matériels et humains**

Les moyens sont répartis entre la Région des Pays de la Loire et la Ville de Laval de la façon suivante :

.La Région (service Patrimoine) prend en charge, à titre de prestation interne :

- la formation et le suivi du chargé d'études aux méthodes de l'Inventaire général du patrimoine culturel et la mise à sa disposition des outils de recensement, de saisie et de restitution des données de l'étude ;
- l'accompagnement scientifique par le chef du pôle Inventaire et un(e) chercheur(se) référent(e) ;
- l'accompagnement par un(e) chargé(e) de valorisation des travaux d'inventaire ;
- la mise à disposition des personnels techniques du service, afin de réaliser les campagnes photographiques, les travaux d'infographie-cartographie et les relevés d'architecture, et l'administration des bases de données et du site de diffusion des travaux d'inventaire ;
- l'accueil, en ses locaux, du chargé d'études et la mise à disposition de ses ressources documentaires ;
- la co-production des livrables.

.La Ville de Laval (service Archéologie et Inventaire général) prend en charge :

- la rémunération d'un chargé d'études d'inventaire à 50 % ETP ;
- l'hébergement administratif, l'équipement et les moyens de fonctionnement du chargé d'études d'inventaire pendant la durée de son contrat ;
- l'appui logistique lors des recherches et des restitutions aux élus, aux acteurs locaux et aux habitants ;
- la co-production des livrables.

#### **Article 5. Production, exploitation et diffusion des données**

Les résultats de l'opération d'inventaire seront traités sous forme de dossiers électroniques (Gertrude), établis aux normes nationales de l'Inventaire général. Les photographies (prises de vues ou reproductions), destinées à alimenter les dossiers électroniques, seront intégrées au préalable dans la photothèque du service Patrimoine, selon la procédure en vigueur. Ces données ne pourront être diffusés qu'après validation scientifique et qu'avec l'accord des propriétaires des œuvres pour les photographies prises depuis le domaine privé, ou pour les reproductions de documents en mains privées. Cette documentation sera la propriété conjointe des partenaires de la présente convention. La partie communicable au public sera diffusée en ligne sur le serveur de l'Inventaire ([gertrude.paysdelaloire.fr](http://gertrude.paysdelaloire.fr)) et sur la photothèque du patrimoine de la Région ([phototheque-patrimoine.paysdelaloire.fr](http://phototheque-patrimoine.paysdelaloire.fr)), ainsi que sur les bases documentaires du ministère de la Culture ([pop.culture.gouv.fr](http://pop.culture.gouv.fr)), et fera mention du partenariat des deux structures.

Ces ressources pourront être utilisées par les deux partenaires pour des besoins non commerciaux (conférences, publications, supports de médiation), avec la mention clairement affichée du partenariat, et dans le respect des droits moraux et intellectuels des auteurs, ainsi que dans celui des droits de la propriété privée des œuvres inventoriées. La Région et la Ville se tiendront mutuellement informés de ces démarches et se reconnaîtront, le cas échéant, comme partenaires privilégiés.

La documentation produite ou rassemblée dans le cadre de l'opération, et qui n'aurait pas vocation à être intégrée dans les dossiers électroniques ou versée dans la photothèque (notamment les données de repérage ou de recensement), sera toutefois archivée dans les serveurs de la Région des Pays de la Loire.

Toute exploitation commerciale ou éditoriale des résultats de l'opération devra faire l'objet d'une convention spécifique associant les deux partenaires.

## **Article 6. Valorisation et médiation**

La Région des Pays de la Loire et la Ville de Laval encouragent les actions et les expérimentations destinées à favoriser la connaissance et l'appropriation du patrimoine par le plus grand nombre.

Dans ce cadre, les deux partenaires s'engagent à développer, tout au long de l'opération d'inventaire, des formes de valorisation nouvelles et originales de la démarche et des travaux de recherche par le biais d'actions de médiation, de manifestations spécifiques, de publications ou encore d'opérations de communication, notamment à l'occasion de temps forts : « Journées européennes du patrimoine », « Rencontres régionales du patrimoine », etc.

À travers leurs dispositifs de soutien respectifs, ils s'engagent à favoriser des projets permettant la mise en perspective des travaux de l'Inventaire et leur appropriation par les élus, les habitants et les acteurs locaux. Les travaux de l'Inventaire général sont ainsi valorisés par les dispositifs de médiation de Laval Ville d'art et d'histoire (focus, visites guidées, applications).

Enfin, le portail internet dédié au patrimoine en Pays de la Loire ([www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr)) rassemble l'ensemble des données sur le patrimoine en Région. Ce portail sera régulièrement enrichi de nouveaux articles, images fixes et animées relatifs à l'opération d'inventaire sur la ville de Laval.

Des publications en ligne, visites virtuelles, parcours interactifs, etc. pourront également donner écho aux résultats de l'étude. La Région pourra, en outre, initier et/ou mener toutes opérations d'inventaire ou de valorisation à l'échelle régionale impliquant le patrimoine culturel de Laval. Dans ce cas, la Ville serait informée de cette démarche et reconnue, le cas échéant, comme partenaire privilégié.

## **Article 7. Communication**

Les deux partenaires s'engagent à mentionner leur soutien respectif sur l'ensemble des outils de communication auxquels ils ont recours pour assurer la promotion des travaux de l'Inventaire, notamment en faisant figurer leurs logotypes de manière visible, conformément aux chartes graphiques en vigueur.

Ils devront être informés de toute initiative médiatique ayant trait à l'objet de la convention, notamment les conférences de presse, interviews radiotélévisées ou les temps forts de l'opération. Cette obligation d'information prendra la forme d'une sollicitation adressée, dans un délai raisonnable, aux représentants de chacune des collectivités les invitant à participer aux opérations médiatiques mises en place.

Concernant les supports de communication spécifiques à l'Inventaire général du patrimoine culturel en Pays de la Loire, ils s'engagent à utiliser le bloc-marque « Patrimoines. L'Inventaire en Région », joint en annexe, sur les différents supports réalisés : invitations et programmes de manifestations, supports de présentation des terrains étudiés, supports de médiation, etc.

Ils s'engagent également à se laisser mutuellement un espace rédactionnel lors de chaque publication afin d'y insérer un texte des exécutifs partenaires ou une page d'information sur leurs activités correspondant à l'opération.

## **Article 8. Responsabilités**

Les deux partenaires seront responsables des dommages causés à eux-mêmes ou à des tiers, à l'occasion des opérations d'inventaire dont ils assurent la réalisation en application de la présente convention.

### **Article 9. Durée de la convention**

La convention prend effet à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de trois années, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

### **Article 10. Modifications**

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

### **Article 11. Litiges**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif compétent.

### **Article 12. Résiliation**

La convention pourra être résiliée, à l'issue d'un préavis de six mois, par chacune des parties, si les engagements de l'une ou l'autre ne sont pas tenus ainsi que pour tout autre motif d'intérêt général ou cas de force majeure.

### **Article 13. Pièces contractuelles**

Les pièces contractuelles régissant la convention sont :

- la présente convention en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties ;
- la charte d'utilisation du bloc-marque : « Patrimoines. L'Inventaire en Région » (annexe 1).

Fait à Nantes, le.....

En deux exemplaires originaux.

Pour la Ville de Laval

Le Maire

Florian BERCAULT

Pour la Région des Pays de la Loire

Pour la Présidente et par délégation  
Le Directeur général adjoint  
Culture, sport et associations

Fabrice CHAINARD

**Bruno Bertier** : *Aide financière relative à la restauration de la porte Beucheresse, toujours Marie Boisgontier.*

## AIDES FINANCIÈRES RELATIVES À LA RESTAURATION DE LA PORTE BEUCHERESSE

Rapporteur : Marie Boisgontier

### I - Présentation de la décision

La porte Beucheresse, partie de l'enceinte fortifiée du XIII<sup>e</sup> siècle, est un élément patrimonial emblématique de Laval. C'est le dernier vestige en élévation des cinq portes qui permettaient de contrôler les accès de la ville. La porte Beucheresse donnait ainsi l'accès vers les bois environnants.

C'est par ailleurs un lieu vivant qui a été successivement occupé par Pierre Corbineau, fondateur de l'école des retables lavallois et surtout par la famille Rousseau, et son entreprise de ferblanterie. C'est dans la tour sud que naquit le douanier Rousseau le 21 mai 1844.

Afin de faire vivre ce patrimoine, la ville a, par ailleurs, favorisé l'installation de l'association « L'Art au Centre ».

Cependant, ce lieu vivant, classé monument historique par arrêté du 6 mars 1931, n'a fait l'objet d'aucune campagne importante de travaux depuis les années 1980. L'étude sanitaire, commandée par la ville de Laval avec l'aide de la DRAC des Pays de la Loire, sur les remparts de la ville, a permis de mettre à jour des pathologies lourdes mettant en péril cet élément patrimonial.

### II - Impact budgétaire et financier

Avant toutes études plus approfondies, il est nécessaire de procéder à des travaux d'urgence d'un coût total de 31 515,84 € HT afin d'assurer la stabilité et la pérennité de l'édifice.

Ces travaux peuvent, du fait de ce caractère d'urgence, bénéficier de subventions de l'État.

Il vous est donc demandé d'approuver le principe de l'opération de restauration de la porte Beucheresse et d'autoriser le maire à solliciter, auprès de ses partenaires, les aides financières les plus larges possibles.

**Marie Boisgontier** : *Merci. La porte Beucheresse, partie de l'enceinte fortifiée du XIII<sup>e</sup> siècle, est un élément patrimonial emblématique de Laval. C'est le dernier vestige en élévation des cinq portes qui permettaient de contrôler les accès de la ville. La porte Beucheresse donnait ainsi l'accès vers les bois environnants. C'est par ailleurs un lieu vivant qui a été successivement occupé par Pierre Corbineau, fondateur de l'école des retables lavallois et surtout, c'est dans la tour sud que naquit le douanier Rousseau le 21 mai 1844. Cependant, ce lieu vivant, classé monument historique par arrêté du 6 mars 1931, n'a fait l'objet d'aucune campagne importante de travaux depuis 1980. L'étude sanitaire, commandée par la ville de Laval avec l'aide de la DRAC des Pays de la Loire, sur les remparts de la ville, a permis de mettre à jour des pathologies lourdes mettant en péril cet élément patrimonial.*

*Il y a un impact budgétaire de 31 515,84 € : à la charge de la DRAC, 40 % des travaux hors-taxes pour 12 606 €, et pour la région, 20 % hors-taxes, pour 5 303 €. Pour la ville, le montant est de 12 606,84 €. Il est demandé d'approuver l'opération, en sachant que les travaux ont déjà débuté à la porte Beucheresse.*

**Bruno Bertier :** *Merci, Marie. Y a-t-il des prises de parole concernant la porte Beucheresse ? C'est une délibération importante, car cette porte est un des symboles de notre ville. Elle doit être préservée tout comme notre patrimoine ancien. Il y a beaucoup de travail sur le sujet. Isabelle Marchand.*

**Isabelle Marchand :** *Bien sûr, je suis à fond pour cette délibération, mais comme je suis présidente de l'Art au centre, je ne vais pas participer au vote.*

**Bruno Bertier :** *Très bien. Je vous remercie. C'est adopté.*

N° S503 - CRV - 3

## AIDES FINANCIÈRES RELATIVES À LA RESTAURATION DE LA PORTE BEUCHERESSE

Rapporteur : Marie Boisgontier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code du patrimoine et notamment le Livre VI - Titre II portant sur les monuments historiques,

Vu l'arrêté du 6 mars 1931 relatif au classement monument historique de la porte Beucheresse,

Considérant que la restauration en urgence de la porte Beucheresse, monument historique et lieu de naissance du Douanier Rousseau, présente un intérêt certain pour la ville,

Qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'urgence pour un coût de 31 515,84 € HT,

Que cette opération de restauration peut bénéficier d'aides publiques et notamment de l'État,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

### DÉLIBÈRE

Article 1er

Le principe de l'opération de restauration en urgence de la porte Beucheresse est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les aides publiques les plus élevées auprès de ses partenaires publics et plus spécifiquement de l'État.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Isabelle Marchand en tant que présidente de l'association l'Art au Centre ne participe pas au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Bruno Bertier :** *Toujours Marie Boisgontier pour l'annulation et le report de la saison 2020/2021 de l'université populaire.*

## ANNULATION ET REPORT DE LA SAISON 2020-2021 DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

Rapporteur : Marie Boisgontier

### I - Présentation de la décision

Lieu de réflexion et d'apprentissage ouvert à tous, l'Université Populaire de Laval propose, depuis plus de 20 ans, un programme riche et varié de conférences. Son succès repose sur la fidélité d'un public passionné et sur l'investissement d'intervenants reconnus pour leur expertise dans leurs domaines d'étude.

Le contexte lié à la pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires promulguées par le gouvernement ont conduit à l'arrêt de la programmation 2020-2021 à compter du début du mois de novembre 2020. De fait, seule la première séance de chaque module a pu avoir lieu. Au regard de l'évolution du contexte sanitaire, il apparaît peu probable que les conférences en lieu clos puissent reprendre prochainement.

Afin de favoriser une communication claire auprès de nos usagers et de nos intervenants, l'annulation de la saison 2020-2021 de l'Université Populaire et son report à septembre 2021 constitue l'alternative à privilégier.

### II - Impact budgétaire et financier

Les recettes générées par les droits d'inscriptions versés par les usagers pour la saison 2020-2021 de l'Université Populaire se chiffrent à un total de 8 508 €.

En prévision du report annoncé en septembre prochain du programme de conférences, la ville offre exceptionnellement la gratuité de la première séance de chaque module de la saison 2020-2021.

Parallèlement, la possibilité sera accordée aux usagers de demander le remboursement de leur abonnement 2020 sous couvert de la présentation de pièces justificatives (relevé d'identité bancaire (RIB), reçu et carte d'abonnement remis lors des inscriptions).

Il vous est proposé d'approuver la décision d'annuler la saison 2020-2021 de l'Université Populaire, de son report en septembre 2021, d'approuver la gratuité des séances réalisées en 2020 ainsi que le remboursement des droits d'inscriptions et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

**Marie Boisgontier** : *Vu le contexte actuel de pandémie de la Covid 19, les mesures sanitaires promulguées par le gouvernement ont conduit à l'arrêt de la programmation 2020-2021 à compter du début du mois de novembre 2020. Il y a eu simplement une séance de chaque module qui a pu avoir lieu. Au regard de l'évolution du contexte sanitaire, il apparaît peu probable que les conférences en lieu clos puissent reprendre. Pour favoriser une communication claire auprès de nos usagers et de nos intervenants, l'annulation de la saison 2020-2021 de l'Université populaire et son report à septembre 2021 constituent l'alternative à privilégier.*  
*Il y a un impact budgétaire, parce que les droits d'inscription versés par les usagers se chiffrent à un total de 8 508 €. En prévision du report annoncé en septembre prochain du programme de conférences, la ville offre exceptionnellement la gratuité de la première séance de chaque module de la saison 2020-2021. Parallèlement, la possibilité sera accordée aux usagers de demander le remboursement de leur abonnement 2020 sous couvert de la présentation de pièces justificatives.*  
*Il est proposé d'approuver la décision et d'annuler la saison 2020/2021.*

**Bruno Bertier** : *Merci, Marie. Y a-t-il des prises de parole sur cette délibération ? Je ne vois pas de main qui se lève. C'est adopté.*

N° S503 - CRV - 4

## ANNULATION ET REPORT DE LA SAISON 2020-2021 DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

Rapporteur : Marie Boisgontier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la décision municipale n° 42 / 2020 en date du 25 août 2020, fixant les droits d'inscription à l'Université Populaire pour la saison 2020-2021,

Vu le contexte lié à la pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires promulguées par le gouvernement qui ont conduit à l'arrêt de la programmation 2020-2021 de l'Université Populaire à compter du début du mois de novembre 2020,

Considérant que pour favoriser une communication claire auprès de nos usagers et de nos intervenants, l'annulation de la saison 2020-2021 de l'Université Populaire et son report à septembre 2021 constitue l'alternative à privilégier,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

### DÉLIBÈRE

Article 1er

Le principe d'une annulation de la saison 2020-2021 de l'Université Populaire et de son report en septembre 2021 est approuvé.

Article 2

La ville de Laval offre exceptionnellement aux abonnés la gratuité de la première séance de chaque module réalisé lors de la saison 2020-2021.

Article 3

La ville de Laval rembourse aux abonnés qui le demandent leurs droits d'inscriptions sur la saison 2020-2021 sous couvert de la présentation de pièces justificatives.

Article 4

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Bruno Bertier** : *Je vais laisser la parole à Bruno Flécharde concernant d'abord la convention régissant les rapports entre la ville de Laval et l'établissement public local le Théâtre de Laval.*

## CONVENTION RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL "LE THÉÂTRE DE LAVAL"

Rapporteur : Bruno Flécharde

### I - Présentation de la décision

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Théâtre de Laval est géré par un établissement public local (EPL) créé par Laval Agglomération par délibération du 28 septembre 2020.

Afin de donner les moyens nécessaires à cet EPL de bien fonctionner, la ville de Laval et le Théâtre de Laval ont souhaité conclure un partenariat dont les modalités sont fixées dans une convention, objet de la présente délibération.

Cette convention sera conclue pour une durée de dix ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les modalités fixées dans celle-ci concernent notamment :

- la mise à disposition des locaux du Théâtre de Laval aux services municipaux et aux partenaires culturels de la ville,
- la mise à disposition des services municipaux au profit du Théâtre,
- les conditions et modalités financières de ce partenariat.

### II - Impact budgétaire et financier

La mise à disposition des locaux du Théâtre de Laval aux services de la ville de Laval et à ses partenaires culturels est gratuite. En contrepartie, la ville de Laval propose des services au Théâtre dans le cadre de la mise à disposition de ses services municipaux.

Seuls les travaux demandés à l'imprimerie municipale, ainsi que les prestations réalisées par la restauration collective feront l'objet d'une facturation.

Un bilan annuel sera réalisé les deux premières années pour évaluer l'équilibre (ou le déséquilibre) des contreparties entre la ville de Laval et le Théâtre de Laval. Un avenant pourra alors être conclu pour modifier les termes de ce partenariat.

Il vous est proposé d'approuver la convention régissant les rapports entre la ville de Laval et le Théâtre de Laval, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une durée de dix ans et d'autoriser le maire à signer cette convention, ainsi que tout autre document à cet effet.

**Bruno Fléchar** : *Merci, Monsieur le premier adjoint. Le feuilleton continue. Vous savez que le passage du Théâtre de la ville de Laval à l'Agglo consiste en une dissolution de l'EPL et la création d'un EPL. Cela suppose de réécrire aussi toutes les conventions qui liaient le Théâtre à la ville et à l'Agglo. On est vraiment dans la réécriture de conventions, des lignes qui ont un peu bougé sur les compétences des uns et des autres. Là, il s'agit de redéfinir la relation qui lie le Théâtre à la ville. Les modalités qui sont fixées dans la convention concernent la mise à disposition des locaux du Théâtre de Laval aux services municipaux et aux partenaires culturels de la ville, la mise à disposition des services municipaux au profit du Théâtre et les conditions et modalités financières de ce partenariat. En bref, il s'agit quand même d'une mise à disposition gracieuse du Théâtre à la ville de Laval quand elle en a besoin. En contrepartie, le Théâtre bénéficie encore des services de la ville, notamment pour l'entretien du bâtiment et autres services auxquels ils sont déjà régulièrement confrontés jusqu'à présent. La convention est signée pour dix ans. Il y aura au bout de deux années de fonctionnement une évaluation pour voir si la contrepartie est juste entre ce que propose le Théâtre et ce que propose la ville, pour réévaluer éventuellement si nécessaire le montant d'intervention. Il vous est proposé d'adopter le principe de cette nouvelle convention.*

**Bruno Bertier** : *Merci, Bruno. Y a-t-il des prises de parole sur cette convention ? Elle est donc adoptée.*

N° S503 - CRV - 5

## CONVENTION RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL "LE THÉÂTRE DE LAVAL"

Rapporteur : Bruno Fléchar

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la ville de Laval et le Théâtre de Laval ont souhaité conclure un partenariat afin de donner les moyens nécessaires au Théâtre de Laval de bien fonctionner,

Qu'une convention doit être établie à cet effet entre la ville de Laval et le Théâtre de Laval,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

### DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval adopte la convention régissant les rapports entre la ville de Laval et le Théâtre de Laval, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une durée de dix ans.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**CONVENTION RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA VILLE DE LAVAL  
ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL "LE THÉÂTRE DE LAVAL"**

Entre les soussignés

**La ville de Laval**

Et

**Le Théâtre de Laval,**

Il est d'abord précisé ce qui suit en préambule :

Par délibérations du conseil communautaire de Laval Agglomération en date du 8 juin, 31 août et 28 septembre 2020, et en application des articles L2121-29 et L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, l'Établissement Public Local, le Théâtre de Laval, est déclaré d'intérêt communautaire, au titre de la compétence "construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire" et un Établissement Public Local (EPL) a été créé pour le gérer.

Celui-ci est dénommé : "Le Théâtre de Laval".

Il est constitué en vue de l'exploitation d'un service public à caractère administratif ayant pour objet :

- d'établir la programmation des spectacles vivants et d'en assurer l'organisation, le suivi et la gestion ;
- de soutenir les créateurs dans le domaine du spectacle vivant ;
- d'organiser des actions de formation et d'éducation artistique ;
- de veiller à une bonne gestion du bâtiment tant dans son entretien que dans son exploitation, notamment par la possibilité de location ponctuelle.

Pour mener à bien ses missions, Le Théâtre de Laval fait appel aux services de la ville de Laval.

La présente convention fixe les engagements réciproques des parties, précise les conditions techniques, administratives et financières de ce rapport et en spécifie le cadre.

**ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de déterminer le cadre des relations entre les services de la ville de Laval et Le Théâtre de Laval, permettant à ce dernier de mener à bien ses missions.

**ARTICLE 2 : DURÉE**

La présente convention est conclue pour une durée de 10 ans.

Elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **ARTICLE 3 : MISE À DISPOSITION DES SERVICES MUNICIPAUX**

La ville de Laval s'engage à mettre ses services, non mutualisés, à la disposition du Théâtre de Laval, afin que celui-ci puisse exercer ses missions telles que définies précédemment.

Les services municipaux concernés sont notamment :

- l'imprimerie,
- les services techniques tels que la logistique, les espaces verts,
- le parc automobile,
- la restauration collective,
- le service courrier,
- la direction voirie et espaces publics, notamment pour le maintien en bon état du mobilier urbain pour les accès pompiers,
- la direction de la communication.

### **ARTICLE 4 : MISE À DISPOSITION DU THÉÂTRE AUX SERVICES MUNICIPAUX ET AUX PARTENAIRES CULTURELS DE LA VILLE**

Afin d'accompagner la ville de Laval dans la réalisation de ses événements, Le Théâtre de Laval peut lui mettre à disposition une partie des locaux et de son personnel technique et administratif ponctuellement.

La planification de ces mises à disposition, en accord entre les deux parties, se fera en même temps que la programmation générale du lieu, soit en décembre pour la saison suivante (septembre à juin).

Le Théâtre de Laval est prioritaire sur l'utilisation des locaux mis à disposition de la ville de Laval.

Au regard de l'activité du Théâtre de Laval, les parties s'accordent annuellement sur un nombre maximum de manifestations pour la saison à venir, afin de permettre un bon déroulement des missions du Théâtre telles que définies dans ses statuts.

La coordination de ces manifestations sera effectuée par Le Théâtre de Laval, afin de ne pas entraver le bon fonctionnement de la salle de spectacle et de ses activités, et afin de s'assurer de la disponibilité et de la présence du personnel dans le respect des règles sur les conditions et temps de travail.

Les partenaires de la ville de Laval bénéficient chacun d'une convention spécifique signée avec Le Théâtre de Laval présentant des dispositions particulières quant au nombre de jours d'utilisation, de moyens humains et techniques apportés.

La ville de Laval doit souscrire une police d'assurance couvrant sa responsabilité et les risques de dommages matériels et corporels pouvant résulter des activités pratiquées dans les locaux mis à disposition.

## **ARTICLE 5 : MODALITÉS FINANCIÈRES**

La mise à disposition du Théâtre de Laval aux services de la ville de Laval dans le cadre de l'article 4 ci-dessus est gratuite en contrepartie des services rendus par la ville de Laval dans le cadre de l'article 3 de la présente convention.

Seuls les travaux demandés à l'imprimerie municipale, ainsi que les prestations réalisées par la restauration collective feront l'objet d'une facturation.

Un bilan annuel sera réalisé les deux premières années pour évaluer l'équilibre (ou le déséquilibre) des contreparties entre la ville de Laval et le Théâtre. Un avenant pourra alors être conclu pour modifier les termes de ce partenariat.

## **ARTICLE 6 : RÉSILIATION**

La présente convention peut être résiliée à tout moment par les parties lorsqu'il existe un motif d'intérêt général le justifiant.

Dans ce cas, la résiliation est notifiée à l'autre partie, par écrit, avec un préavis de six mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation pourra être prononcée notamment en cas de :

- suspension de l'exploitation, de tout ou partie des installations, constatée un mois après la mise en demeure ;
- dissolution du Théâtre de Laval ;
- force majeure comme, par exemple, la destruction des espaces utilisés rendant impossible la poursuite de l'activité.

## **ARTICLE 7 : RÈGLEMENT DES LITIGES**

La présente convention est régie par le droit français.

Les parties s'efforceront de trouver un règlement amiable aux éventuels litiges susceptibles d'intervenir à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Néanmoins, à défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Nantes.

Fait à Laval, le

Pour la ville de Laval  
Le maire,

Pour Le Théâtre de Laval  
Le président,

**Bruno Bertier :** *Remise exceptionnelle sur les frais de location de la salle polyvalente accordée à la société Pégase événements dans le cadre du salon de l'habitat 2020.*

## REMISE EXCEPTIONNELLE SUR LES FRAIS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ PÉGASE ÉVÈNEMENTS DANS LE CADRE DU SALON DE L'HABITAT 2020

Rapporteur : Bruno Flécharde

### I - Présentation de la décision

La société Pégase Évènements, spécialisée dans le secteur d'activité de l'organisation de salons professionnels, a organisé en 2020, comme tous les ans depuis quelques années, le salon de l'habitat du 9 au 11 octobre 2020 à la salle polyvalente.

Les frais d'occupation des lieux s'élèvent à 7 000 euros (décision municipale n° 2/2020 du 20 janvier 2020).

La situation sanitaire due à la Covid-19 à cette période a empêché la manifestation d'obtenir le succès attendu et la société a connu une perte financière.

Celle-ci sollicite, auprès de la ville, une remise de 2 000 euros sur les frais de location de la salle polyvalente.

Au vu des conditions sanitaires dues à la pandémie, et à titre exceptionnel, la ville de Laval souhaite apporter son soutien à la société Pégase Évènements et accepte de lui accorder une réduction de 2 000 euros.

### II - Impact budgétaire et financier

Il convient d'effectuer une réduction de 2 000 € du titre de recette n° 1437 en date du 23 octobre 2020.

Il vous est proposé d'accorder à la société Pégase Évènements, à titre exceptionnel, une réduction de 2 000 €, du titre de recette n° 1437 en date du 23 octobre 2020 et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

**Bruno Flécharde :** *La société Pégase événements, spécialisée dans le secteur d'activité de l'organisation de salons professionnels, a organisé en 2020 comme tous les ans depuis quelques années le Salon de l'habitat du 9 au 11 octobre 2020, à la salle polyvalente. Comme vous le savez, la réussite de l'événement a été largement contrariée par la crise de la Covid. Donc, il nous est demandé une ristourne tout simplement sur le loyer, qui s'élevait à 7 000 €, de 2 000 € sur l'ensemble de la facture. Il vous est demandé d'approuver cette remise.*

**Bruno Bertier :** *Merci, Bruno. Y a-t-il des prises de parole ? C'est donc adopté. Je vous remercie.*

N° S503 - CRV - 6

REMISE EXCEPTIONNELLE SUR LES FRAIS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ PÉGASE ÉVÈNEMENTS DANS LE CADRE DU SALON DE L'HABITAT 2020

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la société Pégase Évènements a organisé le salon de l'habitat, du 9 au 11 octobre 2020, à la salle polyvalente de Laval,

Que la manifestation n'a pas obtenu le succès attendu et que la société Pégase Évènements a connu une perte financière liée à la situation sanitaire due à la Covid-19,

Que la société Pégase Évènements sollicite la ville de Laval pour qu'une remise de 2 000 euros lui soit accordée sur les frais de location de la salle polyvalente qui s'élèvent à 7 000 euros,

Qu'au vu des conditions sanitaires dues à la pandémie, et à titre exceptionnel, la ville de Laval souhaite apporter son soutien à la société Pégase Évènements,

Qu'il est proposé d'accorder à la société Pégase Évènements, à titre exceptionnel, une réduction du titre de recette n° 1437 émis le 23 octobre 2020 d'un montant de 2 000 euros, Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

#### DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval accorde à la société Pégase Évènements, à titre exceptionnel, une réduction du titre de recette n° 1437 en date du 23 octobre 2020 d'un montant de 2 000 euros.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Bruno Bertier** : *L'ordre du jour est épuisé.*

*Avant de lever cette séance, deux ou trois petites choses : d'abord, remercier les équipes techniques qui ont permis dans des conditions pas toujours faciles la mise en place de ce conseil municipal ce matin, dans cette salle de la SCOMAM, remercier le service des assemblées qui a fait un boulot admirable, merci, Madame Lespiauc, le service informatique, Monsieur Paré, et l'équipe de DGA qui, même s'ils ne sont pas tous derrière moi ce matin, a contribué à la réussite de ce conseil municipal. Qu'ils en soient remerciés.*

*Je voulais, mes chers collègues, avant qu'on lève cette séance, remercier Benoît Lion qui, dans quelques jours, comme Monsieur le Maire vous l'avait annoncé lors d'un précédent conseil municipal, va quitter ses fonctions. Je voudrais vous remercier, Benoît, pour le travail que vous avez accompli au sein de cette collectivité pendant toutes ces années.*

*À titre personnel, vous remercier : vous avez été mon premier interlocuteur au moment de la passation, au mois de juillet dernier et vous avez contribué à ce que cette alternance, cette passation se passent dans de bonnes conditions. C'était l'organisation du premier conseil municipal et nous avons eu nos premiers échanges ensemble. Vous avez porté de nombreux dossiers, notamment la mutualisation, qui a été au cœur de vos préoccupations pendant toutes ces années au sein de notre collectivité.*

*En tout cas, je pense que l'ensemble du conseil sera d'accord pour vous remercier ce matin et je sais que Florian Bercault se joint nous, de là où il est, pour vous remercier pour l'action qui a été la vôtre pendant toutes ces années. Merci, au nom du conseil municipal, pour votre action.*

*[Applaudissements.]*

*Vous nous quitterez donc à la fin du mois. C'est ce qu'on peut dire aux membres du conseil ce matin. Vous serez remplacé à partir du 1er mars, et je sais que vous êtes en contact dès à présent avec lui, par Fabrice Martinez, qui est aussi DGS à l'heure où on se parle, sur une autre très belle ville, comme Laval l'est aussi, à Avignon. Il prendra ses fonctions officiellement le 1er mars prochain. Il sera donc DGS sur les mêmes bases que Benoît Lion, mutualisé, à l'échelle de Laval Agglo et de la ville de Laval. Très bon travail de passation entre vous deux. Je sais que vous y travaillez. Merci, Benoît, pour cela.*

*L'ordre du jour est épuisé. Je vais simplement adresser un clin d'œil amical à Monsieur le Maire qui, je le sais, nous regardait ce matin. Toute mon amitié à la petite famille Bercault. Mes chers collègues, je lève donc cette séance. Merci à vous.*

*La séance est levée à 11 h 16.*